This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

T2df
R76.3

DEPOSITED AT THE
HARVARD FOREST
1943

TRAITÉ
DES
ARBRES
A OUVRER.

DEATH
OF
ABERLY

TRAITÉ
DE LA CULTURE
ET
DE LA PLANTATION
DES ARBRES
A OUVRER.

AVEC LA MANIERE D'EXPLOITER, de Débiter & d'Echantillonner les Bois, ſuivant les differens uſages auſquels ils ſont propres pour les beſoins de la vie.

Par Monſieur Roux.

A PARIS, QUAI DES AUGUSTINS;
Chez Ch. Ant. Jombert, Libraire du Roi pour l'Artillerie & le Génie, au coin de la rue Gille-Cœur, à l'Image Notre-Dame.

M. D C C. L.
Avec Approbation & Privilège du Roi.

A

SON ALTESSE ROYALE

MONSEIGNEUR

LE DUC D'ORLÉANS,

PREMIER

PRINCE DU SANG.

MONSEIGNEUR;

L'entrepriſe d'un Ouvrage dont il peut reſulter quelque avantage à

la societé, fut toujours un titre ſûr, pour attirer la bienveillance & la protection d'un Prince, dont la vie & les actions ſont un enchainement glorieux de bienfaits, que la reconnoiſſance doit graver en traits inéfaçables dans le cœur de tous les hommes. C'eſt à ce motif ſeul, ſans doute, que je dois le coup d'œil favorable que VOTRE ALTESSE ROYALE *a daigné jetter ſur cet eſſai, & l'indulgence qu'elle a bien voulu avoir pour ſon imperfection, & pour la foibleſſe de mon talent. Je n'entrerai ici dans aucun détail ſur l'utilité de ce livre, ni ſur les motifs qui peuvent juſtifier mon entrepriſe aux yeux des gens éclairés. Le nom glorieux, dont* VOTRE ALTESSE ROYALE *honore mon Ouvrage, doit ſuffire pour exciter l'empreſſement & déterminer tous les ſuffrages en ſa faveur. Eh! quelle recompenſe plus flateuſe pour*

dois-je désirer de mes veilles, que l'occasion de rendre un hommage public à des vertus qui doivent être l'exemple du siècle & de la postérité?

Je suis avec un très-profond respect,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE ROYALE,

Le très-humble, & très-obéissant Serviteur,
ROUX.

ner à chaque eſpéce d'arbre en particulier ; que l'on a marqué le temps & la faiſon de ſa coupe ; que l'on a déſigné les bois qu'il faut abſolument flotter pour mettre en œuvre, & pourquoi les uns doivent être leſſivés, & les autres ne doivent point l'être.

Rien néanmoins de plus facile que de faire exploiter des forêts & tous bois à ouvrer, mais pour y parvenir avec fruit & avantage, il faut donner, je le repete, un débit & un échantillon qui puiſſe convenir à chaque ouvrier en particulier, c'eſt-à-dire, qu'il puiſſe trouver dans une piéce de bois, ce qu'à peine deux, & même trois peuvent lui fournir, quand il n'eſt pas échantillonné comme il faut. Il en reſultera évidemment un bien pour le Marchand en ſuivant les régles que je preſcris, c'eſt-à-dire, en faiſant échantillonner ſelon l'eſpece, la qualité, l'aſſiſe

& le plant où le bois a pris ſon accroiſſement.

L'Ouvrier pourra y trouver ſon profit, parce que dès lors qu'il a des bois d'un fort débit, il lui en faut moins; il n'eſt pas obligé de rapporter & d'aſſembler des morceaux de bois; ſon ouvrage en eſt plus ſolide & il eſt moins long à travailler, par conſéquent on en pourra façonner davantage par jour, & l'on procurera au public des ouvrages moins chers. Ainſi, en ſatisfaiſant aux devoirs de la ſociété, l'Ouvrier ſatisfait aux uz & coûtume qui lui ſont preſcrits, & n'encourt point les peines portées par les loix. Sans m'expliquer plus au long, les Marchands & les Ouvriers peuvent juger du profit qu'ils en retireront.

Par le moyen des regles que nous donnons ici, chacun pourra ſans étude ni exercice de profeſſion, faire de nouveaux plants, les

ſuivre juſqu'à leur parfait accroiſſement, les faire abattre, les exploiter, les débiter, & en échantillonner les bois, pour tous les uſages de la vie, ſans autre ſecours que le livre à la main.

Mon deſſein n'eſt pas de donner un ouvrage pour la ſpéculation de l'homme, qui ne ſoit propre qu'à le divertir; mais une réalité qui en l'amuſant puiſſe augmenter ſon revenu, toujours proportionné à ſon dégré de valeur, ſelon que le fonds ſera cultivé ou négligé.

En effet, n'avons-nous pas tout à nous réprocher de la honteuſe nudité de la terre, notre mere nourrice; & de l'entretenir depuis ſi long-temps dans l'oiſiveté? J'oſe avancer que ſa tranquillité lui déplait, il faut donc chercher à l'occuper; lui donner de l'emploi, & la ſolliciter par notre travail & nos ſoins, à nous procurer de vaſ-

tes forêts. Déja elle aime tout en général, elle n'attend plus que la mains de l'ouvrier, pour ouvrir ſon ſein aux productions les plus lentes & pareſſeuſes, & pour nous fournir abondamment & au delà de nos eſpérances, du bois à bâtir, à conſtruire, à reparer & à brûler en hyver, quand le ſoleil s'éleve peu ſur notre horiſon. La longueur des nuits, les brouillards & la gelée ſeroient capable d'affoiblir la chaleur, juſqu'au point de nous ôter la vie, dont il eſt le conſervateur, ſi alors nos foyers ne nous rendoient la chaleur que nous avons perdu avec lui.

J'enſeigne volontiers pluſieurs moyens d'augmenter conſidérablement les biens de la campagne. 1°. En communiquant la fertilité à la terre: 2°. en faiſant de nouveaux plants: 3°. en bordant de longues files d'arbres les chemins

A

SON ALTESSE ROYALE

MONSEIGNEUR

LE DUC

D'ORLEANS,

PREMIER

PRINCE DU SANG.

MONSEIGNEUR,

L'entrepriſe d'un Ouvrage dont il peut reſulter quelque avantage à

Royaux, les petits chemins qui ſont une longueur double de celle des grands, le bord des eaux, & les patis ou communes. Ces arbres ſeront ou des arbres fruitiers, ou des Chênes, Ormes, Peupliers, Tilleuls, ou autres ſelon l'uſage du pays, dont on reglera le choix du plant ſur ce que la terre eſt capable de produire. Les uns par leurs fruits, les autres par la coupe qu'on en fera, fourniront du bois à brûler & à mettre en œuvre à l'uſage des habitans.

Je ne pretend pas pour cela renvoyer les hommes aux occupations pénibles de la vie champêtre. Nos mœurs ne ſont plus les mœurs de ces heureux temps. L'amour du repos, le luxe, la bonne chere, la volupté ont pris le deſſus, & la culture de la terre n'eſt plus le partage que des hommes qu'on eſtime malheureux & nés pour le travail. Mais du moins

je ſouhaiterois qu'on eſſayât de perfectionner l'agriculture comme on a perfectionné les autres arts qui ſont inutiles à la vie. Nous ſerions en ce cas dédommagés avec uſure de nos peines & de nos ſoins.

J'ai aſſaiſonné ces occupations de la vie ruſtique de ſecrets médicinaux que produiſent les végétaux. J'avouerai franchement la foibleſſe de mon talent là-deſſus ; c'eſt parce qu'ils peuvent être d'un grand ſecours aux gens de la campagne, que je les ai puiſé dans les Auteurs ſolidement ſavants : c'eſt pour cela que je fais enſorte d'élever l'eſprit de l'homme par des remarques phyſiques, que j'ai tâché d'accomoder à la portée de toutes les perſonnes qui les liront.

J'ai parlé des adjudications pour mettre au fait, & en peu de tems, le Marchand qui veut entreprendre le commerce de bois, qui eſt le plus

lourd de ceux qui ſe font à la campagne, & dont il ne doit point ſe mêler ſans en avoir une parfaite connoiſſance.

Je crois av oir donné à cet Ouvrage toute la certitude & l'évidence qu'on peut exiger en matiere de plantation, d'exploitation, de débit & d'échantillon, où tout ſe décide par le raiſonnement & par l'expérience, qui doivent naturellement s'appuyer & ſe ſoûtenir. Je ne laiſſe rien à déſirer là-deſſus aux plus dificiles à perſuader.

TABLE

DES CHAPITRES ET SECTIONS CONTENUS DANS CE VOLUME.

PREMIERE PARTIE.

De la Plantation & de la Culture des Arbres. Page 1

SECONDE PARTIE.

Des connoiſſances néceſſaires pour l'exploitation des Bois. 71

TROISIÉME PARTIE.

De la maniere de débiter & d'échantillonner les Bois. 112

SECTION PREMIERE.

Arbres champêtres, portans fruits à coque ou gousse.

Tels sont le Chêne, le Châtaignier, Maronnier de France, Maronnier d'Inde, Noyer, Hêtre & Noisetier. 118
CHAPITRE PREMIER. *Du Chêne.* ibid.
CHAP. II. *Du Bois de fente.* 125
CHAP. III. *Des Bois de sciage.* 139
CHAP. IV. *Du Châtaignier.* 155
CHAP. V. *Du Noyer.* 161
CHAP. VI. *Du Maronnier d'Inde, ou Châtaignier Chevaline.* 170
CHAP. VII. *Du Hêtre ou Fau.* 173
CHAP. VIII. *Du Coudrier.* 188

SECTION SECONDE.

Arbres champêtres, portans fruits à pepins.

Tels sont les Poiriers, Pomiers & Muriers. 191
CHAP. IX. *Du Poirier.* ibid.
CHAP X. *Du Pommier.* 196
CHAP. XI. *Du Mûrier noir, & du Mûrier blanc.* 203

SECTION TROISIÉME.

Arbres champêtres, portans fruits à noyaux.

Tels sont les Cerisiers, Pruniers, Oliviers, Cormiers, Nefliers, &c. 207
CHAP. XII. *Du Cerisier & du Merisier.* ibid.
CHAP. XIII. *Du Prunier ou Prunelier.* 213
CHAP. XIV. *De l'Olivier.* 218
CHAP. XV. *Du Cormier ou Sorbier.* 223
CHAP. XVI. *Du Cornier ou Cornillier.* 227
CHAP. XVII. *Du Neflier.* 229
CHAP. XVIII. *De l'Alisier.* 231

SECTION QUATRIÉME.

Arbres champêtres steriles, nommés bois communs.

Tels sont l'Orme, l'If, le Frêne, le Charme, l'Erable, le Plâne, l'Acacia & le Buis. 235
CHAP. XIX. *De l'Orme.* ibid.
CHAP. XX. *De l'If.* 241
CHAP. XXI. *Du Frêne.* 248
CHAP. XXII. *Du Charme.* 257

ERRATA.

PAge 20. *ligne* 2. *liſez* peut, *au lieu de* pour; *page* 42. *ligne* 2. *liſez* ou au, *aulieu de* au ou; *page* 45. *ligne* 20. *liſez* è ficco, *au lieu de* è fico; *page* 131. *ligne* 19. *liſez* contient, *au lieu de* coutient; *page* 144. *ligne* 11. *liſez* vingtdeux, *au lieu de* douze; *page* 165. *ligne* 27. *liſez* latter, *au lieu de* lutter; *page* 223. *ligne* 16. *retranchez le dernier des deux mots* auſſi, *& liſez à la place* au.

TRAITÉ PHYSIQUE DE LA CULTURE Et de la plantation des Arbres à Ouvrer.

PREMIERE PARTIE.

De la plantation & de la culture des Arbres.

ARTICLE PREMIER.

De la plantation des Bois en général.

DE quelque nature que ſoit la terre que l'on deſtine à recevoir la ſemence des végétaux, elle ne peut produire abondamment, ſi on lui refuſe la culture dont elle a beſoin,

& le bois même ne vient qu'imparfaitement, lorsque le fonds manque de labour.

Si la terre est sujette à de mauvaises herbes, il la faut nécessairement labourer deux ou trois fois, pour en ôter toutes les racines. L'année suivante, il ne faudra labourer qu'une seule fois, mais profondement, & les rayes proche l'une de l'autre. Le moyen le plus sur d'augmenter sa fertilité, c'est de la fendre & de la remuer, d'en bien briser les jacheres : en cet état, étant exposée long-temps à l'air, elle deviendra meuble ; les semences germeront plutôt. Alors quelqu'ingrate que soit la terre, en lui dònnant ainsi plus de superficie, elle reçoit en plus grande quantité l'acide répandu en l'air. Cela seul suffira pour changer en sel quantité de particules terrestres, qui, par là devenues solubles à l'eau, feront un aliment convenable aux plantes.

On observe qu'il y a souvent une disproportion dans le revenu que produisent les terres, c'est-à-dire, de terre à terre, dans un même lieu. On peut comparer les terres aux corps humains, qui changent de temperament, & ne sont pas toujours au même degré de fertilité. Cela vient de la culture de la terre par raport à sa fertilité qui fait son épuisement ; car c'est une

vérité qui ne peut être contestée, que le meilleur terroir ne differe en rien du mauvais s'il n'est cultivé.

Si la terre est bonne & bien cultivée, elle rendra beaucoup; au contraire si elle est négligée, ou qu'elle soit mauvaise, ou médiocre & sans culture, elle rendra peu, mais toujours avec une proportion relative à son dégré de valeur. La culture est à la terre ce que le soleil est aux plantes.

Le labour doit être tracé en sillons de haut en bas, afin de faciliter l'écoulement des eaux.

Quant à la maniere de semer, les avis sont contraires; mais les anciens, si curieux dans l'art de l'agriculture, n'ont pris d'autres soins que celui de se procurer de vastes & étendues forêts.

Les uns veulent que sur des sillons tracés, on y plante à droite ligne, distante d'un pied l'un de l'autre, se servant à cet effet d'un petit pieu aiguisé par le bout, avec lequel on fait des trous, où l'on dépose cette semence. L'inconvénient est que lorsque cette semence vient prendre racine, elle est si délicate qu'elle ne peut facilement pénetrer la terre qui a été pressée par le pieu; & si on en dépose plusieurs elles se nuisent: le plus sûr est de lui faire prendre racine pour la transplanter

sans se servir de pieu ; la main seule suffit, avec laquelle on affermit la terre autour de la plante.

Le sillon doit avoir trois à quatre pieds de largeur, sur lequel on ne semera qu'une rangée de gland, pour qu'on puisse facilement donner des labours au bois, afin qu'il vienne beau & en peu de temps.

Mais ce qui se pratique ordinairement, c'est qu'après avoir disposé, & mis le fonds en état de recevoir la semence, on répand le gland, comme on seme le bled, observant de le semer beaucoup moins épais; l'ordinaire est de seize boisseaux par arpent, & de le recouvrir de même avec la charue, ou avec la herse.

Il n'y a personne qui ne sache que les bois taillis ne sont pas tous bois de Chêne; & qu'on y voit des Ormes, des Charmes, des Hêtres & d'autres arbres sauvages, qui rapportent fleur & fruit.

Mais pour employer avec succès les feines du Hêtre & les graines de l'Orme, la terre ne sçauroit être trop pulverisée, parce que le germe en est extrêmement délicat, & ne pousse pas avec autant de force que le Gland. La graine d'Orme ne coute que la peine de l'amasser. La feine se vend en bien des endroits dix sols le boisseau ; il en faut six pour un arpent.

Avant que de ſemer ou de mettre vos graines en terre, c'eſt une ſage précaution de les faire germer dans le ſable. On eſt ſûr par là de ne mettre en terre que des ſemences éprouvées, & qui leveront.

Le temps de ſemer eſt toujours en Février, ou en Mars, auquel la terre eſt déchargée de la plus grande partie de l'humidité de l'hiver, qui l'empêcheroit de s'ameublir ſi elle en étoit encore imbibée.

La ſemence faite il faut creuſer, tout au tour du plan, de larges foſſés à cauſe des accidens qui en peuvent reſulter, ſi l'on n'uſoit de cette précaution.

Ces foſſés ſervent non-ſeulement d'égout aux eaux qui pouriroient le gland par la trop grande humidité, ils ſervent auſſi de défenſes aux beſtiaux qui ruinent le plan en le foulant aux pieds, & lui cauſent promptement la mort en broutant le nouveau bourgeon.

Les jeunes plantes qui en proviennent demandent quelques attentions, durant les ſix premieres années. On les avance beaucoup en les arroſant dans les ſechereſſes, ou en y ſuppléant par quelque courant d'eau qu'on y amene; en les éclairciſſant, lorſqu'elles s'affament mutuellement, en les ſarclant pour les délivrer des mauvaiſes herbes qui les étouffent, &

en labourant la terre devenue trop dure ; pour que l'eau, & la chaleur du soleil puissent doucement solliciter les racines à faire leur devoir.

Il y a des productions de plantes à qui une grande abondance convient pour rendre de grands profits, & qui ne les empêche point de parvenir à un parfait accroissement.

On est cependant d'accord que deux plantes qui se nourissent d'un même genre de suc se nuisent extrêmement quand elles sont trop proches ; le partage de la nouriture qui convient à toutes deux amaigrit l'une & l'autre. Au contraire deux plantes, auſquelles il faut pour alimens des sucs tout differens, végetent & croissent ensemble parfaitement bien. Le suc qui convient à l'une n'accommode pas l'autre, leur bonne intelligence durera éternellement.

Le Chêne, dont les racines pullulent extrêmement, doit être éloigné d'un bon pied l'un de l'autre ; il en est de même de toute plante où il y a querelle pour l'aliment, quoique de differente espece ; à cause du vol que sa voisine fait sur elle d'un suc dont elle a besoin. Cela supposé.

Il faut, dans le courant du mois de Juin de la premiere année du plant, qu'il paroî-

tra assez fort, après une pluye, le sarcler, pour en détruire les mauvaises herbes, & en arracher tout ce dont on voudra le dégarnir, jusqu'aux racines mêmes qui venant à pousser de nouveaux bourgeons rendroient le travail infructueux.

Les deux années suivantes, on sarclera de nouveau le plan dans le courant du mois de Juin, après une pluye ; parce que la terre, devenue trop dure par la secheresse, empêche les jeunes arbustes de faire leurs fonctions. Ayant ainsi plus de superficie, elle est plus disposée à recevoir les influences astrales. L'eau des pluyes & de la rosée qui lui donnent la fertilité, la rendent plus substantielle, & plus en état de donner un parfait accroissement à ce qu'elle contient.

Dès que les racines sont assez fortes pour se défendre du fer, on donne deux labours par an, même trois, jusqu'à ce que le plan ait atteint l'âge de six ans, que le terme de sa coupe approche, non pour en esperer un profit bien considerable ; mais parce qu'en déchargeant le pied des branches qu'il nourrit, il profite mieux pour lors de la substance de la terre. Ce suc nouricier étant suspendu & arrêté, prend une nouvelle force, & tout l'aliment se porte au tronc qui pousse en plus grande

abondance qu'auparavant, & les seyons sont plus gros, & d'une plus belle venue.

Le premier labour de la quatriéme année du plan commence au mois de Mars, & se donne un peu plus profondement que les précedens, où l'on ne fait, pour ainsi dire, que gratter la terre avec le sarcloir.

Au mois de Juillet suivant, il s'en donne un second après une pluye lorsque l'ardeur du soleil vient à se faire sentir, brûle les racines des méchantes herbes qui sont sur le guéret, & leur ôte le moyen de pulluler.

Il faut observer que lorsque le plan est parvenu à une hauteur d'un pied & demi on peut en arracher pour être planté ailleurs ou pour en faire des bois taillis.

Au mois de Juin de la cinquiéme année du plan, pour détruire les racines des plantes étrangeres, il est néceſſaire de donner fort légerement un labour, & le second à la mi-Septembre.

Il n'est plus question que de deux ou trois labours, suivant les regles les plus usitées qui se font pour l'ordinaire en Avril, Juin, & au mois d'Août en fouillant la terre plus à fond que les précedens.

Il convient, après six ans passés, de laisser croître le bois à l'avanture, étant en état à la septiéme feuille de se défendre

des mauvaiſes herbes qui pourroient l'offuſquer, juſqu'au temps qu'il faudra le couper; ce qu'on exécute pour l'ordinaire lorſqu'il a neuf à dix ans. Il eſt défendu, ſuivant l'Ordonnance, de le couper avant neuf ans, parce qu'il lui faut ce temps pour être raiſonnablement garni en hauteur, force & épaiſſeur.

Après la premiere année de ſa coupe, il ſemble nous inviter à lui donner un dernier labour au mois d'Avril. On ne ſçauroit croire combien après cela ce taillis dédommage des peines, combien il donne de bois pour le chauffage, combien enfin, après tous ces ſoins il rapporte de revenu.

Dix ans après la premiere coupe vous pourrez lever ſur un ſeul arpent, huit & neuf cens, ou même mille fagots. Après dix autres années, il fournit un tiers de plus : mais ſi vous laiſſez croître le bois ſans y toucher durant vingt ou vingt-quatre ans, l'arpent vous rapportera alors juſqu'à dix ou douze cordes de bois, & plus d'un millier de fagots, ſans parler du bois blanc, qui donnera des perches, des pannes & des chevrons, pour couvrir en paille. J'ômets les baliveaux reſervés qui, dans la ſuite, donneront toutes les piéces néceſſaires pour couvrir en tuiles.

Nous savons par expérience qu'une terre mise en bois rapporte, par arpent, cinquante, soixante, soixante & dix, & même quatre vingt livres tous les dix ans, si le fond est bon. Il en peut coûter dix écus pour les frais du fossé & du plan. Si la terre que l'on met en bois n'est affermée que vingt-cinq sols l'arpent; l'avance qu'il faut faire pour semer, ou le planter, & la perte du revenu ordinaire durant dix ans seront remplacés, & payés avec usure dès la premiere coupe: mais ils le seront bien autrement dans les suivantes.

Quoiqu'il faille attendre long-temps pour recueillir quelque chose, cependant un pere de famille, qui se gêne toute sa vie pour assurer un revenu honnête à ses enfans, se privera aisément pendant quelques années du mince produit d'une terre aride ou intraitable, pour s'assurer, & aux siens au bout d'un temps, la jouissance d'un meilleur revenu.

Il n'y a point de terre si séche & si stérile qu'elle soit, qui ne puisse produire quelque sorte de bois, comme il n'y a point de bois qui ne soit d'un débit sûr. Quand un fond ne pourroit donner que du Tremble, & des Genêts, ce qui est bien rare, le profit en seroit encore bien plus grand que d'en tirer un peu de Sa-

raſin tous les cinq ans. Ce ſeroit toujours de quoi aſſurer le chauffage aux habitans du pays, & des rafraîchiſſemens utiles aux troupeaux qui ſe gueriſſent de leurs maladies en broutant la pointe du genêt.

La diſette de bois dans un pays, le voiſinage d'une bonne ville, celui d'une riviere pour faire flotter le bois ou lié par trains, ou abandonné au fil de l'eau & comme on dit à bois perdu; toutes ces circonſtances qui ſe trouvent ſouvent réunies ſont des motifs puiſſans, pour encourager les propriétaires à planter des bois. Des exemples ſans nombre leur garantiſſent le ſuccès. Il ne s'agit que d'une bonne culture, & du choix d'un plan convenable à la terre. Ces arbres voyers, c'eſt-à-dire, qu'on trouve de temps en temps ſur les grandes routes & ailleurs dans les pays les plus arides, ſont des échantillons de ce que la terre peut produire. Ils ſemblent reprocher aux habitans de ces pays la triſteſſe & la nudité de leur mere.

Mais comme on peut planter de deux manieres, ou de graines ou avec le jeune plant, il convient de donner la façon de pratiquer l'un & l'autre. Le bois viendra plus vîte par le jeune plant: mais la dépenſe en ſera plus grande. Le plant par la voye de la graine eſt infiniment plus tardif: la

dépense en est moindre ; mais la nature du bois en est plus vigoureuse & plus durable.

Pour planter un arpent de bois, contenant cent perches ou verges de vingt-deux pieds chacune, il faut environ quatorze mille plantes, qui se vendent dix à douze sols le millier. On les achete des particuliers qui ont des bois, parce qu'il est défendu d'en arracher dans les forêts du Roi, & dans celles des Communautés Ecclésiastiques, où l'Etat a un interêt infini, de ne point souffrir de dégradation. Quand on en peut tirer du jeune plant, ce n'est que par une tolérance, que le besoin & le bon emploi autorisent. Le jeune plant doit être un peu fort, bien garni de racines, & tout nouvellement arraché ; un délais de deux jours, seroit capable d'en faire perir un grand nombre.

La maniere la moins couteuse de mettre en terre le jeune plant, est d'y employer la charrue. Après qu'on a ouvert un sillon, deux personnes marchent à côté des chevaux & mettent les brins dans le sillon, à quelques pieds près l'un de l'autre. La charrue ouvre un nouveau sillon, &, par la trace qu'elle fait, jette la terre sur celui qui est déja planté. En continuant par ce moyen on peut planter par jour jusqu'à

ſoixante & quinze perches de terre. On peut auſſi planter en faiſant des foſſés, ou de longues rigoles ; mais le travail eſt plus long & plus cher.

On a déja obſervé, que lorſque la pluye ne pénétre point juſqu'aux racines des arbres, & qu'on n'y ſupplée pas par les aroſemens, ou par quelque courant d'eau qu'on y améne, on voit bien-tôt ces arbres déperir. On obſervera donc que l'eau puiſſe atteindre au bout des racines. Ainſi, il ne faut pas planter les arbres trop avant : il ne faut pas non plus que les racines ſoient plus bas que la bonne terre. On les plantera de telle ſorte que l'eau & la chaleur du ſoleil puiſſent doucement ſolliciter les racines à faire leur devoir. On ne pourroit les mettre trop à fleur de terre, ſi on ne craignoit pas les Etés trop chauds & trop ſecs, qui dévorent toute l'humeur de la terre, & qui brûlent & déſſechent mortellement les racines. *Act. Philoſop. Fév. 1669. Tome IV. p. 509. & 518.*

Pour préſerver les jeunes arbres de la dent venimeuſe des chevres, M. Evelin dit dans ſon traité ſur les arbres des forêts. «On obſerve, avec ſurpriſe, que d'enduire «de goudron la tige des arbres, leur eſt un «préſervatif contre la dent venimeuſe des «chevres, ou tels autres accidens, tandis

« que toute autre matiere onctueuse leur « seroit très-nuisible.

Si, au lieu d'un taillis, on veut avoir une futaye, on peut gagner une avance de dix à douze ans, en plantant de toises en toises, ou à plus grande distance, de beaux brins de six ou sept pieds de haut, & de quatre ou cinq pouces de diametre, qu'on prend la précaution de bien affermir avec un pieu, contre les secousses des vents, & contre le frottement des bestiaux; en ce cas les frais d'un fossé, ne sont plus nécessaires; & même pour le bien de la chose, on peut planter le taillis de trois à quatre pieds de distance, parce que les tiges étant serrées dans l'épaisseur du bois, jettent peu de branches; mais elles grossissent & s'élevent beaucoup, ne trouvant l'air & la liberté que vers le haut. Le bois en est plus beau, plus tendre, & peu noueux. On peut encore l'éclaircir quand les tiges se trouvent trop serrées, & se nuisent pour leur accroissement. On doit prévoir que les tiges des taillis devenu baliveaux, ne peuvent plus s'épaissir, ni monter si fort lorsqu'elles jettent leurs branches de côté & d'autre, dans les vuides que les coupes leurs laissent. On prévoit aussi que ces mêmes baliveaux, peuvent être plus aisément pris du froid en

plein air, que dans l'épaiſſeur des bois ; & que ce qui échape à la premiere gelée, & à la roulure que leurs cauſent les ſecouſſes des vents, n'échape pas toujours à la coignée du Bucheron, qui ne connoît point de loi ſuperieure à ſon beſoin.

Ainſi, pour parvenir à ſe procurer des bois de futaye, il faut avoir des pépinieres de reſerve que l'on plantera au bout de deux à trois années d'un pied, ou d'un pied & demi de diſtance les uns des autres, dans une terre meuble & bien labourée. Au bout de huit à dix ans, on pourra utilement s'en ſervir pour faire des futayes, en les tranſplantant de trois à quatre pieds de diſtance les uns des autres, ou à plus grande diſtance. Et s'ils ſe nuiſent pour leur accroiſſement, on pourra les éclaircir, ce qui fournira toujours du bois pour les uſages de la vie.

Mais avant que de vouloir tirer de ſa terre, l'eſpéce de bois qu'on a le plus d'intérêt de ſe procurer, il faut auparavant regler le choix du plant, ſur ce que la terre eſt capable de produire. La mépriſe ſi dangereuſe dans cette ſorte d'amélioration eſt facile à éviter, quand on connoît ce que chaque pays peut produire, & quelle terre chaque eſpéce de bois peut ſouhaiter.

Dieu a diverſifié les plantes, ſelon nos

differens besoins ; il a de même varié les terres selon le besoin des plantes ; l'homme qui peut aisément se convaincre de cette destination & de cette convenance si marquée, n'a pas droit de se plaindre de la stérilité du fond qu'il possede. Si ses héritages ne le nourrissent pas, il ne peut s'en prendre qu'à sa paresse, ou qu'à son inattention, qui exige de sa terre une production, pour laquelle elle n'est point faite. Ainsi, comme c'est dans la fécondité des végétaux, que consistent les vrayes richesses, on doit s'assurer de la bonne ou mauvaise qualité de son fonds, parce que les terres sont toutes differentes, & ne conviennent pas à toutes sortes de plantes. Où les unes se plaisent & prennent facilement leur accroissement, les autres y trouvent la maladie & la langueur, & y perissent enfin, selon le cours ordinaire de la nature.

L'exposition ne contribue pas peu à l'accroissement des plantes; les unes viennent à merveille dans une exposition méridionale, d'autres aiment un air temperé, & la plûpart une exposition froide. De-là vient que dans le nombre, il y en a qui ne réussissent pas également, parce que l'air leur devient malin & corrompu ; comme quand une plante n'a pas assez de force pour

pour attirer le ſuc, ce qui ſe fait quand la racine eſt trop dure, ou trop tendre & oppilée, ce qu'on attribue ſouvent à quelque diſgrace, ou défaut en ſoi, car alors elle a perdu toute fonction végétable. C'eſt pourquoi ſi l'on vouloit planter un arbre en un autre terroir, il faudroit non-ſeulement lui donner, autant qu'il eſt poſſible, la même qualité du fond ; mais encore être exactement ſoigneux de lui redonner la même ſituation qu'il avoit auparavant & qui lui eſt comme naturelle. En effet, ſi l'on expoſoit le côté de l'arbre qui regarde le ſeptentrion, qui pour ce ſujet eſt d'une ſubſtance délicate & molle, aux tranchans aigus & brûlans de l'air méridional, ces mêmes aiguillons feroient fendre & crevaſſer l'arbre, enſorte que laiſſant échaper ſes eſprits, il ne peut que languir & mourir en peu de temps.

Il faut auſſi obſerver que l'eau qui humecte le terrain n'eſt pas également bonne pour les plantes ; parce que toute humidité, n'eſt pas fertile, & n'apporte pas en ſoi la fecondité ; en effet ſi l'eau n'eſt pas animée de ſon propre feu, elle ne peut rendre les plantes bien fertiles & fructiferes. Une terre qui eſt humectée par des ſources & citernes, froides & maigres, eſt de peu de valeur : au lieu qu'une eau

limoneuſe & ſaline répandue ſur les terres, les rend beaucoup plus fécondes. Les pluyes médiocres, principalement celles qui ſe font au tems des équinoxes, ſont les plus fertiles de toutes; mais enfin, par le moyen d'une roſée celeſte & bien digerée, toutes les plantes deviennent fertiles & croiſſent abondamment.

Quoique les plantations ſe faſſent pour la plûpart dans des terres neuves qui n'ont point leur fécondité épuiſée, on ne peut ſe diſpenſer de labourer & remuer la terre, & de la laiſſer en cet état après l'avoir labourée. Elle reçoit en abondance cet acide, qui introduit & adapte aux plantes leur nourriture, & les alimente amplement; c'eſt le grand principe de la végétation. Les cendres & l'argile brûlée ſe trouvent de très-bons engrais; la marne, la glaiſe, & les coquilles ſont auſſi fort bonnes. Le fumier que produiſent les excrémens des animaux, les bêtes mortes, les plantes pourries, les feuilles qui tombent dans l'arriere ſaiſon, contribuent de même à la végétation, par les ſels qu'ils fourniſſent à la terre.

On peut auſſi, comme en Angleterre, ramaſſer de toute part les herbes vertes, les plantes avec leurs fleurs & leurs graines, qui ſe trouvent le long des bois, à la

campagne, ſur les collines, dans les vallées, dans les jardins, toutes les plantes enfin qui contiennent beaucoup de ſels. Il les font ſecher au ſoleil, & puis ils les brûlent. Ils en mêlent les cendres avec du ſable de la mer, & répandent cela ſur leur terre.

Il eſt certain que cet uſage eſt très-bon. Le ſel des plantes & le ſel marin du ſable communiquent à la terre une fécondité merveilleuſe; plus le ſable eſt pris avant dans la mer, plus il contribue à la fécondité.

Mais comme on eſt pas toujours à portée d'avoir du ſable de la mer, on peut y ſuppléer par d'autres ſtercorations où il y a, à la verité, de petits dégoûts, qu'il faut néceſſairement eſſuyer dans l'agriculture; mais on ne ſçauroit procurer à la terre, ni même réparer, les ſels qu'elle perd dans les végétations ſans qu'il en coûte. M. de la Quintinie, après trente années d'expérience, dit fort bien. «Conſtamment, il y a dans les entrailles de la «terre un ſel qui fait ſa fertilité, & ce ſel «eſt le tréſor unique & véritable de cette «terre. Il faut réparer ce qu'elle perd de ce «ſel en produiſant des plantes, car ce n'eſt «proprement que ſon ſel qui diminue: il «faut donc amender cette terre, & la ren-

«dre au même état qu'elle étoit, ce qu'elle «aproduit par la voie de la végétation pour «ſervir à amender cette terre, en y retour-«nant par la voye de la corruption.

«Ainſi, toutes ſortes d'étoffes & de «linges, la chair, la peau, les os, les on-«gles des chevaux, les boues, les urines, «les excrémens, les bois des arbres, leurs «fruits, leur marc, leurs feuilles, les cen-«dres, la paille, toutes ſortes de grains, «&c. tout cela rentrant dans les terres «y ſert d'amélioration.»

C'eſt par là, dit-il ailleurs, que la terre devient, en termes de Philoſophes, imprégnée du ſel nitre qui eſt le ſel de fécondité. *Traité d'Agricult. II. Part. Ch. 22. p. 217.*

Qu'on ne s'étonne donc plus de ce que nous obligeons les gens à ramaſſer des choſes abſurdes. M. de la Quintinie les recommande pareillement pour avancer la végétation.

On peut à chaque pied d'arbre mettre de ces matieres, ou leurs cendres, juſques à des vieux cuirs & autres ſemblables qui produiſent des effets ſurprenans par les ſels dont il ſont remplis. Car ces ſels ſervent à chaque racine comme d'un aimant, pour attirer le nître de la terre que les feux ſouterrains ont réduit, & pouſſé en

vapeurs & en exhalaiſons de la baſſe & moyenne région de l'air, pour la nourriture des végétaux. Ce n'eſt point ici une contemplation en l'air, une chimere, une idée creuſe. Nous ſçavons, fondés ſur de belles expériences, que le nître expoſé à l'air, en attire un aimant, & le nitre eſt l'humidité. L'épreuve que nous en avons récemment faite avec des cendres d'écorce d'arbre au pied de quelque vigne, nous prouve que cela ne gâte rien, qu'elle s'en réjouit, & qu'elle paye aux vendanges en fruits avec deux tiers de plus.

A ces regles ſi bien entendues, la Cour, les Seigneurs & les Villes ont ajoutés des exemples utiles. Nos grands chemins commencent à être bordés de longues files d'Ormes, ou d'autres bois qui pourront un jour être une reſſource conſiderable. Le Voyageur, en traverſant des provinces entieres, jouit à la fois, & de la verdure qui le couvre, & de la beauté d'un payſage qu'elle ne lui dérobe pas ; des avenues naiſſantes annoncent de tous côtés les Châteaux & les Villes : la France depuis vingt ans ſemble changée en un grand Jardin de plaiſance. On verra bientôt auſſi le nombre des habitans s'accroître à proportion de l'élargiſſement de la place, & de l'augmentation du produit. Car c'eſt

une régle d'expérience, que plus la terre eſt cultivée, plus elle nourrit d'habitans; & que réciproquement, plus elle a d'habitans, plus elle eſt cultivée. L'Etat ſe trouvera bien de tous ces défrichemens, mais on peut exceder dans les meilleures choſes; & quelque ineſtimable que ſoit ſur-tout le produit des terres, il pourroit arriver à force d'abattre, & de défricher des bois, que la France éprouvât un ſort ſemblable à celui de l'Angleterre, qui a laiſſé totalement dépérir ſes forêts. Nous ſerions en ce cas plus à plaindre que les Hollandois, qui ſuppléent, au défaut du bois à brûler, par la tourbe, qui eſt une terre huileuſe qu'ils tirent du fond de leurs marais.

C'eſt une prophétie répandue par tout, que la France périra un jour faute de bois. On juge aiſément de la fauſſeté de cette prophétie.

Les Seigneurs & les Communautés peuvent continuer avec ſuccès ce que l'on a ſi heureuſement commencé, en bordant de longues files les bords des grands chemins. Ces arbres ſeront ou des arbres fruitiers, ou des Ormes, Tilleuls, Plânes ou autres, ſelon l'uſage des pays. Les premiers par leurs fruits, les ſeconds par la coupe qu'on en fera de cinquante en cin-

quante ans, ne laiſſeront pas que de produire un revenu conſidérable.

Comme les petits chemins ſont enſemble une longueur double de celle des grands, on pourroit du moins y planter autant d'arbres qui rendroient un pareil revenu. Les Pâtis, communes, ou uſages, peuvent fournir dans quelques années au-delà de ce qu'il en peut couter, & récompenſer avec uſure des peines & des ſoins que l'on ſe ſera donnés.

Les hayes pourront même produire quantité de bourées & de fagots, de leur ſuperflu, à l'uſage des habitans; les grands arbres qui ſe trouveront y être crus ou plantés, feront auſſi du revenu.

Quoique les plantations qui ſe font dans les grands chemins voyers ne ſuffiſent pas pour procurer l'abondance dans le Royaume, ils y ſeront toujours d'un ſecours aſſuré. Cela étant, à quel degré de revenu n'augmentera-t-on pas ſon bien de patrimoine, ſi on ſe procure de vaſtes forêts ſoit par le défrichement des terres vagues, arides, ſteriles, intraitables, montagneuſes & extrêmement éloignées, ſoit par le deſſechement des marais & des inondations ſouterraines, qui rendent le pays impratiquable? En détournant la ſource, & donnant un courant à l'eau par de pro-

fondes ravines & tranchées, cela ſeul ſuffira pour multiplier les plantis des bois; cette terre neuve, dont la fécondité n'eſt pas épuiſée, fournira de copieux alimens, & donnera un embonpoint aux ſemences & aux plantes qui y croîtront.

ART. II.

Plantation du Chêne.

Le Chêne, ſi utile, eſt en général le plus fertile & le plus durable de tous les bois. On dit ordinairement qu'il eſt cent ans à croître, cent ans au même état, & cent ans à déperir; parce qu'alors dans les arbres qui ſont ſur le retour, comme dans les hommes, la vieilleſſe arrête la tranſpiration, leurs canaux excrétoires ſe bouchent, & enfin leur propre ſeve les étouffe. Il ne ſe ſoutient & ne croît pas également en toute ſorte de terroir. Par exemple, dans une terre forte, ſeche, maigre ou pierreuſe, il a de la peine à prendre ſon accroiſſement. Delà vient que le bois eſt opaque, dur, péſant, filandreux & noueux; il ne peut s'employer qu'en charpente, & autres ouvrages ruſtiques: au lieu qu'il réuſſit à ſouhait dans une terre graſſe, onctueuſe & legere, où il croît facilement, & plus promptement qu'en

qu'en tout autre terroir. Il eſt outre cela de belle venue, tendre & point noueux, & très-propre pour la menuiſerie, bois de fente & autres debits de cette nature. Quoiqu'il ſoit de longue venue dans le ſable, le bois en eſt fort tendre & d'un très-bel œil; mais il eſt moins bon pour des tenons & mortoiſes, parce qu'il eſt fort caſſant, & qu'il pouſſe quantité de petits rejets qui forment des pattes d'araignées, ce qui rend le bois noueux & difficile à travailler.

Si l'on ſouhaite élever promptement des chêneaux, on fera proviſion de glands que l'on mettra dans des manequins ou dans des caiſſes, juſqu'au mois de Mars, qu'on les levera pour être mis en pépiniere dans une terre meuble & bien à l'uni. Il faut donner tous ſes ſoins pour les garantir de la gelée lorſqu'ils ſont dans les manequins, autrement le travail deviendroit infructueux. On aura recours, pour les gouverner & tranſplanter en pépiniere ou autrement, à ce qu'on dira ci-après à l'article du Noyer.

ART. III.

Plantation du Châtaignier.

Le Châtaignier approche fort du Chêne, pour le volume & la qualité du bois. Il croît une fois plus vîte que le Chêne: il vient dans des expositions & dans des terrains moins bons, & n'est pas si sujet aux insectes.

L'excellence de son bois pour les grands bâtimens, la promptitude avec laquelle il prend ses accroissemens, enfin l'extrême facilité de le multiplier dans toutes sortes de terres, doivent engager les particuliers à en planter dans les parties les plus inutiles de leurs héritages: & l'on peut espérer de voir revivre en France ce bel arbre que nous avons, pour ainsi dire, perdu. On peut le planter dans les plus mauvaises terres, où il est très-certain qu'il a bien réussi autre fois, dans les lieux les plus arides & les plus inutiles, le long des arrieres côtes & montagnes qui regardent le Nord. Pierrailles, crayon, sable; il s'accommode de tout & perce jusques dans le tuf. Il se plaît loin des marécages & des eaux: mais un fond un peu humide & un peu gras le fait mieux fructifier. Il a aussi plus de peine à s'élever dans

des terres fortes, que dans les seches & sabloneuses, où il réussit admirablement bien. On peut encore s'assurer du succès en jettant les yeux sur les montagnes, & les lieux les plus froids des Sevennes, qui peuvent à peine produire du sarrasin & des lentilles, mais où le Châtaignier réussit au point d'être la principale richesse du pays.

Si l'on veut en élever promptement, on aura soin d'amasser des châtaignes, que l'on mettra dans des manequins ou des caisses, pour les planter en pépiniere au mois de Mars dans une terre préparée. Il faut prendre garde de ne point rompre le germe qu'elles auront produit dans la caisse d'où on les aura tirées, elles ne manqueront point de sortir bientôt de la caisse.

Les jeunes plants nouvellement sortis hors de terre, sont comme des enfans ausquels on doit donner des soins tout particuliers & convenables à leur âge: ainsi on leur donnera fort legerement, avec le sarcloir, autant de façons qu'on verra croître de méchantes herbes qui pourroient les étouffer & les feroient languir ou périr; & l'on continuera jusques à ce qu'ils soient en état d'être replantés, ou qu'ils ayent atteint la hauteur de cinq

à ſix pieds. On obſervera, en les arrachant des pépinieres pour être mis en place, de leur tailler adroitement les racines, de façon qu'il n'y ait point trop, ou trop peu de chevelu : on ne les étêtera pas non plus en les tranſplantant, ce qui leur ſeroit plus nuiſible qu'avantageux. Il ne faut les émonder que lorſqu'ils ſont petits, pour les aider à monter : mais dès qu'ils ſont parvenus à la groſſeur d'un pouce il ne faut plus leur rien ôter. Le temps de les étêter eſt quand ils ſont bien repris, pour enter l'eſpece de châtaigne que l'on deſire.

Les pépinieres, que nous devons regarder comme les meres nourices des plantes, ſont d'une grande utilité, non-ſeulement pour les hautes futayes, mais pour toutes ſortes de plantations. Par exemple, rien de plus agréable, ni qui rapporte plus de profit dans une maiſon de campagne que des Châtaigniers plantés en allées, & bien entretenus ; l'œil s'y plaît, l'odeur des fleurs eſt très-douce, & le goût dans ſon temps trouve de quoi ſe ſatisfaire. Les hautes futayes fourniſſent abondamment du fruit pour nourrir les habitans du pays, & quand ils ſont bien aprêtés, ils trouvent place ſur les meilleures tables.

On observera que les allées ou avenues de Châtaigniers soient plantés de quatre toises de distance, & de donner trois labours par an pour les rendre fructiferes. Il n'y a d'autre méthode à suivre pour les hautes futayes que ce qui se pratique pour le Chêne.

On éleve rarement des taillis de ce bois, n'étant point bon à brûler, parce qu'il petille beaucoup & qu'il est en danger de mettre le feu.

ART. IV.

Plantation du Noyer.

Le Noyer, dont le fruit & le bois sont d'une utilité connue de tout le monde, se plante assez comunement dans les terres à bleds : mais ce n'est pas un profit à cause du grand ombrage qu'il donne. Il s'accomode de la terre forte, & ne refuse aucun terroir ; car on le voit quelquefois venir à souhait dans le crayon le plus stérile ; parce qu'il enfonce directement ses pivots, comme le Chêne, & toujours en descendant. Il aime encore mieux les lieux froids, humides & montagneux exposés au Nord, que tout autre endroit. Il se plaît dans les vallons & collines, où il est d'un grand produit.

Il se plaît infiniment plus dans les grands chemins voyers que dans les jardins, tant à cause du grand air, que parce qu'il veut être battu des vents & des gens, pour donner moins de bois & plus de fruit. On fait bien de planter les Noyers à une distance l'un de l'autre de trente ou même quarante pieds, & de les mettre hors d'insulte en les plantant loin des lieux de passage.

Il y a trois especes de Noyers ; mais la plus belle & la plus exquise est celle qui rapporte le moins. La seconde est d'une médiocre grosseur, & de figure longue ; elle charge davantage, & rapporte le plus de fruit. La troisiéme est fort petite, & croît à plusieurs angles ; elle est plus propre à faire de l'huile qu'à manger.

On choisit les meilleures noix, après les avoir cueillies pour les planter dans le sable, que l'on met à couvert dans une cave ou dans une serre où il ne gele point ; cela seul suffit pour les faire bientôt germer.

Au mois de Mars, & par un beau jour que la terre est exempte de la grande humidité que lui a causé l'Hyver, on a le soin de lever ces noix, avec précaution de peur d'endommager le germe, pour

les déposer dans une terre destinée à cet usage. Il suffit d'avoir donné trois labours à la terre, sans la fumer, pour que le plant réussisse à souhait ; parce que le Noyer n'est pas d'une nature bien délicate & qu'il n'a toujours que trop de sève. Ainsi cette observation ne sera pas si exacte, à moins que le fond ne soit trop ingrat.

La pépiniere préparée, on plante un cordeau le long duquel on trace avec un plantoir des lignes d'un pied & demi de distance, & avec le plantoir on fait des trous sur ces lignes éloignées d'un pied l'un de l'autre, dans lesquels on pose doucement les noix, crainte d'endommager le germe, qu'on recouvre de même.

Aussi-tôt que les Noyers commencent à pousser, il faut les sarcler tout au tour pour en suprimer les mauvaises herbes ; qui les étoufferoient sans ressource ; ce qu'il faut également pratiquer dans les grandes sechereſſes, de peur que la terre venant à durcir & à les resserrer, ne leur ôte toute fonction végétable. On fera la même chose quatre fois par an, jusqu'à l'âge de six, qu'ils sont en état d'être transplantés ; pour lors on fera des trous de trois pieds de diametre & autant de profondeur ; & comme leur profondeur

ne doit être que d'un pied, l'on aura soin de les remplir de bonne terre jusqu'à un pied près de la surface du terrein.

Mais avant que de planter ces jeunes éleves, on aura soin de tailler les racines & de les recouvrir de terre. On affermira ces petits Noyers avec un pieu, pour les soûtenir contre les secousses des vents. On est dans l'usage de les entourer d'épines, pour servir de défenses contre le frottement des animaux: mais on a remarqué que d'entourer les arbres d'épines, cela leur est fort nuisible, parce que l'épine est aux jeunes plantes ce que le cilice est aux hommes.

La prudence veut qu'on ne les étête point avant que de les planter, parce que le hale qui desseche le tronc, fait qu'il fournit moins de branchage, & qu'ils ne font pas de si grande étendue.

On observe que les Noyers de trois ou quatre pouces de grosseur & de six pieds de haut, profitent plus en un an, que les gros en deux ans.

On leur donnera trois labours par an, jusques à ce qu'ils soient parvenus à un accroissement assez considerable pour qu'on puisse juger qu'ils s'en peuvent passer. Mais pour en hâter l'accroissement, on pourra, quelque temps après

qu'ils ont été plantés, leur faire une incision avec une ſerpete du haut en bas dans l'écorce ; cette opération leur donne lieu de groſſir plus promptement.

ART. V.

Plantation du Marronier Franc, & du Marronier d'Inde.

On donne le nom de marrons aux groſſes châtaignes, qui ne le ſont que parce qu'elles ont été entées, l'arbre qui vient de ſemence n'en produiſant que de très-petites. J'ai dit dans l'article du Châtaignier, que la terre legere & ſabloneuſe convenoit mieux à cet arbre que la terre forte & humide. Il ſe greffe en fente au mois d'Avril ; il ſuffit qu'il ait un œil, d'autant plus que cette greffe eſt plus facile à lever & à appliquer, que lorſqu'il y a pluſieurs yeux. Il eſt cependant plus ordinaire de le greffer en écuſſon à œil pouſſant. Cette derniere façon de le greffer ſe pratique à la ſaint Jean.

Le Marronier d'Inde eſt plus beau que celui de France. C'eſt ſans contredit le plus bel arbre dont on puiſſe embellir les jardins. Il y ſert d'ornement tant par la beauté de ſes fleurs qui viennent en

grappe, que par son couvert qui se répand beaucoup & donne un grand ombrage.

Si on veut faire germer les marrons, il faut les planter depuis le mois d'Octobre dans du sable mouillé que l'on mettra à la cave jusqu'à la saint Jean, qu'on les retirera pour le mettre en pépiniere dans une bonne terre grasse, & qu'on arrosera tous les jours suivant la chaleur. On peut également, sans autre ceremonie, les planter en pépiniere à un pied l'un de l'autre dans un bon fond, en les arrosant selon leur besoin.

ART. VI.

Plantation du Hêtre.

Le bois de Hêtre est agréable, on le choisit pour faire des allées & des palissades, à cause de la beauté de sa feuille qui est luisante, & qui sert d'ornement singulier dans les lieux où elle est. Sa nature est, pour ainsi dire d'aimer toutes sortes de terre : mais la qualité du bois n'en est pas également bonne pour les differens ouvrages auquel on l'employe. Le Hêtre fait son fond d'une terre peu nourrissante. Il réussit dans des terres pierreuses & séches. Il se plaît dans un terroir sabloneux,

& prend ordinairement ſon accroiſſement dans les bois & dans les collines, ſur les montagnes & dans le crayon même. Le terroir gras lui eſt nuiſible à cauſe de la trop grande abondance de ſuc que lui fournit ce terroir, qui en amollit les pores, donne paſſage aux bourgeons qui ſe multiplient ſans nombre en branches, & rendent ce bois dur & noueux. La terre forte le rend ruſtique & difficile à mettre en œuvre, mais il ſe ſoutient mieux & ne ſe gerce pas ſi aiſément.

Pour faire des pépinieres de Hêtre, il faut choiſir la graine de la même année; car ſi elle étoit vieille ou ſurannée, elle ne réuſſiroit pas.

Le temps de ſa ſemence eſt au mois de Mars, comme on fait du gland, & pour le mieux au mois d'Octobre dépoſée dans des manequins à couvert des injures de l'Hiver, pour l'obliger de germer plutôt; dès qu'elle ſera devenue forte, on ne manquera pas de lui donner des labours dans ſon beſoin & de la même maniere qu'on le doit pratiquer quand le bois commence à paroître. Etant ainſi gouverné on aura lieu d'être ſatisfait, tant par le plaiſir, que par le profit qu'on en retirera en peu de temps.

Art. VII.

Plantation du Coudrier ou Noiſetier.

Il y a de deux ſortes de Noiſetier ; mais celui qu'on nomme Franc, eſt un des plus beaux arbriſſeaux qui ſervent à garnir les boſquets : ſes feuilles ſont belles, fort larges & donnent beaucoup d'ombrage, ſon bois eſt fort clair, & pouſſe quantité de rameaux, & ſon fruit eſt d'un fort bon goût. On ſe ſert du plant de l'un & de l'autre pour le multiplier dans quelque coin d'un parc, ou en quelqu'autre endroit de cette nature, & qui ſoit frais.

Le Noiſetier ordinaire eſt d'un très-bon revenu en taillis, donnant au bout de neuf à dix ans, des fagots, des cerceaux, des échalats, des perches pour les houblonieres, des hares pour aſſembler & lier les trains, coupons & écluſées des bois flottés : il vient ſans peine dans un terrain leger & ſabloneux, & croît par tout dans les bois, le long des rivieres, & dans les lieux humides.

ART. VIII.

Plantation du Poirier.

Le Poirier, ſi utile à l'uſage de la vie de l'homme pour ſon fruit, & l'excellent poiré qu'il fournit, & pour le beau poli de ſon bois ſi recherché pour les ouvrages les plus curieux, vient par tout, & réuſſit parfaitement dans des terres fortes, ſeches, maigres & argilleuſes, ſoit plaines ou montagnes, & même dans des endroits ombragés.

ART. IX.

Plantation du Pommier.

Le Pommier dont le fruit eſt ſi ſalubre & ſi bien faiſant pour la ſanté de l'homme, ſe plaît dans les terres graſſes, noires & un peu humides; parce qu'il veut avoir le bois moite & ſuant au-dedans : il ſe plaît auſſi dans les terres argilleuſes, ſur les montagnes même, pourvu qu'il y ait de la fraîcheur & qu'il ſoit expoſé au midi. On ne doit pas négliger de le multiplier, principalement dans les endroits où le vin eſt fort rare, & l'on y ſupplée par le moyen du Pommier, dont le fruit fournit une liqueur plus conforme à bien des tem-

peramens, & même plus douce, & plus agréable que plusieurs vins crus dans le pays, qu'on ne sçauroit boire sans sucre. Pour faire ce cidre, il faut beaucoup moins de peine, moins de temps, moins de frais, moins de personnes que pour la culture des vignes. La Normandie jouit presque elle seule de ce doux beaume si salutaire à la santé; & à l'exemple de Charles II. Roi d'Angleterre, qui fit planter en beaucoup d'endroits un grand nombre de Pommiers, plusieurs personnes considerables ont fait la même chose, & jouïssent du plaisir de boire cette agréble liqueur. Ainsi nous pourrons voir, comme en Angleterre, nos campagnes devenues des Champs Elisiens, la France sera les Isles fortunées, les jardins des Hesperides. Si nous sommes froids & indolens sur nos interêts, il y a là de quoi nous rechauffer, & nous donner de l'émulation.

ART. X.

Plantation du Mûrier.

Il y a deux sortes de Mûrier, le noir qu'on estime beaucoup à cause de son fruit qui est sain & agréable au goût; mais moins propre pour la nourriture des

vers à soye que le mûrier blanc. M. Sprat dans ses reflexions, *part.* 3. *sect.* 28. *p.* 477. nous fait assez connoître que ce n'est pas le seul avantage que l'on tire du fruit du mûrier: il allegue un exemple qui est en état de réussir à merveille pour procurer les commodités de la vie & l'abondance dans le Royaume. « La Virginie, ajoûte cet Hist-« torien, a déja assez produit de soye « pour les habits de notre Roi. Il pourra « arriver dans la suite qu'elle fournira des « draps à la plus grande partie de l'Eu-« rope, & un trésor assuré à nos Rois. » En effet, si les vers à soye y réussissent comme cela n'est pas douteux, le profit en sera inconcevable: on le peut conjecturer par le nombre des caravannes, & des grandes villes de la Perse qui sont entretenues par la seule manufacture de la soye, & par les prodigieux revenus que ce commerce amene dans les doüanes du Sophi. En effet, quel profit n'en reviendroit-il point à la nation, s'il nous arrivoit de faire réussir chez nous ces plantes, propres par leurs feuilles, à nourrir les vers à soye que nous achetons si chers, & qu'il faut aller chercher au milieu de tant de hasards dans les pays étrangers.

L'expérience nous fait voir que

aura la précaution de les émonder à la fin de Février, au ou commencement de Mars, au décours de la lune, & l'on continuera ainſi d'année en année, ayant ſoin de les arroſer juſques à ce qu'ils ſoient repris.

Au bout de cinq ou ſix ans, les Mûriers étant parvenus à une hauteur raiſonnable, on pourra les tranſplanter dans le cours de Février, Mars, Avril, Mai, Septembre, Octobre, Novembre & autres mois, ſelon qu'ils ſeront temperés & exempts de grandes chaleurs & de grands froids. Si la terre dans laquelle on les tranſplantera eſt bonne, on les éloignera de cinq toiſes l'un de l'autre; ſi, au contraire elle eſt ſabloneuſe, on ne les éloignera que de trois toiſes; les trous ſeront de quatre à cinq pieds de diametre & deux de profondeur, dont on remplira un demi pied avec de bonne terre préparée.

ART. XI.

Plantation du Mériſier & Ceriſier.

Le mot de Ceriſier eſt un mot général, il y en a de pluſieurs ſortes, comme il y a auſſi de deux ſortes de Mériſier, le ſimple & le Mériſier à fleur double. Il l'a en

effet ſi belle & ſi grande, que le Printems en a peu de plus conſidérable. Il eſt avantageux aux particuliers près des grandes villes d'avoir force Ceriſiers & Mériſiers, tant par le bon rapport du fruit, que par la prompte vente du bois qui eſt très-recherché ; l'un & l'autre réuſſiſſent admirablement bien dans une terre legere & ſabloneuſe, ou pierreuſe, & même plus que dans une terre graſſe, forte ou humide, où le fruit eſt ſujet à couler & le bois à devenir gras, par conſéquent de moindre valeur.

On ne met le Mériſier en pépiniere que pour y greffer des ceriſes, parce qu'elles deviennent plus groſſes & meilleures, que ſi elles étoient greffés ſur des Ceriſiers qui ne peuvent produire de haute tige.

Mais ſi on veut avoir des Ceriſiers nains pour mettre en buiſſon, il faut les greffer ſur des Ceriſiers. Il eſt vrai que ces arbres ſont ſujets à de grands ſoins, à cauſe des boutures ou rejettons qui ſe multiplient ſans nombre au pied de l'arbre, qu'il faut avoir l'attention de retrancher, parce qu'ils alterent la meilleure partie de la ſeve & de la nourriture, ce qui empêche le fruit de groſſir & de profiter; d'ailleurs ils font languir le corps de l'arbre, & quelquefois le font périr.

ART XII.

Plantation du Prunier.

Le Prunier est une espéce de bois fort commune aujourd'hui, & propre aux Ebenistes qui l'employent dans leurs ouvrages. On le cultive dans tous les bons terroirs; mais il se plaît dans une terre seche & sabloneuse, & réussit à souhait dans un sable noir. Il est long-temps à rapporter dans une terre forte & humide, parce qu'il pousse beaucoup en bois, & produit peu de fruit.

Si on veut que les noyaux de prunes, de pêches, d'abricots, les pepins de pommes, de poires, d'oranges & autres, levent promptement, faites-les entrer dans un oignon qu'on appelle *squina marina*, ou même si vous voulez dans un oignon ordinaire; mettez le tout en bonne terre, il est très-certain qu'ils germeront plutôt, étant excités par l'humeur & par la chaleur de l'oignon. C'est une maniere de greffer, & la greffe tire sa nourriture du tronc sur lequel on la place. On pourroit pousser cette expérience plus loin: & il y a apparence que si on enfermoit la graine d'oignon, dans un oignon même, la graine leveroit plutôt, & feroit un oignon

plus nourri & plus gros. On comprend aiſément que des ſemences miſes de la ſorte doivent trouver plus de nourriture que dans la terre toute crue. *Cent. V. N.* 445.

ART. XIII.

Plantation de l'Olivier.

L'Olivier ne cede en beauté à aucun bois de France: il eſt outre cela dur, ondé, veineux & marbré, & s'employe à differens ouvrages: il prend ſon accroiſſement dans les pays chauds, & à une expoſition orientale ou méridionale; il vient à ſouhait dans toutes ſortes de terroirs: mais les terres maigres, ſabloneuſes & remplies de pierrailles, rendent l'huile qu'on tire du fruit moins graſſe, plus ſaine & meilleure. Il n'eſt pas difficile d'en faire des éleves. Virgile dit, « qu'une branche d'olivier toute ſeche, prend racine « quand on la met en terre, & qu'on a « ſoin de l'arroſer. »

Truditur è ſico radix oleagina ligno.

D'ailleurs l'expérience juſtifie le ſentiment des anciens. Fortunius Licetus aſſure, « qu'il a vu dans le jardin de ſon « oncle une groſſe branche d'olivier, toute ſeche depuis plus de dix ans, ſepa-

« rée du tronc & hors de terre, qui prit « ensuite racine. On la ficha dans terre « pour servir d'appui à une autre piéce « de bois, à laquelle elle étoit attachée « avec des cloux ; la même année elle « poussa des feuilles & des branches, qui « après avoir été ornée de fleurs, se char- « gerent d'olives : & ce nouvel olivier « fit la même chose durant plusieurs « années ».

ART. XIV.

Plantation du Cormier ou Sorbier.

On ne voit guére d'arbre dont le bois soit plus dur que celui de Cormier ; on estime que par la solidité de son bois il ne géle jamais. C'est ce qui fait dire que personne ne peut manger du fruit de l'arbre qu'il auroit planté ; parce qu'ayant le bois extrêmement dur, la seve n'y sauroit monter que fort lentement. Mais aussi de quelque nature que ce bois puisse être, si l'on prénoit le soin de semer des Cormiers, & qu'on les élevât en pépiniere comme on fait les autres plantes, il n'est pas douteux qu'on n'en puisse même semer, les planter & en manger du fruit ; car pour lors par le moyen des cultures qu'on leur donneroit, il ne seroit pas possible, quelque tar-

difs qu'ils puiſſent être à végeter, qu'ils ne montraſſent les effets de leurs fructueuſes productions. C'eſt ce que fait la nature quand l'art ſe met de la partie, & que l'on veut bien s'en donner la peine, comme pluſieurs en ont fait l'épreuve. Alors l'art aidant à la nature, on pourra élever promptement des Cormiers en les faiſant venir de ſemence. Cette ſemence ſe tire du fruit du Cormier domeſtique qui eſt en forme de poire. Il y a auſſi le ſauvage; mais le fruit en eſt pointu, & dans chaque eſpece il y a mâle & femelle: le mâle ne produit que du bois & des feuilles.

On ne connoit pas d'autre moyen pour réuſſir à ſe procurer promptement des Cormiers que de les ſemer: mais il faut auparavant préparer & bien cultiver la terre, & un peu à l'ombre; alors par le moyen d'une corde faite avec la ſeconde écorce de tilleul, on prend des Cormes parvenues à une juſte maturité, & on en frotte la corde à laquelle s'attachent les graines; on couche cette corde dans des petits rayons de la terre préparée, que l'on recouvre de deux ou trois pouces de bon terreau. Et pour prévenir les accidens des fortes gélées on couvre ces rayons de fumier qu'on ôte au printems, afin que l'air & la chaleur du ſoleil facilitent tous ces petits grains

entoit des nefliers sur du Poirier franc, leur fruit en seroit plus gros, & de meilleur goût que si on les greffoit sur le sauvageon, ou sur l'Aubepin; l'expérience prouvera ce que nous en disons ici.

Les greffes de Neffliers se cueillent dans l'extrémité de leurs branches, d'une ou de deux seves: celles de deux seves sont toujours les meilleures, sur-tout les greffes qui ont des anneaux dans le commencement du bois de la derniere seve. Ces anneaux sont des marques de la fermeté du bois, par lesquelles la seve circule lentement, ce qui oblige les greffes de produire plus promptement du fruit que lorsqu'elles sont toutes unies; parce qu'alors la seve se portant en haut avec force sans s'arrêter, elle ne fait que pousser du bois au lieu de fruit; de là vient que le fruit est fort tardif.

Au bout de trois ans que les Neffliers ont été greffés, on peut les arracher des pépinieres pour les mettre en place, ce qui se pratique au mois de Novembre: mais il faut absolument observer si cette espéce d'arbre est greffée sur sauvageon ou Poirier sauvage; en ce cas on aura soin, avant que de les planter, de leur couper le pivot; crainte que cette partie de l'arbre croissant en enbas ne reçoive la substance de la

terre, qui devroit servir à l'entretien des branches & à la nourriture du fruit; & pour éviter que les racines ne fassent des progrès, il faut les priver de la bonne terre qu'on pourroit mettre dans les trous.

Secondement, si les Neffliers sont greffés sur l'Aubepin ou sur eux-mêmes, on les traitera avec de la bonne terre.

Les Neffliers sont comme les autres arbres; plus on les cultive, plus ils rendent du profit & rapportent des neffles. Il faut nécessairement leur donner trois labours par an, si on veut être dédommagés de ses peines & de ses soins.

ART. XVII.

Plantation de l'Alizier.

L'Alizier est un arbre dont les branches s'étendent fort au loin, & font un ombrage d'autant plus agréable, qu'elles ne sont sujetes à aucune vermine; le bois en est extrêmement dur, parsemé de veines noires, & la racine d'un beau noir. Il se plaît dans une exposition méridionale & orientale, & vient à souhait dans une terre grasse & bien labourée. Il languit au contraire dans une terre maigre & seche. Si l'on en plante plusieurs pour en former des allées, il faut les mettre à

quinze ou dix-huit pieds de distances les uns des autres. Comme il y en a de deux espéces, il faut toujours preferer celle dont le fruit n'a point de noyau, comme étant la meilleure.

ART. XVIII.

Plantation de l'Orme.

L'Orme est un fort bel arbre de futaye qui est propre à faire des canaux, pompes de moulin, & la partie des vaisseaux qui est toujours dans l'eau; outre cela il est le plus estimé pour tous les ouvrages de charronage. Il n'a été multiplié que sous François I. Il est encore presqu'inconnu dans nos forêts; on l'a risqué heureusement en mille endroits où l'on n'en avoit fait aucune épreuve, il y a parfaitement bien réussi.

Il y a trois espéces d'Orme: le montagnard, suivant les anciens; l'Orme Italique, champêtre, ou de Gaule; & l'ypreau parce qu'il vient d'Ypres en Flandre. Ce dernier qu'on nomme Orme femelle est le plus estimé & le plus en usage, & fournit de plus fortes sommes au Marchand. Mais pour en élever on préfere les Ormes des deux dernieres espéces à l'Orme de montagne, parce qu'ils vien-

nent plus vîte & jettent davantage.

L'Orme se plaît en toute sorte de terroir, pourvû qu'il n'y ait point trop d'humidité; il y fait néanmoins des prodiges, mais il n'est pas propre pour le charronage parce qu'il est trop tendre. Où il réussit à souhait, & est bon à employer pour le charronage, c'est dans une terre grasse & bien meuble; son accroissement en est très-prompt.

Il faut planter les Ormes & les Ormeaux au mois de Février, après l'écoulement de la seve, qui dure ordinairement jusqu'aux fortes gélées. Si on le plantoit en Novembre, comme la plusparт des autres arbres, la racine seroit sujette à se pourrir.

ART. XIX.

Plantation de l'If.

Cet arbre vient de semence ou de marcotte. Avant que de mettre la semence en terre, il est bon de la faire tremper dans l'eau jusqu'à ce qu'elle se gonfle, pour la faire germer plutôt; ensuite on la seme sur planche dans une terre bien meuble. Quand les Ifs ont commencé à paroître, on a soin d'arracher les mauvaises herbes qui croissent à l'entour, & de les arroser pendant les grandes chaleurs. Lorsqu'ils

sont assez grands, on les transplante dans une pépiniere, où on les met à deux pieds de distance les uns des autres; alors on leur donne des labours & des arrosemens fréquens.

Cet arbre croît en pays chauds, dans les lieux montagneux, secs & pierreux; on le cultive dans les jardins pour leur embelissement, & on s'en sert pour faire des palissades & pour garnir les platte-bandes des parterres.

ART. XX.

Plantation du Charme.

Au défaut de l'Orme, on se sert à la campagne du bois de Charme pour les voitures. Il se plaît comme l'Orme dans les terres grasses, humides & bien labourées: il vient cependant plus aisément que l'Orme dans des terres dures, sabloneuses & pierreuses, sur les montagnes & dans le crayon même. Il se trouve partout disposé à son accroissement; sous les arbres même sauvages dans les forêts: il est aisé à le transporter, quoiqu'il soit un peu difficile à reprendre. On en distingue de deux sortes, celui qui vient de souche, & celui de pépiniere. La charmille de ce dernier est préférée. Celle

qu'on prend dans les bois n'eſt pas bonne à replanter à cauſe de ſa racine qui a la figure d'une croſſe: on doit choiſir la charmille qui a l'écorce claire, unie & la racine bien chevelue. On en plante de toutes ſortes de grandeur, depuis un pied de haut, juſqu'à dix & même douze. Les Charmilles qui viennent des pépinieres ſe diſtinguent aiſément en ce qu'elles ſont droites, claires & que leurs pivots ne ſont point crochus.

ART. XXI.

Plantation du Frêne.

Le Frêne, ſi utile en temps de paix & en temps de guerre aux charrons & aux ouvriers d'artillerie pour toutes ſortes de voitures, & pour faire des rames, des perches, des échalats & bien d'autres inſtrumens, s'éleve prodigieuſement, & donne une belle & haute tige en plaine, dans une terre legere & peu profonde. Il aime les lieux bas & humides. On en voit ſur les montagnes, dans le ſable & dans les pierrailles: mais il n'y réuſſit pas également, non plus que dans les terres dures, froides, argilleuſes & crayonneuſes.

Cet arbre doit non ſeulement être eſti-

mé par son bois ; mais aussi par la vertu qu'il renferme.

Le Frêne s'éleve de racine, & son plant se tire des rejettons enracinés qu'il produit au pied de l'arbre, qu'on éclate adroitement pour le planter ; on fera des trous suffisamment larges & l'on recouvrira doucement les racines.

ART. XXII.

Plantation de l'Erable.

C'est un grand arbre de haute futaye qui fait plaisir à voir, quoiqu'il soit un peu tortu. Il se multiplie de graine qu'on seme dans les pépinieres où elle leve promptement : on l'employe à former des allées & des palissades.

Quand on plante l'Erable on ne le rogne point, & on le peut prendre depuis un pied de haut jusques à dix ou douze pieds pour le planter. Celui que l'on éleve dans des pépinieres s'appelle Erable de grain : il est plus estimé que celui qui vient dans les bois.

Il y a de deux sortes d'Erable, l'Erable de plaine, & l'Erable de montagne, l'un & l'autre se plaisent & viennent à souhait dans des terres grasses, humides & bien labourées : ils réussissent aussi dans

des terres sabloneuses ; le bois en est plus tendre, moins chargé de parties huileuses & sulphureuses, & plus propre pour les instrumens à cordes : l'Erable de plaine est préferée, étant plus tendre que l'autre.

ART. XXIII.

Plantation du Sicomore ou Plane.

Le Sicomore de l'Isle de France est le Plane des anciens, dont parle Pline ; on doit le regarder comme très-utile & des plus nécessaires pour l'usage du commerce : il est nuancé comme l'Erable, quelques-uns le prennent pour la femelle. L'excellence de son bois le fait rechercher par les Menuisiers, & les Ebenistes ; les Luthiers le préferent à l'Erable quand il est ondé.

La beauté de son couvert, la promptitude avec laquelle il prend son accroissement, l'extrême facilité de le multiplier dans toutes sortes de terres, invite les particuliers à en faire planter dans les parties les plus inutiles de leurs parcs & enclos, pour former des allées où il réussira admirablement bien ; même une terre pierreuse, sabloneuse & remplie de rocaille, ne le rend que plus ondé & le fait

rechercher; en un mot c'eſt l'arbre le plus eſtimé pour les inſtrumens à corde: il a le bois fort & robuſte comme celui du Hêtre, & écaillé de même. Il vient à ſouhait dans les plaines, les lieux humides & dans des climats chauds.

ART. XXIV.

Plantation de l'Acacia.

L'Acacia vient de l'Amérique; il étoit autrefois fort à la mode pour les allées. Il ſe cultive comme le Marronier d'Inde: il s'en trouve encore dans des cours & baſſecours. Il eſt fort propre à differens ouvrages, à cauſe de la ſolidité de ſon bois qui eſt extrêmement dur. Il aime la terre legere & un peu onctueuſe: il croît cependant par tout.

ART. XXV.

Plantation du Buis.

Si un fond de terre ne ſe trouve propre à aucun de ces ſortes de bois, dont nous faiſons le plus d'uſage en France, au moins pourroit-on y planter du Buis qui ſe fortifie dans les lieux les plus froids, les plus humides, & à l'abri du ſoleil. Il réuſſit aſſez bien par tout; par exemple, le Buis nain ou le Buis

d'Artois eſt fort en uſage pour la broderie des parterres & les bordures des platte-bandes: il croît par touffe & pullule beaucoup. Pour le multiplier on éclate des brins d'avec les racines, & on en fait des pépinieres entieres ; il ſe vend en botte.

ART. XXVI.

Plantation du Pin.

Le Pin eſt une eſpece fort commune, & fort utile en France pour la charpente, la menuiſerie, la quille & les mats des navires & vaiſſeaux, & pour la conſtruction des bateaux & autres ouvrages. On en tire encore un très-grand profit par les écoulemens réſineux des Pins & des Sapins, qui compoſent une claſſe conſiderable parmi les drogues qu'employe la médecine. Ce n'eſt pas ſeulement en tant qu'ils entrent dans les ordonnances des médecins qu'on les croit utiles à la ſanté. Parmi ces liquides huileux, extraits d'arbres & arbuſtes, qu'on nomme baume, dont on fait cas pour leurs vertus médicinales, le goudron peut tenir ſa place, comme un baume excellent. Son odeur forte montre qu'il a des qualités actives, & ſon huile, qu'il eſt propre à les retenir. La Providence a voulu que les choſes les plus utiles,

fussent aussi les plus communes. « Pline «nous raconte que du temps des anciens «Romains, on mixtionnoit les vins avec «de la poix & de la resine: & Jonston dans «sa Dendrographie observe qu'il est sain «de se promener dans des bois de pin, à «cause des particules balsamiques dont «l'air y est parfumé ».

Les anciens se servoient de la résine pour embaumer les corps, d'où nous viennent les momies d'Egypte. Quel avantage pour les particuliers qui peuvent augmenter leur fonds par des plantations de ces arbres resineux ? Quel profit ne leur en reviendroit-il point par le bois, qui leur procure un débit assuré pour differens ouvrages, sans comprendre la resine, la poix, & le goudron qui est un revenu annuel ?

«Selon Théophraste on a d'un Pin vi«goureux de la resine chaque année, d'un «médiocrement fort de deux ans l'un, «d'un foible tous les trois ans. Le même «Auteur observe que cet arbre ne produit pas à la fois du fruit & de la resine; mais celui-là quand il est jeune, & celui-ci quand il est vieil.

Quoique le Pin prenne son accroissement en toute terre, c'est une remarque qu'ont fait également Théophraste & Jons-

ton, « que les arbres qui croiſſent dans «les lieux bas & à l'ombre, ne rendent «pas d'auſſi bon goudron que ceux qui «jouiſſent d'un terrain élevé, & d'un air «plus libre, expoſé au ſoleil & au vent «du Nord. La reſine eſt plus pure, plus «déliée, plus douce, plus cuite & d'une «meilleure odeur. Il aime les terres ſa-«bloneuſes, legeres & pierreuſes, même «celles de rebut, & les lieux élevés, com-«me les côtes de la mer, & les monta-«gnes où d'autres arbres ne croîtront pas. «On en voit des forêts entieres dans les «pays du Nord, auſſi-bien que dans les «pays chauds ».

ART. XXVII.

Plantation du Sapin.

Le Sapin également que le Pin produit du goudron lorſqu'il eſt extrêmement vieux, par des inciſions faites à l'écorce près de la racine. La reſine & la poix ne ſont que du goudron épaiſſi; l'un & l'autre ſont l'huile de ces arbres, qui devient épaiſſe & noire par le temps & la chaleur du ſoleil. Le Sapin réuſſit, & ſe plait ſur les montagnes & les lieux élevés.

ART XXVIII.

Plantation du Pesse ou Picea.

Le bois de Pesse ressemble si fort au Sapin que les ouvriers prennent souvent l'un pour l'autre : mais son bois est plus beau, plus doux & a moins de nœuds que le Sapin. « M. Ray dit que c'est le «Sapin mâle de Théophraste. Pline qui «admet deux sortes de Sapins, mâle & fe-«melle, qualifie le Picea des Latins de «Sapin mâle. Il donne de la resine com-«me le Sapin, qui se seche aussi-tôt après «avoir transudé au travers de la tige & des «branches. Il aime les lieux froids & mon-«tagneux : on en voit des forêts entiéres «de l'une & l'autre espéce dans les pays «du Nord ».

ART. XXIX.

Plantation du Cyprès.

Les termes de poix & de resine se trouvent dans Pline en une signification si étendue, qu'il y comprend jusqu'aux larmes du Lentisque & du Cyprès : toutes choses qui, peut être, ont ensemble beaucoup d'affinité, & qui coincindent dans leurs qualités les plus utiles avec le

goudron. Il a outre cela le bois presque incorruptible : cet arbre ne vient que dans les pays chauds & sur les montagnes.

ART. XXX.

Plantation du Tilleul.

Le Tilleul sert à embellir les jardins à cause qu'il forme une belle tête, & qu'il a l'écorce unie & la tige droite : on en fait des allées & des bosquets. Il est l'ornement des promenades : son odeur suave attire de toute part la compagnie pour prendre le frais sous son épais feuillage. Ce n'est pas le seul avantage qu'on en peut tirer, le bois est à la verité peu propre pour les gros ouvrages ; il est néanmoins d'un très-bon débit & fort recherché pour les ouvrages qui requierent de la legéreté. On doit aussi regarder l'écorce comme un profit assuré pour en faire des cordes & des cables. On ne doit pas négliger d'en augmenter les plantations, où il réussira au point que l'on pourra désirer, en le faisant venir de graine, & plus aisement de marcotte, que l'on plante en pépiniere pour lui faire prendre chevelure, parce que ceux qu'on arrache des bois & forêts sont sujets à mille inconveniens, soit qu'en les arrachant négligem-

ment on en offense les racines, qui, dès qu'elles sont offensées ne peuvent plus faire leurs fonctions & périssent aussitôt.

Le second inconvenient consiste en ce qu'on a assez de malice d'éclater le plant des souches, d'où il arrive que ce plant dessouché ne travaille que foiblement pendant les deux ou trois premieres années. Ainsi pour que le plant soit bon il faut qu'il soit tiré des pépinieres: mais pour avoir des pépinieres de Tilleul qui profitent beaucoup, il faut que la terre soit legere, & qu'elle ne fasse point de corps. Alors les racines étant à leur aise, donnent en peu de temps beaucoup de satisfaction à leur maître.

Le Tilleul mâle doit être planté dans une terre meuble, & dans des endroits élevés; la femelle dans des lieux bas & qui soient souvent arrosés par des pluyes. On aura la précaution, quand on voudra le replanter dans des rigoles ou des trous pour former des allées, d'y mettre un pied de terre legere, sur-tout au Tilleul femelle; la terre grasse est le principal entretien du Tilleul mâle. On le voit même d'une beauté parfaite dans le sable & dans les lieux bas & gras. On est indispensablement obligé de donner au Tilleul, comme à tout autre plant, des labours

bours fréquens ſi l'on veut aider à ſon accroiſſement ; car ſans labours il n'y a rien à eſperer de toute ſorte de plant mis en terre : c'eſt même une imprudence de planter des Arbres pour les négliger.

ART. XXXI.

Plantation du Bouleau.

Le Bouleau dont on tire toute la bringe pour les balais eſt d'un aſſez bon rapport, en le faiſant préferablement débiter en bois d'ouvrages plutôt qu'en bois à feu. Il s'accomode de toute ſorte d'expoſition, & vient également dans les terres humides, provenant même des eaux de ſources & de citernes froïdes, & dans des terres maigres, ſeches & de peu de valeur, & dans des pays froids, cependant oppoſés au ſeptentrion. Il vient à ſouhait par tout : on le met dans des fonds, ſur les coteaux, & dans les lieux par où les eaux s'écoulent.

ART. XXXII.

Plantation du Peuplier.

Si l'on veut choiſir des arbres qui faſſent promptement une ombre agréable, le Peuplier, le ſaule & l'aune ſont ceux qui font aiſément des racines : il en faut

coucher dans la terre des branches tout de leur long ; elles pouſſeront des rejettons par tous leurs nœuds, qui feront autant d'arbres. *Cent. V. N.* 425.

Le Peuplier eſt un arbre dont on diſtingue deux eſpéces ; ſçavoir le Peuplier blanc, & le Peuplier noir, qu'on nomme Tremble : quelques-uns font le Tremble different du Peuplier noir.

Pour avoir en peu de temps des Peupliers de haute & groſſe tige, on choiſit les petites branches les plus unies & hautes de trois à quatre pieds, que l'on fiche en terre après les avoir aiguiſé par le bas ſans leur couper la tige ; elles viennent à ſouhait ſi le fond eſt paſſablement bon : cette ſorte d'arbre rend de grands profits en peu de temps.

Le Peuplier ſe plaît ſur les bords des rivieres, le long des étangs, & dans l'endroit du marais le plus élevé. Il eſt dangereux de le planter trop près des prairies, & dans les prairies même, à cauſe que la racine en abſorbe toute la meilleure ſubſtance, & que l'ombrage ne permet à l'herbe d'y venir qu'en petite quantité & avec langueur. On peut néanmoins le planter du côté du couchant, ſur le bord des prés, en creuſant des foſſés tout le long du plant que l'on veut faire. C'eſt l'unique moyen

d'éviter tout inconvénient : ſi le fond eſt arroſé de quelque ruiſſeau qui ait ſa pente naturelle du même côté, cela épargnera la dépenſe d'un foſſé.

ART. XXXIII.

Plantation du Tremble.

Le Tremble eſt une eſpéce de Peuplier qui approche plus du noir que du blanc: il ſe plaît dans l'eau, dans les lieux humides, & marécageux, près de la mer, le long des rivieres & des étangs.

Ceux qui ont impoſés les noms aux choſes, l'ont ſouvent fait par rapport à leur nature; nous en trouvons un exemple dans le bois de Tremble, qui ſemble n'avoir été ainſi appellé, qu'à cauſe du mouvement continuel où eſt ſa feuille, dont la queue eſt fort longue, & du tremblement où ſon bois paroît toujours être, à cauſe qu'il s'éleve trop haut & trop en pointe.

Je ne dirai rien de la culture de cet arbre, parce que quiconque ſçaura gouverner les Peupliers & les Bouleaux ne pourra manquer à conduire les Trembles à une heureuſe fin. Cependant j'invite tout propriétaire de fonds propre pour la culture de ces arbres de donner tous ſes ſoins pour faire enſorte que ſa maiſon ne

soit point sans en être garnie, comme étant ceux qui en composent une bonne partie des revenus.

ART. XXXIV.

Plantation de l'Aune.

Il n'y a point d'arbre qui aime plus à avoir le pied dans l'eau que l'Aune : si ses racines ne baignent dedans, il a de la peine à croître. Ainsi on peut inferer de-là que la terre la plus humide est toujours la meilleure pour les placer.

On dresse ordinairement les Aunayes ou Vernayes dans des fonds, dont on ne peut faire usage à cause de la trop grande humidité qui y regne, qui sont des endroits marécageux, nullement propres à tout autre plant, & c'est ce qu'on peut tirer de meilleur des terres marécageuses. Quand même des plants aquatiques y réussiroient, le profit n'en seroit pas à beaucoup près si considerable, que celui que l'on tire du bois d'Aune, dont l'emploi est très-étendu. Il sert à faire des canaux; il est propre à piloter dans les rivieres où il se conserve long-temps. Le débit qu'on fait de l'écorce est très-considerable : elle est d'usage aux tanneurs & aux chapeliers. Le temps propre de les écorcer est au mois de Mai. Les feuilles ramassées en

grande quantités ſervent d'engrais.

Pour planter des Aunayes on fait des alignemens à deux ou trois pieds l'un de l'autre, le long deſquels on creuſe des rigoles, d'un pied, ou d'un pied & demi de profondeur où l'on met le plant à un pied & demi de diſtance, & qu'on recouvre auſſi-tôt en dos d'âne ; obſervant de lui couper l'extrêmité à deux doigts de terre, pour l'obliger à pouſſer pluſieurs tiges. On laiſſe croître les perches juſqu'à neuf à dix ans, & étant parvenues à une certaine groſſeur, on les coupe pour les employer aux uſages convenables.

Art. XXXV.

Plantation du Saule.

Le Saule, quoiqu'arbre aquatique, ne veut pas avoir comme l'Aune ſes racines dans l'eau ; il en aime le voiſinage, & ſe plait dans des lieux un peu plus élevés, ſur quelque foſſé, prairie, ou autre terre humide.

Le Saule ne ſe multiplie pas de racines, mais bien de branches groſſes comme le poignet, longues de huit à neuf pieds, d'une écorce bien unie, c'eſt le moyen d'avoir de belles ſauſſayes par ce choix. Pour les planter, on prend un pieu avec lequel on fait des trous de deux pieds de

profondeur, dans lesquels on met ces branches. Si le terrain est mauvais, on met dans ces trous de bonne terre que l'on presse avec le pied.

Le vrai temps de dresser des saussayes est vers la fin du mois de Février, ou au commencement de Mars, après que les fortes gelées sont passées; parce que le saule est fort susceptible du froid, & se gerse aisément lorsqu'il est nouvellement coupé; mais comme le saule n'est beau, qu'autant que sa tête est bien formée & bien chargée de bois, il faut nécessairement la premiere année retrancher tous les bourgeons qui viennent tout autour de la tige, parce qu'ils font secher la plante, & qu'elle en profite moins: le temps de l'étêter est au mois de Février, ou au commencement de Mars.

La bonté d'un fond décide ordinairement de la distance qu'on doit donner au plant du Saule: par exemple, s'il est gras on le plantera de quatre pieds de distance; si, au contraire, le fond est maigre & pierreux on le plantera de six pieds de distance; parce que plus le fond est bon, plus on peut le charger sans crainte d'affamer le plant; & plus il est maigre, moins il doit être chargé.

Fin de la premiere Partie.

TRAITÉ PHYSIQUE DE LA CULTURE

Et de la plantation des Arbres à Ouvrer.

SECONDE PARTIE.

Des connoiſſances néceſſaires pour l'exploitation des bois.

ARTICLE PREMIER.

De l'excellence & de l'utilité des Bois.

LEs bois en général nous rendent d'importans ſervices, par leur maſſe, & par leur longueur, mais plus particuliérement par un aſſemblage & un tiſſu de parties qui les empêche de ſe rompre,

C'eſt une nature de biens très-importans & très-lucratifs en France, encore plus qu'ailleurs ; parce qu'ils y ſont plus rares à proportion de la conſommation qui s'y en fait.

Le bois eſt le ſoutien de notre vie : puiſqu'il contient la principale matiere ou l'aliment le plus naturel du feu, ſans lequel nous ne pouvons ni apprêter nos nourritures les plus communes, ni fabriquer la plûpart des choſes les plus néceſſaires, ni conſerver notre ſanté. C'eſt le bois qui ſupplée au ſoleil dans la plûpart de ces opérations, & qui, par ſa quantité plus ou moins grande, donne à l'homme le choix de tous les dégrés de chaleur & de flamme. Il en faut pour cuire nos viandes, pour fondre & façonner nos métaux, pour amollir, pour ſecher, pour purifier. Il en faut pour bâtir, pour réparer ſur la terre & ſur l'eau, pour la beauté & l'embelliſſement d'une terre, pour toutes les néceſſités & les commodités de la vie, & pour la plûpart des arts & métiers.

En un mot, les maſſes de bois les plus énormes nous ſont d'un grand ſecours, puiſqu'elles ſe livrent à tout ce que l'homme en veut faire. Des troncs ou des tiges de ſoixante à quatre-vingt pieds de longueur,

pueur, s'enfoncent dans les entrailles de la terre, pour y aller chercher le tuf ou le terrain ferme, dans les endroits mouvans & qui s'affaiſſeroient ſous le poids de la maçonnerie. Ces grands bois entaſſés à grands coups, forment dans la terre ou dans l'eau une forêt de pilotis ſtables & ſouvent incorruptibles, qui vont porter à jamais ſur leur tête le poids des plus grands édifices, avec une conſiſtance & une égalité que nous ne trouvons pas dans la ſolidité même de la terre.

Delà de grandes maſſes de bois ſe prêtent à notre gré pour prendre une route toute differente les unes des autres. Elles montent au haut des bâtimens; elles y maintiennent les murs, & en empêchent l'écartement. Elles ſoûtiennent tout le fardeau d'une vaſte couverture d'ardoiſe, de tuile, ou même de plomb.

Delà nous viennnent ces béfrois qui ſouffrent pendant pluſieurs ſiécles le poids & le mouvement d'une cloche de vingt à trente mille: delà nous viennent les moïeux les roues, les eſſieux, les brancards, les péſantes charrettes & tout ce que le charronage conſtruit pour nous tranſporter, & pour voiturer nos fardeaux où il nous plaît: delà nous viennent les ponts-levis, les herſes, les baſcules, les grands bras &

les roues de moulins, les pressoirs, les fouleries, les fonderies, les grues, les sonnettes à piloter, & toutes ces grandes machines qui expédient en un instant ce que deux & trois cens bras auroient quelquefois peine à achever en un jour.

C'est, enfin, delà que nous viennent les barques, les bateaux, les vaisseaux de mer, batimens d'une structure si ingénieuse qu'ils ressemblent à des villes flotantes que le vent conduit avec leurs habitans d'un bout du monde à l'autre.

Après tous ces secours, quelques grands & variés que soient les avantages que nous tirons des moindres parties des arbres, ils ne sont point comparables à ceux que nous tirons à chaque instant du bois même. Dieu semble créer tous les jours une matiere, qui, par sa souplesse, prend toutes les formes que nous voulons lui donner; qui, par sa solidité, les conserve toutes; qui, par ses riches veines, ses nuances, l'éclat de son poli, ses mouchetures, par la facilité de le teindre en noir au défaut de l'ébene, par son incorruptibilité, en fait le prix & excite l'admiration. La Nature par tout admirable, l'est singulierement dans la formation des végétaux; on peut dire que c'est le regne de ses miracles.

Le partage qui se fait des bois par leurs differens emplois, doit indispensablement porter le marchand à aquerir une parfaite connoissance dans ce commerce, qui est le plus lourd, & le plus étendu de ceux qui se font à la campagne.

L'exploitation regarde principalement ceux qui veulent acheter, soit en gros, soit en en détail. Elle comprend quantité de choses également nécessaires pour l'acheteur, pour le vendeur, pour le bien de la chose même, & personne ne doit se mêler d'un commerce qu'il n'entend point: encore moins de la marchandise de bois, en ce qui concerne la coupe ou l'exploitation, soit par la sûreté de l'achat, la bonté du marché, l'exécution & le débit.

Il faut du moins connoître les principaux termes de l'art; comme aussi les differentes Jurisdictions, & les Officiers des eaux & forêts: encore plus la maniere dont les bois s'adjugent & s'exploitent, afin de sçavoir prévenir les incidens, & faire les choses dans les regles. Enfin il faut s'adresser à ceux qui peuvent être de quelque secours, soit en justice reglée, ou autrement, dans les differens cas qui surviennent.

Par exemple, pour l'assiette des bois

dont les Officiers choisissent le triage ; pour le martelage, l'usance, & la coupe des bois, où ils peuvent comprendre plus ou moins de beaux arbres : pour l'adjudication qu'ils peuvent avancer, reculer ou brusquer ; pour la reception de la caution, pour le débardement & la vuidange des coupes, dont ils peuvent allonger le temps ; pour les malfaçons & délits, dont les marchands sont responsables, pour le nombre ou emplacement des fosses à charbon ou cendres, pour le défrichement des houssieres, & le repeuplement des clairieres : finalement après que les bois sont coupés & enlevés pour le recolement, & visite générale qu'il faut faire sur les lieux, avant que les marchands de bois puissent être déchargés : ainsi de quantité d'autres circonstances que l'usage apprend, & pour lesquels ceux qui y ont quelque interêt, tant acheteurs que vendeurs, ne peuvent point faire de plus belle étude, que celle de l'Ordonnance des eaux & forêts de 1669.

ART. II.

Pouvoir d'acheter & de vendre.

Tout marchand peut acheter des particuliers qui ſont maîtres de vendre leurs bois comme ils veulent & quand ils leur plaît, ſoit taillis ou forêt entiere, ſoit par triage, par canton, par pied d'arbres ou autrement; ſi ce n'eſt les baliveaux, qu'il faut reſerver, & le reglement de la coupe des taillis qu'il ne faut faire que tous les dix ans, ſuivant l'Ordonnance. Il faut même avertir le Grand Maître, & le Controlleur Général des Finances, avant que de couper ou vendre ſes bois de haute futaye, s'ils ſont à dix lieux de la mer, ou à deux des rivieres navigables, ſous peine de trois mille livres d'amende & de confiſcation des bois.

Mais à l'égard des bois des Eccléſiaſtiques & des Communautés tant laïques que régulieres, on ne peut en acheter aucune futaye, ni baliveaux, ſans lettres patentes du Roi, vérifiées au Parlement & en la Chambre des Comptes: & quant à leurs bois taillis, ils ne peuvent les couper à leur profit qu'après que les Officiers du Roi en ont fait l'aſſiette, le martelage & le meſurage; & ils ne peuvent les

vendre qu'avec la permission du Grand Maître & en Justice reglée, le tout sous peine d'amende, & de repétition du quadruple contre les acheteurs & les vendeurs.

Et quant aux bois qui appartiennent au Roi, tant ceux qui sont actuellement en sa main, que ceux qui sont donnés en appanage, en engagement, usu-fruit ou autrement, même ceux qui sont tenus du Roi, en grurie, grairie, segrairie, tiers ou danger, ils ne peuvent être vendus en tout ou en partie, soit futaye ou taillis, que sur un Reglement du Conseil, ou sur lettres patentes vérifiées par le Grand Maître dans toutes les formalités de l'Ordonnance.

Art. III.

Espéces, usages, âges, qualités & défauts des bois.

On appelle vente en coupe reglée, une division qui se fait d'un grand bois en certaines portions; afin que n'en coupant chaque année qu'une certaine quantité, le bois ne se dégrade point, & soit toujours du même revenu.

On appelle l'âge ou l'essence du bois, le temps qui s'est écoulé depuis sa derniere coupe.

L'eſpece comprend le bois taillis & de haute futaye.

ART. IV.

Du bois taillis.

Le taillis eſt un jeune & menu bois qu'on coupe en vente ordinaire tous les neuf à dix ans au plutôt, & qui n'en paſſe pas trente; car au-delà c'eſt une futaye ſur taillis.

L'Ordonnance a défendu de le couper avant neuf ans, parce qu'il lui faut ce temps pour être raiſonnablement garni en hauteur, en force & en épaiſſeur: qui voudroit le couper plus ſouvent n'auroit que de la ramille & ruineroit le fond même du taillis.

ART. V.

De la futaye.

La futaye eſt un grand bois qu'on a laiſſé croître ſans le couper depuis plus de trente ans; futayes baſſes ou rabougries ſont celles dont les arbres ſont de mauvaiſe venue, bas, tortus & clairs ſemés; & on nomme hautes & pleines futayes, celles des arbres hauts & preſſés qui ſont de belle venue.

Les futayes prennent encore differens noms ſuivant leur âge.

Art. VI.

Bois Marmenteaux.

Les bois Marmenteaux, ou bois de touche, ſont des bois qui ſont autour d'une maiſon, parterre, ou château, pour y ſervir d'ornement ou d'abri, & auxquels on ne touche point. On en voit quantité qui ſont des bouquets de futaye.

Art. VII.

Bois en défend, ou bois défenſable.

Le bois en défend eſt un bois de reſerve, dans lequel il n'eſt pas permis de faire aucune coupe; on met en défend quelque triage que l'on voudra conſerver, pour s'en ſervir au beſoin, ou uniquement parce qu'il eſt de bonne venue. Ces défends ne ſont guere en uſage que dans les grandes forêts, & ils y ſont très-utiles pour les néceſſités publiques, pour les cas d'incendie, &c. On met auſſi en défend les bois qui ont été dégradés, ou qui ſont encore trop jeunes pour qu'on puiſſe en faire uſage. Les taillis ſont en défend de droit juſqu'à cinq ou ſix ans. Les chevres, les cochons, les

moutons & autres bêtes malfaiſantes ſont toujours en défend, hormis le temps de la glandée pour les cochons.

Au contraire on appelle bois défenſable celui dans lequel il eſt permis par le Juge, ou autrement, de faire les coupes & paiſſons convenables, parce qu'alors il eſt en état de ſe défendre.

ART. VIII.

De l'âge du bois.

On appelle bois en peuil, un bois nouvellement coupé qui n'a pas encore trois ans; il eſt défendu d'y laiſſer aller aucuns beſtiaux ni troupeaux, parce que la moindre atteinte que le brou recevroit le ruineroit.

Juſqu'à trente ans, ou du moins juſqu'à vingt-ſept, il s'apppelle taillis: car pour qu'un bois ſoit reputé futaye & non taillis, il ſuffit qu'il ait trois âges, ou vingt-ſept ans.

Depuis trente ans juſqu'à quarante, on l'appelle haut taillis ou haute taille.

Depuis quarante ans juſqu'à ſoixante, futaye ſur taillis, demi futaye ou bois de haut revenu.

A ſoixante ans il prend le nom de haute

futaye, & on l'appelle jeune juſqu'à cent vingt ans, & au-delà vieille futaye.

Bois ſur retour, eſt un vieux bois qui ne groſſit plus ou qui déperit; comme les futayes de chêne au bout de deux cens ans.

On connoît l'âge des jeunes bois par les cernes de chaque année, qui ſont aiſés à diſtinguer. Par exemple, dans les taillis, & dans les grands bois, on la connoit par les cernes qu'on voit ſur les troncs de l'arbre, quand on l'a coupé horiſontalement. Un Chêne a autant d'années qu'il paroîtra de cercles ſur ſon tronc.

ART. IX.

Des qualités & défauts des bois.

On appelle 1° bois en étant, celui qui eſt ſur pied.

Bois giſant, celui qui eſt coupé ou abattu ſur terre.

Bois vif, celui qui prend nourriture, & qui porte branches, feuilles & fruits.

Bois mort, celui qui eſt ſeché ſur pied, & qui n'a plus de ſéve, en quoi il eſt très-different du mort bois.

Bois d'entrée, celui qui eſt entre verd & ſec. C'eſt ainſi qu'on appelle les

arbres dont les houpiers, ou quelques branches, ſont ſeches & les autres nettes, comme ſont d'ordinaire ceux qui ſe trouvent à l'entrée des forêts. La coupe des bois d'entrée eſt défendue aux uſagers & riverains.

Les uſagers ſont ceux qui ont dans les bois d'autrui des droits d'uſage, ſoit pour des bois à bâtir, ſoit pour répayer, brûler & hayer.

Les riverains, ſont ceux qui ont des maiſons, ou des terres près des forêts; la plûpart des dégats qui ſe font dans les bois, viennent des riverains, ou des uſagers; c'eſt pourquoi on ne ſçauroit trop veiller à leurs entrepriſes.

2° On appelle bois à faucillon, les petits bois qu'on peut couper aiſément avec un faucillon ou petit fer, parce que ce ſont des bois de petite eſſence, ſoit taillis, endroits ruinés, ou de mauvaiſe venue, comme le ſont ordinairement les bords des forêts.

On appelle houſſieres, les endroits où il ne croît que du menu bois, des arbuſtes peu élevés, comme Houx, Genets, &c. mais proprement les broſſes ſont les méchantes tailles qui ſont au bord de la forêt, à la difference des buiſſons, qui ſont les petits arbres avortés, ou les bois

peu estimés qu'on voit épars dans les forêts, & qui ne croissent guére. On remarquera cependant qu'en terme de pratique, les Officiers des eaux & forêts, ne donnent que le nom de buisson aux bois qui n'ont pas plus de trente à quarante arpens.

On appelle breüil, un bois taillis fermé de murs, ou de hayes, ou de buissons renforcés, dans lesquels les bêtes ont coutume de se retirer.

3° Les chablis, qu'on nomme autrement cables ou bois versés, sont ceux que le vent a déraciné, abattu ou rompu, en tout ou partie : on en fait des ventes particulieres dans les grandes forêts, & on y comprend les arbres de délits, c'est à dire, ceux que l'on a coupé ou maltraité clandestinement, & contre les régles.

On donne le nom de rabougris à tous les bois de mauvaise venue, qui sont tortus, malfaits, comme la plûpart des Pommiers, Poiriers sauvages, qui ont le tronc court, raboteux, pleins de nœuds & peu de branches ; ce qui vient de la nature du plant ou de celle du terrain, & le plus souvent de quelque accident ; par exemple, si le bois a été brouté, s'il n'a pas été coupé dans la saison, si on l'a

deshonoré en l'étêtant mal à propos.

On appelle bois arsins, ceux qui ont été incendiés, par malefice ou autrement.

Et bois charmés, ceux auxquels on a fait quelque chose pour les faire mourir ou tomber.

Art. X.

Bois blancs.

Les bois blancs, tels que sont les Tillots, le Bouleau, le Peuplier, le Tremble, le Saule, sont tous bois qui viennent vîte, même dans d'assez mauvais terroirs, & fourniſſent de promptes & amples jettées : mais ce sont tous bois legers & peu solides, qui sont compris dans les morts bois. L'usage du pays en décide.

Art. XI.

Mort bois.

On appelle mort bois, certains bois verds en étant, c'est-à-dire, vifs sur pied, en quoi les morts bois sont differens du bois mort. Ce sont les saulx, marsaulx, épines, puines, sureaux, aulnes, genêts, genievre & ronces. Il n'y a que ces neuf espéces de mort bois désignés par la charte normande, accordée par Louis X, de

l'année 1315 ; par celle de François I. de 1515 ; & nouvellement par celle de 1669. Cependant bien des gens comprennent dans le mort bois, tous les bois vifs, mais qui ſont legers ou qui ne rapportent point de fruit, tels que ſont les bois blancs ; même ſelon eux, l'Orme, l'Erable & le Frêne. L'uſage du lieu & la poſſeſſion actuelle y font beaucoup pour en juger.

La raiſon pour laquelle on cherche à étendre les morts bois, beaucoup au-delà des eſpéces que l'Ordonnance en a marquée ; c'eſt 1° que les morts bois ne ſont pas ſujets aux droits de tiers & danger ; 2° qu'ils tombent dans le caſuel des uſagers : on donnnera ci-après raiſon du tiers & danger, & des uſagers.

ART. XII.

Baliveaux, liſieres & autres bois de reſerve.

En coupant les bois, il y a certains arbres de reſerve qu'il faut y laiſſer ; parce que c'eſt ce qui ſert le plus à conſerver & à repeupler le bois.

On reſerve 1° les baliveaux ; ce ſont les arbres de la meilleure eſpéce, du plus

beau brin, de la plus belle venue, & le plus vif qu'il y ait dans le bois, soit Chêne, Châtaignier, Hêtre ou autres, suivant la qualité du plant : on les laisse pour qu'ils repeuplent le bois par leurs racines, encore plus par les fruits ou graines qui tombent, & qui se répandent sur terre ; & afin qu'on puisse toujours les trouver au besoin, pour en faire du bois de charpente & s'en servir.

Par l'Ordonnance des eaux & forêts de 1669, quand on coupe un taillis, il faut laisser seize baliveaux par arpent, des plus beaux brins, de l'âge du taillis, outre les anciens & les modernes ; & la même Ordonnance en demande dix par arpent dans les futayes qu'on abbat. Ainsi voilà une loi d'économie, que tout propriétaire a doublement interêt d'observer.

1° Parce que c'est pour la conservation de ses bois qu'elle est faite. 2° Parce que l'Ordonnance le veut, sous peine de cinquante livres d'amende pour chaque pied de baliveau coupé.

On appelle jeunes baliveaux ceux qui sont de l'âge du taillis que l'on coupe. Quand on abbat les taillis ils en quittent le nom, pour prendre celui d'arbres, & s'appellent arbres baliveaux, arbres reservés, ou simplement lais. On nomme

baliveaux modernes ceux qui ont été réservés lors de la coupe précédente, & baliveaux anciens ceux qui l'ont été lors des coupes plus reculées.

A la campagne on appelle fort communement les baliveaux ; de l'âge du bois *étalons*, parce qu'ils repeuplent les ventes ; ceux de deux coupes *pérôts*, & ceux de trois coupes & au-delà *tayons* ; comme qui diroit, fils, pere & ayeul.

On distingue encore les baliveaux de brin & les baliveaux de souche : les premiers sont ceux qui viennent unique sur un seul pied, ils sont les plus estimés, parce qu'ils sont de la plus belle venue & du plus bel usage : le baliveau de souche est le maître brin, qu'on reserve entre tous ceux qui sortent d'une même souche : assez souvent ils réussissent bien ; mais ils n'ont jamais tant d'avantage que ceux de brin.

Les particuliers ont la liberté de disposer de leurs baliveaux, après l'âge de quarante ans, dans les taillis, & de cent vingt ans dans les futayes.

2° On ne doit pas non plus couper les arbres de lisieres qui sont sur les extrémités des forêts, ou qui les separent des chemins, ou des autres héritages. Il est même enjoint aux marchands, qui ont acheté

té la coupe du bois, de les y laiſſer, parce qu'ils ſervent de défenſe & d'abri, & qu'ils repeuplent les bords qui ſont les endroits les plus expoſés.

De même, bien des gens ne coupent jamais les broſſes; c'eſt-à-dire, les méchantes tailles qui bordent leurs bois: il y auroit peu de choſe à en tirer, & on les laiſſe, parce qu'elles ſervent toujours à défendre des beſtiaux, des paſſans & des malfaicteurs. Elles rompent, du moins, la force des vents qui ſont beaucoup de tort aux bois, non ſeulement en ce qu'ils en briſent conſiderablement, mais encore en ce qu'ils les roulent: & les bois roulés, c'eſt-à-dire, battus des vents, ſurtout pendant que la ſeve dure, ont les cernes ſeparés qui ne ſont pas corps avec l'arbre, ils ſe rabougriſſent, & ne ſont jamais bons à mettre en œuvre.

3°. Outre les baliveaux & les arbres de liſiere, la prudence veut, & l'Ordonnance exige des marchands ventiers, qu'on ne touche point aux arbres fruitiers qui ſe rencontrent dans la coupe des bois qu'on abat, parce que ce ſont ordinairement des arbres d'une bonne eſpece, & qui repeuplent le plus par la quantité de fruits qui en tombent. Ce qu'il ne faut pourtant point étendre aux arbres fruitiers de

petite eſpece, qui ſont plus propres en taillis, qu'à autre uſage, comme cornouilliers, meriſiers, &c. qui n'auroient pas un pied & demi de tour, ni même aux arbres d'une eſpece conſiderable, quand cette eſpece eſt le plant dominant du bois ; car il ſe trouve des forêts qui ſont toutes plantées, par exemple de châtaigniers, qui dans ce cas ne doivent certainement point être exemptés de la coupe, quoique ce ſoit des fruitiers ; puiſqu'alors ils ſont tout le bois qui eſt à couper.

Dans les coupes qui ſe font en regle dans les grandes forêts, ceux qui les achettent doivent laiſſer non ſeulement les baliveaux, les arbres de liſiere & les fruitiers ; mais encore les pieds corniers, les tournans & les parois, qui ſont tous arbres qu'on reſerve, & qu'on marque d'un ou pluſieurs marteaux pour ſervir de limites dans les grandes ventes qui ſe font dans les formes de la Juſtice.

ART. XIII.

Bois en grurie, grairie, tiers & danger, ſegrairie, très-fonciers & paragers.

On appelle ſegrayers, ceux qui ont des bois où le Roi a part par indivis, & ces bois communs s'appellent ſegrais ou ſegrairies.

Et on appelle bois tenus en grurie, grairie, tiers & danger, ceux dont le très-fond, c'eſt-à-dire la proprieté appartient totalement à des particuliers ou a des communautés; mais à la charge d'en rendre un certain droit ou part au Roi, ou autre Seigneur qui prend ſa part à ſon choix, en bois ou argent, ſur le prix de la vente: & cette part ou droit eſt differente ſuivant la teneure du bien.

Le droit de grurie eſt la moitié.

Celui de grairie eſt different ſuivant les lieux. A Orléans il eſt de deux ſols & demi d'une part, & dix-huit deniers d'autre.

Et le droit de tiers & danger (qui ſe perçoit principalement en Normandie) eſt du tiers pour droit de tiers, & du dixiéme pour le droit de danger; enſorte

que de trente arpens, vendus trente mil francs, celui à qui le tiers & danger en eſt dû, aura à choiſir treize mille livres ou le bois de treize arpens, pourvu qu'il aye en même temps le tiers & le danger. Car il y a bien des bois qui ne doivent que l'un ou l'autre, le tiers ou le dixiéme.

On appelle très-fonciers ou paragers, ceux qui ont des bois ſujets à ces ſortes de droits, & on les paye au Roi à cauſe de la juſtice qu'il y fait exercer par ſes Officiers pour la conſervation des bois. Cependant on ſe regle ſur l'uſage des lieux, pour ſçavoir ſi le droit eſt dû & de combien il eſt, & même les morts bois, dont il a été ci-devant parlé page 85, ne ſont ſujets à aucuns de ces droits : c'eſt-à-dire que les très-fonciers prennent ou vendent les morts bois ſuivant l'uſage des lieux, ſans en faire part, en eſſence ni en eſtimation, au Seigneur de qui leurs bois relevent, en grurie, grairie, tiers ou danger.

ART. XIV.

Des ſept ſortes de ventes de bois.

Il y a ſept differentes manieres de vendre le bois dans les forêts, ſçavoir ;

Ventes ordinaires, ventes extraordinaires.

Ventes de chablis, ventes de baliveaux ſur taillis.

Ventes par éclairciſſement, ventes par pied d'arbre, & ventes par recepage.

On appelle ventes ordinaires, celles qui ſe font reglément tous les ans dans les taillis ou futayes qu'on a mis en coupe reglée par triage, qui ſe ſuccedent & renaiſſent ſans ceſſe. Il y en a toujours de tous les âges; on ſe défait du bon comme du mauvais, & l'on renouvelle tout le bois. En l'exploitant ainſi uniment & également par tout, le bois ne ſe dégrade point, il eſt toujours du même revenu, & l'on a tous les ans des coupes certaines.

Ventes extraordinaires, ſont toutes celles qui ne ſe font pas par des coupes reglées, telle ſont les ventes de chablis, des baliveaux, des futayes entieres, comme il s'en fait ſouvent dans les bois des abbayes.

Des ſept ſortes de ventes qui ſe font dans les forêts, les deux premieres, & les plus ordinaires ſont la vente des taillis, & la vente des futayes; mais il eſt de l'économie de ne vendre les uns & les autres que par quartier & en coupe reglée, & il faut y laiſſer des baliveaux comme il a été expliqué, page 86 & ſuiv.

On vend les futayes par arpent ou par pied d'arbres; mais le meilleur & le

plus ordinaire est de les vendre à l'arpent. C'est le plus court, il y a moins de fraude & de danger à craindre, moins d'embarras & de dispute pour l'abattis, l'encrouage & la vuidange des bois ; on se défait du mauvais comme du bon. C'est le seul moyen de receper ce qui doit l'être, & chaque canton de la forêt, se trouvant exploité à son tour, tout le bois se renouvelle, l'on a toujours dans sa forêt des bois de tous âges qui l'entretiennent dans toute sa valeur; c'est aussi pour cette raison que l'ordonnance défend la vente des futayes par pied d'arbre ; parce que cela dégrade & ruine les forêts.

La troisiéme sorte de vente est celle des chablis, qui comprend les bois de délit, ainsi que ceux que le vent a abattu ou rompu ; ces sortes de ventes sont plus ordinaires dans les forêts du Roi, parce qu'elles sont plus vastes, plus étendues & plus exposées aux inconvéniens.

On adjuge les chablis en l'état qu'ils sont au dernier encherisseur, après que les Officiers ont dressé le procès-verbal de leur état.

Les particuliers qui ont peu de bois, trouvent mieux leur compte à employer eux-mêmes leurs chablis, ou à les façonner & vendre en détail.

La quatriéme vente eſt celle des baliveaux ſur taillis, parce qu'il eſt permis à chaque particulier de diſpoſer de ſes baliveaux, quand ils ont plus de quarante ans dans les taillis, & de cent vingt ans dans les futayes.

La cinquiéme eſt la vente par eclairciſſement qui ſe fait pour éclaircir les bois trop garnis, principalement les taillis, qui étouffent & languiſſent ſous les grands arbres quand ils ſont trop gros & trop drus.

La ſixiéme vente eſt celle qui ſe fait par pied d'arbre; on la pratique quelquefois dans les forêts qui ſont bien touffues & garnies de gros arbres dont on craint le dépériſſement. On vend ces arbres par pied & non à l'arpent, & ſouvent du nombre de ceux qu'on abat, les propriétaires ſe reſervent ceux dont ils peuvent avoir beſoin. Mais cette ſorte de vente eſt ſujette à quelques inconvéniens; on ne doit la mettre en uſage qu'avec circonſpection.

Et la ſeptieme eſt la vente par recepage, qui ſe fait quand les bois ont été incendiés, ou gâtés par vol, maléfice, négligence de bucheron, par malfaçons ou autres délits, ou quand des taillis ont été conſidérablement abroutis par des beſtiaux, ou par

des gelées. On recepe tous ces bois pour qu'ils répoussent du pied, & c'est particulierement dans ce cas qu'il faut veiller pour que tout soit bien coupé à fleur de terre, & qu'il ne reste ni houssiéres, ni chicots, ni bruyere.

ART. XV.

Des précautions qu'il faut prendre pour acheter des bois.

Avant que d'acheter des bois, il faut 1° les parcourir attentivement pour sçavoir combien le bois contient d'arpens. Pour juger de sa bonté & valeur il faut en considerer & examiner le plant; c'est-à-dire, si les arbres qui se trouvent en plus grand nombre sont de bonne espéce, de belle venue, bien vifs, sans mousse, ni loupes, bien garnis, bien drus, gros & grands, & non sur le retour; sans mauvais plants, comme ronces, gênets, fougere, ou même bois blancs en trop grande quantité. S'il est jeune, ce qui se connoît dans les futayes à l'inspection des arbres, ou par leurs cernes si on les coupe, & encore à la quantité des mousses, loupes & guis qui croissent sur les arbres; aux ronces, & autres ordures qui augmentent

dans

dans un bois à meſure qu'il vieillit. Voir s'il n'y a point de trop vaſtes & fréquentes clairieres, ou des lieux rabougris & abroutis.

2° Voir à quoi il eſt propre, quel en ſeroit le débit le plus facile, le plus lucratif, & le plus prompt; ſoit en bois de brin, charpente, bois de fente, ſciage, charronage, ou bois à brûler; la quantité qu'on en peut faire de chaque eſpéce, & les débouchemens qu'on en pourra avoir. S'il eſt à la portée de quelque grande ville, port de mer, ou autres lieux de prompte vente.

3° Songer à la ſûreté & au coût des voitures, droits de canaux, pertuis, écluſes, droits de péage & d'entrée, & à tous les faux frais qu'il y a à faire, tant pour parvenir à l'adjudication des bois, que pour l'exploitation, l'abatage, l'équarriſſage, les autres façons, vuidanges & voitures, gardes-ventes & gardes-ports & autres dépenſes attachées à ce commerce. Se mettre en état de pouvoir exploiter la vente dans le temps marqué par l'adjudication, ou dans le temps propre pour le débit; prévoir les accidens qui y peuvent arriver, principalement pour la perte qu'on feroit, & le dédommagement qu'il faudroit payer,

si les bois n'étoient pas enlevés à tems, ou s'il faut les faire flotter ; en comptant ainsi toute la dépense & le produit, voir quel en peut être le gain.

Art. XVI.

Estimation d'un bois pour sçavoir ce qu'il peut rendre & produire.

Le principal point est de connoître à quoi le bois est propre, & ce qu'il peut rendre.

Quand on voit des futayes pleines situées en bon fonds, qui ont peu de soleil, par exemple, lorsqu'elles sont exposées au Nord & qu'elles ont de grands arbres, bien pressés, le bois en est presque toujours tendre, & plus propre à la menuiserie qu'à bâtir. Il en est de même des arbres elevés dans des vallées ou dans de vastes plaines dont le terrain n'est pas trop fort, dur, ni gras. Mais si la forêt est crue sur gravier & peu garnie, ou si le plant est dans un terroir ingrat, bien exposé au midi, comme on en voit dans les hayes & au bord des forêts, le bois en sera rustique, dur & très-propre pour la charpente ; il en est de même des baliveaux bien exposés au soleil, parce qu'ils

ſont durs, francs, nets & de longue durée.

Quant à la maniere de connoître ce qu'un bois peut rendre, pour ſçavoir 1° le produit de celui que l'on achete ſur pied; ſi c'eſt une grande forêt, il faut calculer combien elle a d'arpens: on la diviſe par demi arpens ou par quartiers l'un après l'autre, ou en en prenant ſeulement quelques-uns dans chaque canton de la forêt; afin de juger le total par eſtime, le fort portant le foible. On fait un mémoire de cette évaluation, qui aide beaucoup à réuſſir dans l'achat des ventes.

Mais pour y parvenir avec exactitude & ſuccès, & connoître la hauteur de la tige d'un grand arbre, comme Chêne, Hêtre, &c. il faut ſe munir d'un jalon ou bâton bien droit, haut de trois, quatre ou cinq pieds, d'un plomb, & d'un quart de cercle de cuivre ou de bois, qui ſoit juſte, c'eſt-à-dire, dont les deux côtés AD, AE formeront un angle droit ou une parfaite équerre, ce qui eſt la même choſe. Le quart de cercle ſera diviſé en deux bien également au point C, par la regle AB; de maniere que l'angle BAE ſera un angle de quarante-cinq degrés.

Operation.

Elevés à plomb ſur le terrain le bâton EF avec le quart de cercle, dont le

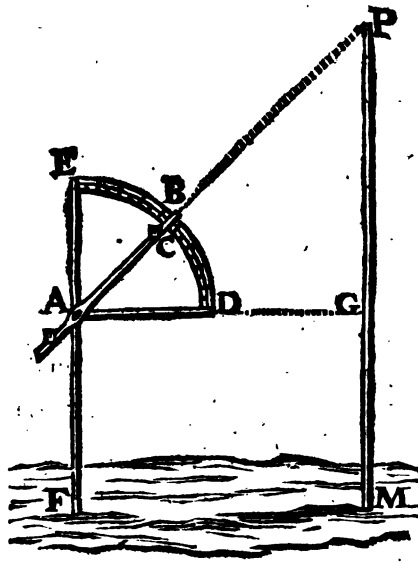

centre réponde au point A, & dont le côté A D ſoit paralelle à l'horiſon. Hauſſez ou baiſſez le quart de cercle le long du bâton, juſqu'à ce que alignant le long de la regle, ou pour plus grande

juſteſſe, à travers deux pinulles qui ſeront aux deux extrêmités de la regle, vous voyez le haut de la tige de l'arbre. Alors meſurez la diſtance depuis A juſqu'à G, & y ajoûtant la hauteur AF du bâton, depuis le terrain juſqu'au quart de cercle, ce ſera la hauteur MP de l'arbre.

S'il arrivoit que vous euſſiez mis le bâton, trop près de l'arbre, de ſorte que vous ne puiſſiez pas aligner le point P au haut de l'arbre; vous approcherez le bâton, ou vous l'éloignerez de l'arbre, juſques à ce que regardant par les pinulles de la regle vous découvriez le point P, qui eſt le haut de cet arbre.

Si la tige de l'arbre étoit courbe, il faudroit aligner du côté où cette tige paroîtra être la plus à plomb.

De cette maniere on aura préciſement la hauteur d'un arbre, ſans être obligé de faire le moindre calcul: c'eſt la regle la plus ſûre.

On peut encore, aſſiſté d'une perſonne munie d'une regle de douze pieds, prendre la hauteur d'un arbre à une toiſe au deſſus du pied; à quelque diſtance delà, on peut juger à vue d'œil du ſurplus de la tige de cet arbre, à proportion des trois premieres toiſes.

Pour ſçavoir combien il aura d'équariſſa-

ge, on prendra, avec une ficelle, le pourtour ou la circonférence de l'arbre à demi pied de terre; la cinquiéme partie en étant retranchée, on pliera la ficelle en quatre, qui fera juste la largeur qu'auront ensemble les quatre faces de l'arbre étant équarri. On peut se dispenser de mesurer de même tous les arbres; un, entre plusieurs de la même hauteur & grosseur, donnera le produit de chacun en particulier.

Dès que les longueurs & équarissage sont connus, on les écrit sur le mémoire pour en faire la réduction à la piéce, mettant le bois à brûler à part, & par là on voit, à peu de chose près, ce que toute une forêt peut rendre & produire.

ART. XVII.

Usance du bois.

L'usance du bois en comprend, l'abâtis & les façons.

On parlera du temps & des regles de la coupe dans les débits des bois ci-après; ce qu'il y a à observer pour les marchands ventiers, c'est qu'ils doivent nécessairement les avoir coupé au plus tard dans le 15 Avril, & les vuider dans le temps porté par leur adjudication sous peine de

confiſcation, & de gros dommages & interêts. Tous ces bois doivent être marqués du marteau particulier que le marchand doit avoir, & dont l'empreinte ſera miſe au greffe. Il eſt garant de ſes commis, gardes & bucherons ; il doit leur donner des meſures des longueurs du bois, conformes aux ordonnances du Roi & de la Ville. Il eſt reſponſable de tous les délits qui ſe commettent dans les ventes, & autour, juſqu'à l'oüie de la coignée ; il ne peut faire de charbon ni cendres, qu'autant qu'il eſt dit par ſon marché.

Selon l'uſage des environs de Paris, les fermiers & marchands ont juſqu'à la S. Martin, & au plus tard juſqu'à Noël, pour façonner, & vuider leurs coupes de taillis. A l'égard des futayes, il n'y a point de regle que la poſſibilité & ſuivant la grandeur de la forêt.

ART. XVIII.

Temps & ſaiſon de la coupe des bois taillis & futayes.

La coupe des taillis ſe fait ordinairement toutes les neuf années, qui eſt le temps de la durée des plus longs baux.

On obſerve que les taillis ſont partie

du fruit d'une terre, ainſi ils appartiennent à la perſonne qui n'en auroit que l'uſufruit; comme une douairiere, un bénéficier, pourvu qu'il les exploite ſans en déranger les coupes. Quant aux futayes, c'eſt-à-dire, quant aux bois qui ont plus de vingt-ſept ans, comme ils ſont partie du fond de l'héritage, ils appartiennent entierement à celui qui en a la propriété, & celui qui n'en a que l'uſufruit n'y peut rien couper. Cependant le bois taillis qui renaît ſur les ſouches de la forêt, peut être coupé & exploité en taillis ordinaire, & tourner au profit de l'uſufruitier; mais il n'a rien dans les bois marmenteaux, & il ne peut les couper ſoit taillis ou futaye, quand ils ne ſerviroient qu'à décorer ou couvrir le lieu.

Quant à la coupe des futayes, il n'y a d'autre regle, ni d'autre uſage que la volonté du maître.

La ſaiſon de la coupe des bois, ſe fait preſque toujours en hyver, temps auquel les arbres ſont hors de la ſeve & qu'il ne ſe fait aucune fonction végétable. Et cela afin que cette ſeve profite toute entiere pour la crue du bois vert, qui commence au 15 Avril, par la chaleur du ſoleil qui s'approche de nous.

On prétend même que le bois coupé

dans la morte ſaiſon de l'hyver eſt plus ſec & de meilleur uſage dans nos climats. Cependant il y a des arbres qu'on coupe plus tard : ce ſont ceux dont l'écorce ſert à des uſages particuliers, comme les Chêneaux, les Tilleuls, l'Aune ; on ne les coupe que quand ils ſont le plus en ſéve : par exemple au commencement de Mai ou à la fin d'Août, autrement on ne pourroit pas les peler.

On obſerve auſſi de n'abattre les bois qui n'ont pas de moëlle que dans le décours de la Lune, ou dans un temps ſec ; ils s'en conſervent mieux & ſont de meilleur uſage, parce qu'ils ont moins d'humidité ; & les bois tant à ouvrer qu'à brûler, coupés en cette ſaiſon, ſont moins ſujets à ſe pourrir. On commence pour le plutôt au décours de la lune d'Octobre, juſqu'au décours de la lune de Mars.

Les arbres qui ont de la moëlle, ſe coupent dans le croiſſant de la lune, à commencer en Octobre, juſqu'en Mars.

ART. XIX.

Ordre & maneuvre de la coupe des bois.

Il faut toujours se servir de la hache ou coignée, & non pas de la scie, ni même de la serpe, pour abattre les bois. La scie y laisse une chaleur qui les fait ordinairement mourir, ou l'empêche de repousser. La serpe l'écuisse & l'éclatte, & l'un & l'autre ne font pas tant d'ouvrage que la coignée & n'abattent pas si prés de terre; d'ailleurs ce sont des outils avec lesquels on peut faire plus de délits cachés qu'avec la coignée, c'est pourquoi l'usage en est défendu dans l'abatis des bois.

Il faut couper les futayes le plus bas que faire se peut, & les taillis à fleur de terre, sans les écuisser ni éclatter; en sorte que les brins de ce pied n'excedent pas la superficie de la terre, s'il est possible, & que tous les anciens nœuds recouverts & causés par les précedentes coupes ne paroissent point du tout.

Plus le bois est coupé bas, plus l'abatis fournit; les rochers repoussent mieux, plus vite & plus fort, & le plant du bois est plus gracieux.

En faisant l'exploitation d'un bois, il

faut le couper par tout, tant les vieux chicots & ſouches, que le menu bois, les épines, génievres, les bois pelés, avortés, abroutis, & généralement tout le mauvais comme le bon, à rez de terre, quand même il y auroit des endroits qui paroîtroient ne pas valoir la coupe; car ce n'eſt qu'en les coupant, qu'ils peuvent ſe fortifier par le recepage; c'eſt pourquoi, il faut couper tout de ſuite afin que tout ſoit d'une même venue, & qu'il n'y ait point de difformité.

Il ne faut pourtant point toucher aux arbres de reſerve, tels que les baliveaux, arbres de liſiere, & autres qu'il faut conſerver avec ſoin.

Ne laiſſez jamais peler aucun de vos arbres qu'ils ne ſoient abattus, parce que quand on les pele ſur pied, outre que le travail eſt plus incommode & plus long, c'eſt que l'Ordonnance le défend, & il endommage les ſouches, nuit aux recepées, & le bois même qu'on a pelé ſur pied s'y deſſeche, & n'eſt plus d'un bon ſervice.

Veillez à ce que vos bucherons ne faſſent point tomber vos arbres les uns ſur les autres; faites dégager adroitement ceux qui, en tombant, ſe ſeront encroués ſur ceux qui reſtent ſur pied, & ne cou-

pez ceux-ci que dans la nécessité, quoiqu'en disent les journaliers, qui ne demandent que de la besogne.

En abattant vos taillis, à mesure que l'on coupe, rangez-en proprement les ramiers en tas, & mettez-les auparavant la pousse ou séve, dans les places moins garnies de rochers & de bois, de peur que les ramiers ne les étouffent quand ils veulent pousser, ce qui feroit un tort considérable.

Vuidez vos ventes, façonnez & débardez votre bois, c'est-à-dire, menez-le hors des taillis, le plutôt qu'il vous sera possible, pour empêcher les voitures d'y entrer, parce qu'elles éclatent, & rompent les nouveaux jets du bois.

Payez vos ouvriers plutôt en argent qu'en bois, parce que celui que vous leur donnez en nature pour payement, leur fournit des occasions & des prétextes pour en prendre d'autre.

ART. XX.

Modele de marché pour l'acheteur & le vendeur.

Les clauses du marché font souvent la perte du bourgeois qui vend, ou du marchand qui achete.

Il eſt bon, 1° pour l'un, & pour l'autre que le marché ſoit paſſé par devant Notaire, & que toutes les conventions y ſoient marquées plutôt que par contre écrits.

2° Outre la garantie qui eſt due par celui qui vend, le marchand doit le faire obliger à lui livrer & faire livrer paſſage pour débarder & faire conduire ſes bois, juſqu'au plus prochain port, ou autre lieu où l'on puiſſe voiturer, parce que le marchand auroit trop à perdre, s'il n'y avoit pas de grands chemins auprès des ventes, & s'il falloit dédommager ceux par deſſus les terres deſquels on paſſeroit pour y aller.

3° Le vendeur de ſon côté ſtipulera, que les bois ſeront coupés, uſés, & vuidés de la maniere, dans le temps & ſous les peines, que l'Ordonnance a marquée pour les bois du Roi.

4° On conviendra du temps de vuider la vente, qui eſt arbitraire, & que le marchand obtiendra le plus long qu'il pourra, afin qu'il puiſſe façonner, débiter, vendre ou débarder ſon bois à ſon aiſe; & qu'il ne ſoit point expoſé ſouvent par quelque retardement imprévu, à les enlever précipitamment, ou à payer de gros dommages & intérêts au vendeur

à cause qu'ils empêcheroient ses bois de repousser.

5° On fixera le nombre & le lieu des fosses à charbon & à cendres ; on conviendra si le marchand sera obligé de les repeupler, & il tâchera d'avoir la permission de couper le bois haut & bas, en toute saison & sans reserve, ou de les faire débiter en telles sortes d'ouvrages qu'il voudra, & d'y faire telles commodités qu'il jugera à propos pour le débit de son bois.

6° Si le vendeur se reserve quelques arbres ou baliveaux, comme il est de sa prudence de le faire, on conviendra pour l'un & pour l'autre qu'ils seront marqués; mais que l'acheteur n'en sera point responsable, s'ils sont brisés ou coupés, par encroüement ou autrement, même par les ouvriers, non plus que du dégât des taillis, pourvu qu'il n'y ait point de la faute de l'acheteur, sauf au vendeur à se pourvoir contre ceux qui auroient fait le mal ; & qu'à tout évenement l'acheteur ne sera tenu que de laisser d'autres arbres de reserve en prenant ceux qui auront été endommagés.

7° Si le vendeur charge le marchand de repeupler quelques endroits de ses bois & d'en défricher d'autres, le marchand

doit ſtipuler que les terres qu'il défrichera ſeront exploitées à ſon profit, du moins juſqu'au temps de la vuidange ; & qu'il ne ſera point reſponſable du dégât que les beſtiaux pourroient cauſer dans les endroits repeuplés ; il tâchera auſſi d'avoir ſeul, en récompenſe, la glandée, le pâturage & autres profits du bois, juſqu'au temps qui lui eſt accordé pour faire la vuidange.

8° Enfin, le prix ſera payable à pluſieurs termes, à pluſieurs années, & la plus grande partie après la vuidange des bois, afin que le marchand puiſſe payer plus facilement, & qu'il ait toujours par devers lui de quoi ſe dédommager ſi on l'inquiete dans ſon achat.

Fin de la ſeconde Partie.

TRAITÉ PHYSIQUE DE LA CULTURE

Et de la plantation des Arbres à Ouvrer.

TROISIÉME PARTIE.

De la maniere de débiter & d'échantillonner les bois.

ARTICLE PREMIER.

Du débit des bois en général.

ON comprend ſous le nom de débit les differentes façons d'échantillonner les bois, ſoit en épaiſſeur ſoit en largeur, parce que c'eſt de l'échantillon, d'où dépend le prix de la marchandiſe,

ſa

ſa valeur, ſa prompte vente & ſa conſommation. Il en faut pour les charpentiers, en bâtimens, en moulins, &c. Pour les ménuiſiers en bâtimens, en meubles; pour les ébeniſtes, les ſculpteurs les tourneurs, & cent autres ouvriers de differentes profeſſions & metiers.

Le terrain où le bois a pris ſon accroiſſement, la nature, la qualité du bois & ſon eſpéce décident de ſon débit, ou de l'échantillon qu'il faut lui donner. Par exemple ſi le bois de Chêne eſt tendre, doux & point noueux, il peut s'employer en fente & menuiſerie. Si au contraire il eſt dur, opaque & noueux, on l'employera en poutres, charpente & autres débits de cette nature, pour le bâtiment.

Cependant ſi la vente eſt conſiderable & qu'il y ait beaucoup de bois, les plus tendres ſeront débités comme ci-deſſus; les noueux & ruſtiques, comme on vient de le dire.

Il faut en avoir de toute façon & de differens échantillons, afin que la vente en ſoit plus prompte, à cauſe des uſages auxquels ils ſont propres, & faire de ce qui ſe conſomme le plus dans la province & dans les lieux où le marchand a ſes correſpondances.

On doit donc débiter le bois ſuivant

le lieu de sa destination : c'est au marchand à se décider là-dessus pour qu'il y soit de vente. On donne dans la suite de cet ouvrage le débit ou échantillon de chaque espéce de bois qui conviennent à Paris, comme le lieu de la plus grande consommation. Il ne faut ni aubier, ni bois roulé, rouge ni tranché, parmi ceux qu'on débite pour cette ville, ou qui doivent y être employés.

L'aubier, qu'on appelle autrement aubourg ou auber, est la partie molle & blanche, qui fait un cerne entre l'écorce & le vif de l'arbre : les ouvriers l'appellent lard du bois, & c'en est effectivement comme la graisse, que la séve de chaque année produit, pendant que l'aubier de l'année précedente, qui joint le vif de l'arbre, se change en sa substance. L'aubier est pernicieux dans l'usage ; il se pourrit vite dans les lieux humides, & dans les lieux secs il est bientôt plein de vers & corrompt tous les bois voisins. Il est défendu aux ouvriers par leurs statuts d'employer aucuns bois où il y en a.

Le bois roulé est celui dont les cernes, ou crues de chaque année sont séparées, & ne font pas corps avec l'arbre ; ce qui vient souvent de ce que l'arbre a été battu

des vents, pendant qu'il étoit en séve. Ces sortes de bois ne sont jamais bons à mettre en œuvre, si ce n'est pour de petits ouvrages. Quelquefois le bois roulé ne se connoît & ne devient vicié qu'après qu'il a été mis en œuvre.

Le bois tranché est celui qui a le fil de travers, en sorte qu'au lieu de suivre tout droit le long de l'arbre, il traverse souvent d'un côté à l'autre. Il ne vaut rien à débiter en ouvrage de fente ni menuiserie, encore moins pour porter de longueur, ou autrement, parce qu'il se casse aisément.

Le bois rouge est un bois échauffé, sujet à devenir tout plein de petites taches blanches, noires & rousses, semblables à de la pourriture, ce qui fait que les ouvriers l'appellent bois pouilleux, parce que la vermoulure s'y met plus facilement qu'en tout autre bois.

Connoissant les défauts du bois, il est facile d'éviter les accidens qui en peuvent résulter dans leur emploi.

Art. II.

Du debit du bois à brûler.

Les taillis ne se débitent ordinairement qu'en fagots, charbon & cendres, ou au plus en coterêts & falourdes ; on en fait du bois de corde, quand ils sont d'une venue un peu heureuse : le menu branchage s'employe en bourée. Si au contraire ils sont de belle coupe, on en fait quelques menues piéces de charpente, comme solives, limons, chevrons de différentes épaisseurs, rarement de sciage & de fente. En bien des endroits on ne coupe point les taillis qu'ils ne limonent ; on employe aussi les Chêneaux, & les Bouleaux en cercles, principalement aux environs d'Auxerre & d'Avalon ; on écorce aussi les Chêneaux, les Tilleuls, les Aunes, les Bouleaux & les Noyers qui s'y trouvent, parce que les écorces de ces arbres sont fort recherchées ; comme on le dira ci-après aux débits & échantillons des bois.

Les arbres de reserve, qui dans les taillis tiennent lieu de futayes, fournissent presque seuls, tous les bois de fente, sciage, bois de brin, charpente, charronage & une bonne partie du bois à brûler.

Il eſt de l'intérêt du marchand de tirer avantage de chaque pied d'arbre, qui peut valoir plus ou moins ſelon le débit auquel il le deſtine, ou plutôt auquel il peut être employé, en ne s'en rapportant pas tout-à-fait à l'ouvrier qui ne tend qu'à la quantité de la choſe & non à la qualité.

Le tout étant bien conſideré, le terrain, le plant, la qualité & l'eſpece du bois, le marchand doit avant que de faire façonner ſon bois en bois de corde, voir ſi les tiges qu'il deſtine à cet uſage peuvent être débités en bois de fente, ſciage, équariſſage ou autres débits, &c. ſi les branchages ſont de bonne groſſeur pour les équarir, ou pour tout autre emploi; s'il y a des courbes de bateaux, dont le débit eſt fort avantageux auprès de la mer & des rivieres navigables. S'il reſte des billes au-deſſous de trois pieds & demi, provenant du pied ou de la culée de chêne, elles peuvent ſervir pour des rais de roues; & au-deſſus de trois pieds & demi, comme de quatre pieds deux pouces, on peut en tirer de la fente pour lattes.

SECTION PREMIERE.

ARBRES CHAMPÊTRES

Portant fruits à coque ou gousse.

Tels sont le Chêne, le Châtaignier, Maronnier de France, Maronnier d'Inde, Noyer, Hêtre & Noisetier.

CHAPITRE PREMIER.

Du Chêne.

LE Chêne doit à juste titre tenir le premier rang parmi les bois qui s'exploitent en France, puisqu'il n'y en a aucun qui puisse l'égaler, tant par les differens emplois auxquels il peut servir & se débiter, que par sa grandeur, son étendue, sa solidité & la durée de son bois, qui n'a pas son pareil. Il est plus ou moins dur & opaque, parce que la nature differente des sucs des plantes fait qu'elles ne réussissent pas également dans tous les pays.

Dans les pays chauds la terre fournit un suc maigre qui coule aisément; dans

les pays froids le ſuc trop épais coule plus difficilement dans les vaiſſeaux. *Hiſt. de l'Acad.* 1707. *pag.* 50.

Le terroir & l'expoſition contribuent beaucoup à le rendre plus ou moins ferme, ſolide & opaque. C'eſt ſur quoi le marchand doit travailler à s'aquerir une parfaite connoiſſance par une longue expérience, pour faire façonner les bois aux échantillons & débits qui conviennent le plus ſelon le plant, & pour qu'ils ſoient d'uſage à chaque ouvrier en particulier, & à ce qui rapporte de plus fortes ſommes.

Le bois de Chêne ſe ſoutient juſqu'à ſix cens ans à l'air; mais ſa nature terreſtre, ayant peu d'eau, d'air & de feu, le fait fendre, gerſer & tourmenter, parce qu'il eſt compoſé de parties inégales, ſeches, dures & fibreuſes, qui demeurent fermes, pendant que les autres qui ſont plus humides, ſe retirent à meſure que leur humidité s'évapore; ce qui arrive même ſouvent quant le bois eſt mis en œuvre; mais pour prévenir qu'il ne ſe tourmente, il ne faut employer le bois qu'après qu'il eſt bien ſec. Cette attention n'eſt plus néceſſaire lorſqu'on le fait ſervir dans la terre ou dans l'eau, où il dure quinze cens ans en pilotis, & s'y

pétrifie, quand des particules de sable, d'argile, de pierre ou de sel s'insinuent, s'enfoncent dans les pores du bois, & s'y lient les unes avec les autres, lesquelles étant liés par certains mélanges de souffre, il se forme du métal dans le bois même. On a trouvé dans du bois pétrifié une veine de métal rouge: cette veine d'or faisoit là un très-bel effet. *Curios. sur la vegetation. page* 477.

Il se trouve des pétrifications bien plus étonnantes en Angleterre. Il y a une certaine terrre sabloneuse qui convertit en pierre le bois qu'on y met, sans qu'il y ait dans cette terre aucune source pétrifiante. *Extrait du Journal des Sçav.* 1666. *pag.* 623.

Il y a un étang au-dessus de la ville d'Armagh en Hibernie, où si l'on enfonce un bâton, & qu'on le retire quelques mois après, la partie qui aura été cachée dans la boue sera de fer, celle qui aura été dans l'eau sera de pierre, & ce qui restera au dehors sera de bois comme auparavant. *Extrait du Journal des Sçav. du* 7. *Fev.* 1684.

On ne finiroit pas si l'on vouloit parcourir & rapporter toutes les eaux & les sources pétrifiantes qui dégenerent en fossiles les végetaux qu'on leur confie,

&

& les dégradent de leur nobleſſe.

Telles ſont les eaux qui ſortent du mont Carphate, & des fontaines proches de ces montagnes; celles-ci ſe congelent, les autres tuent les animaux quand ils en boivent, changent en vingt-quatre heures un fer de cheval en cuivre. Les Hongrois en tirent le vitriol & le cuivre.

On obſerve que le Chêne ſe pétrifie plus aiſément que les autres bois, à cauſe de la matiere terreſtre dont il eſt compoſé.

Il a des vertus ſingulieres pour la médecine; preſque toutes les parties de ſon compoſé ſont aſtringentes, mais principalement ce qui eſt entre le tronc & la groſſe écorce, auſſi-bien que la peau qui eſt entre l'écorce & la chair du gland. Il eſt encore deſſicatif, & un peu chaud; mais les feüilles ſont extrêmement aſtringentes. Les feüilles, & l'écorce du milieu étant cuites dans du vin & bues, arrêtent tous les flux de ventre, les mois, & la gonorrhée. L'eau diſtilée des feüilles a le même effet. Elle rompt les pierres dans les reins, & remedie aux fleurs blanches. Elle eſt encore bonne à la diſſenterie, & à ceux qui crachent le ſang. *Gaſpard Bauhin dans le Tome II. de ſon Pinax, pag.* 741.

On dit pareillement que le ſuc de Chêne

est un remede souverain pour arrêter les pertes, même de sang qui vient par la voye des urines, de quelques causes qu'elles puissent naître. *Act. Philosop. Janv. 1669. page 4.*

Comme le bois de Chêne s'employe en grume, en poutres, solives, poteaux & chevrons; en bois de fente pour panneaux, merrains, treillages, lattes & autres; en sciage, comme membrures, planches, entrevoux, battans de porte cochere, &c. Nous commencerons par les gros débits en équarissage qui sont les premiers que l'on tire d'une forte vente.

ART. I.

Bois de brin & de charpente.

On appelle bois de brin & de charpente, tout bois quarré, destiné pour la construction de toutes sortes de bâtimens tant sur terre que sur mer.

Le Marchand ventier doit tendre autant qu'il peut à l'équarrissage, c'est le débit le plus prompt, le moins couteux, & qui donne de plus fortes sommes. Il doit principalement se munir de gros échantilons, comme poutres, de differentes grosseurs & longueurs, arbres de

preſſoirs, couillards, teſſons, jumelles & autres pieces, autant qu'il lui en faut pour l'aſſortiment de ſes marchandiſes, & ſuivant la conſommation qu'il en peut avoir, & le lieu de leur deſtination.

ART. II.

Bois bombes.

S'il ſe rencontre dans la vente des gros bois tortus, ou pour parler dans les termes de l'art, des bois bombes ou bouges, ils peuvent s'employer en courbes à faire des ceintres de toits, de domes ronds, des génoux de navire, des liens, des eſſeliers, des culs de four, des chevrons ceintrés, ou autres piéces de bâtimens, moulins, ou navires & autres, &c. tous bois fort recherchés.

ART. III.

Charpente.

Le marchand doit auſſi faire façonner des échantillons convenables en bois de charpente, comme ſolives de ſix ſur ſix pouces en quarré, ou de cinq ſur ſept pouces, elles doivent toujours porter quelques lignes de plus.

Le poteau doit porter cinq pouces ſur cinq, rarement quatre pouces ſur cinq, autrement il manqueroit un ſixiéme de piece compoſée de ſoixante & douze pouces.

Comme il y a des Chevrons de differens échantillons, les plus forts ſont de quatre ſur quatre pouces en quarré.

De trois ſur quatre pouces.

Et de trois ſur trois pouces.

Tous ces débits doivent être équarris à la coignée à vive arrête, parce qu'ils ſont d'une plus prompte vente, que s'ils étoient flacheux, & que les angles n'en fuſſent pas ouvragés juſqu'au vif; le marchand en tire auſſi plus de profit.

Il ſe débite des ſolives, poteaux, chevrons, de ſciage, mais ils ſont moins eſtimés pour porter de lourds fardeaux: on en donne le débit dans le chapitre du bois de ſciage.

CHAPITRE II.

Bois de fente.

LE marchand s'étant ſuffiſamment muni de gros échatillons en bois de brin & de charpente pour ſon aſſortiment, il doit marquer ceux qui ſont propres pour faire débiter en fente, & ceux qui conviennent pour le ſciage; mais il ne doit faire débiter le bois de fente que cinq à ſix mois après l'avoir abattu, parce qu'alors la matiere groſſiere, cauſée par la trop grande abondance du ſuc nourricier, n'ayant pas eu le temps de ſortir d'elle-même, hors de ſes vaiſſeaux, gonfle les tuyaux flexibles du bois & donne de l'extembilité aux parties & fibres ligneux, qui ſont auſſi retenus par les ſels & les ſoufres : c'eſt pourquoi ils ne cedent pas également & en même temps. Outre que le bois de fente nouvellement abbatu eſt difficile à s'ouvrir, c'eſt qu'il ne fend pas droit, au lieu que l'humidité s'étant également évaporée, il ne reſte plus qu'un paquet de fibres ou amas de tuyaux privés d'action, dont le deſſechement fait qu'il n'y a plus d'extembilité, & que les

parties cedent plus facilement. Le bois de fente en est moins filandreux & plus égal dans son épaisseur, & le bois de sciage n'est pas si sujet à se déjetter & tourmenter, ni à se fendre & gerser.

Nous commençons par le bois de fente comme le plus lucratif, & sur lequel le marchand doit fonder une partie de son gain, à moins que le bois ne soit rustique, tranché, roulé, échauffé, noueux ou rouge; parce que toute sorte de bois ne convient pas pour pareille opération, encore faut-il choisir les billes des arbres, dont il n'y a le plus souvent que le pied, autrement la culée qui soit propre à ce débit.

Ainsi après avoir examiné chaque pied d'arbre & à quel débit il peut être porté, il faut marquer aux fendeurs, les billes qu'on destine en fente, & ne tirer qu'une ou deux billes de chaque pied d'arbre, à moins que le plant ne le permette.

Quoique le bois de fente puisse se tirer sur plusieurs especes de bois, il n'y en a point qui égale le Chêne, qui peut fournir généralement tout le bois de fente dont on peut avoir besoin, comme panneaux de differentes épaisseurs propres à la menuiserie, courçon ou parquet, bardeau pour couvrir les maisons champêtres, merrain, ou douves à pipes, à cu-

ves, muids, demi-queues, poinçons & autres, éclisses pour boisseaux, bichets, minots, cribles, sceaux, tambours, &c. lattes de cœur, lattes blanches, lattes à ardoises ou lattes volices. Echalats pour treillage, échalats pour échalasser ou ramer les vignes, cercles à tonnes, queues, demi muids & autres vaisseaux, rais pour roues de carosse, charettes, voitures publiques & roues d'artillerie.

ART. I.

Panneaux à lambris, & ouvrages de menuiserie.

Il n'y a point de bois plus en usage pour lambris, boiserie & autres ouvrages en menuiserie que le panneau: ils nous viennent la plûpart des forêts de vauge, parce qu'ils sont doux & tendres au trayail; on les débite en differentes épaisseurs comme les planches.

Le panneau de pouce portera quinze, seize à dix-sept lignes d'épaisseur.

Le pouce & demi portera vingt-un à ving-deux lignes d'épaisseur; c'est l'échantillon ou débit le plus recherché.

Le deux pouces portera trente à trente-une lignes d'épaisseur; quant aux largeurs & longueurs, on ne peut les dé-

terminer, cela dépend de la bille qui par la bonne façon de l'ouvrier procure l'avantage en largeur & longueur.

ART. II.

Courçon ou parquet.

Le débit du courçon ou parquet, est de quatorze, quinze à seize lignes d'épaisseur; de six, sept & huit pouces de largeur : de treize pouces & demi au moins de longueur, jusqu'à deux pieds. Le bout de la culée de chêne sert pour tirer tout le courçon ou parquet.

ART. III.

Bardeau pour couvrir les maisons Champêtres.

Le bardeau est d'un grand secours à la campagne pour couvrir les maisons champêtres, on en fait de toutes longueurs. Le moins qu'il puisse porter, c'est un pied sur sept à huit pouces de largeur & huit à neuf lignes d'épaisseur.

ART. IV.

Merrain à pipes, poinçons & autres vaisseaux.

Le débit de merrain à pipes, queües, demi queües, poinçons & autres vaisseaux, est si étendu dans le Royaume, qu'il faudroit un volume entier si on vouloit en traiter de chacun en particulier, à cause des differentes jauges des lieux & pays de vignoble, & l'usage auquel on les destine. On se contentera de donner les débits les plus connus, parce que le marchand pourra s'instruire dans l'endroit de son exploitation, de ceux qui conviennent au pays de la destination de ses marchandises, afin de s'y conformer.

Le merrain à pipes autrement dit bois à barils, ou bois à douvain, se débite en pieces de douelles, de quatre pieds de longueur, de quatre, cinq, six & sept pouces de largeur. Plus il est étroit mieux il vaut, parce que sa largeur le fait cofiner; son épaisseur est depuis sept, huit, neuf jusqu'à dix lignes.

Le débit du merrain à muid, ou buisserie, porte trois pieds de longueur sur sept, huit, neuf à dix lignes d'épaisseur; même largeur.

Celui à barrique, demi-queües, feuillettes, & demi-muids, porte deux pieds & demi de longueur; même épaisseur & largeur.

On observe que la barrique porte un pouce de plus en longueur que le demi muid.

L'enfonçure à pipe sera de neuf à dix lignes d'épaisseur, de six pouces & demi de largeur & de trois pieds un pouce de longueur.

Celle à muid, de deux pieds de longueur, six pouces de largeur; même épaisseur.

Et l'enfonçure des demi-muids, feuillettes, bariques demi-queües, d'un pied & demi de longueur, & quatre pouces au moins de l'argeur.

Outre le merrain il se fait encore des douelles qui s'employent en tonneaux, cuves, baquets & autres vaisseaux. Selon le diametre du vaisseau, on donne l'épaisseur ou largeur au merrain. Par exemple, il faut pouce & demi d'épaisseur pour les douelles des cuves; les longueurs dépendent de celüi qui s'en sert pour son besoin. On employe le plus souvent des planches, tant pour le corps que pour le fond de ces cuves.

ART. V.

Cercles.

Les cercles à tonneau se débitent en tant de sortes de bois, qu'il seroit inutile de se servir de Chêneaux, pour le peu qu'il y ait dans la vente d'autres bois qui y soient propres ; ce n'est qu'en cas qu'on vint à en manquer que l'on peut en faire usage, & choisir les perches les plus grosses, pour cercles à cuves que l'on tranche en deux, de trente-deux pieds de longueur, dont la mole est composée de quatre cercles.

La botte de douze pieds contient, dans des pays, vingt-quatre cerceaux & dans d'autres douze cerceaux.

La mole de quatorze pieds jusqu'à trente-deux ; il y a des pays où il y en a six à toute mole, & d'autres où il y en a quatre, deux & trois de tout bois.

La mole de dix pieds contient cinquante-deux cerceaux, la mole de neuf pieds soixante-deux cerceaux, la mole de huit pieds soixante-quinze, celle de six pieds contient cent cerceaux ; le tout reputé cerceaux de la Vallée de Montmorency, attendu que les cerceaux du pays haut, reputé grosse hart, il n'y en

à que vingt-quatre à la mole de neuf pieds, & vingt-quatre à la mole de huit pieds.

ART. VI.

Bois de fente pour écliſſes.

On emploie encore le bois de fente en écliſſes qui ſervent à faire des minots, boiſſeaux, pichets, ſéaux, cribles, tambours & autres ouvrages de cette nature. Mais le marchand ventier ne s'adonne que rarement à ce débit, à cauſe de ſon grand détail; d'ailleurs le boiſſellier & le marchand forain achetent ſouvent les bois propres à cet uſage pour les faire débiter aux échantillons qui leur conviennent. Comme j'ai uniquement en vue l'intérêt de l'adjudicataire, j'ai cru devoir lui donner le débit ci-après par le grand avantage qu'il en peut tirer.

Les écliſſes à minot porteront quatre lignes d'épaiſſeur, ſur 14 à 15 pouces de largeur ou hauteur, & quatre pieds; quatre pieds & demi de longueur: les meſures ſont interrompues ſuivant les lieux de leur deſtination.

ART. VII.

Boiſſeaux ou pichets.

Il en eſt de même des écliſſes de boiſſeaux.

ART. VIII.

Séaux & leurs enfonçures.

Les écliſſes des ſéaux portent trois lignes d'épaiſſeur, ſur 11 à 12 pouces de largeur ou hauteur & trois pieds de longueur ; leurs enfonçures ſont d'un pied en quarré.

ART. IX.

Tambours.

On ſe ſert pour les tambours de Chêne, des corps de ſéaux, n'en faiſant point débiter exprès, parce qu'on ſe ſert du bois de noyer.

ART. X.

Bois de fente à lattes.

Il n'y a pas de bâtiment où la latte ne ſoit d'un grand ſecours. Il s'en fait un commerce conſiderable dans le Royaume,

La latte à tuile doit être de cœur & sans aubier, elle est de prompte vente. Il en faut cinquante brins à la botte, de quatre à cinq lignes d'épaisseur sur deux pouces de largeur, & quatre pieds un pouce de longueur.

La latte blanche est de même échantillon que la latte à tuile. Elle sert pour les lambris, murs de refend, & autres ouvrages que l'on enduit de plâtre. Elle ne peut être d'aucun autre usage, à cause de l'aubier.

ART. XI.

Latte à ardoise ou latte volice.

La latte à ardoise doit être exempte autant qu'il est possible d'aubier. Il faut ving-cinq brins ou lattes à la botte, de quatre à cinq lignes d'épaisseur, sur quatre pouces & demi, cinq pouces de largeur, & quatre pieds, à quatre pieds un pouce de longueur.

ART. XII.

Échalat de fente pour treillage.

Comme il y a de pluſieurs ſortes d'échalats, ſervant à differens uſages, on les diſtinguera ſeparement avec leur débit & emploi.

L'échalat à treillage eſt beaucoup recherché à Paris, le lieu de la plus grande conſommation, pour l'embelliſſement des parterres, jardins, terraſſes, dont les Hôtels ſuperbes, Palais & Édifices, également recommandables par leur nouvelle & ingenieuſe ſtructure, ſont remplis.

L'échalat de treillage le plus de durée & qui rend le plus de ſervice, c'eſt celui que l'on tire du Chêne. Il doit être ſans aubier, & doit porter quatorze à quinze lignes ſur toutes faces; les longueurs ſont reglées par les billes que l'on deſtine pour cela, qui ſont depuis ſix pieds de longueur juſqu'à dix-huit pieds.

La botte de ſix pieds eſt compoſée de trente-huit brins ou échalats.

Le neuf pieds de vingt-cinq brins à la botte.

Le douze pieds, de dix-neuf brins.

Le quinze pieds, de quinze brins.

On peut auſſi regler chaque botte à trente-huit brins, dont les neuf pieds paſſeront pour une botte & demi, les douze pieds pour deux bottes, & les quinze pieds pour deux & demi.

ART. XIII.

Echalat ou paiſſeaux de quartier.

Les échalats de quartier rendent de grands ſervices, il en faut pour les pays de vignoble des environs de Paris, de la Loire, d'Orléans, Bourgogne, Macon, Champagne, & pour differens autres endroits du Royaume.

Il s'en façonne auſſi en bois rond; c'eſt-à-dire, que l'on fend une branche en deux: mais ils ne ſont pas de défaite comme ceux de quartier.

Les échalats ou paiſſeaux de quartier ſont d'un grand ſecours au marchand, parce que qu'il employe à ce débit les tronces noueuſes, qui ne ſont pas propres en lattes. L'épaiſſeur ordinaire eſt de quatorze, quinze à ſeize lignes en quarré, ſur quatre pieds & demi de longueur, & la botte eſt compoſée de cinquante brins.

Il s'en débite auſſi de quatre à cinq pieds de longueur, & dans l'Auxerrois de

de six pieds qu'on appelle perches. C'est le seul canton du Royaume o l'on échalasse & rame en perches.

Les échalats que l'on fait en bois rond sont d'un moindre produit que ceux de quartier : on se sert de bois blanc pour la plûpart de ces derniers, & beaucoup en châtaignier.

ART. XIV.

Rais pour roues de carosse & voitures.

Les rais sont recherchez en tems de paix comme en temps de guerre, la consommation en est grande, même dans toute l'étendue du Royaume.

Il en faut pour les voitures publiques, carosses, charettes & roues d'artillerie.

Le bout d'en bas ou la culée de chêne est le meilleur bois, le plus de fil & de résistance que l'on puisse prendre pour débiter en rais. Leur échantillon est de huit à dix pouces de diametre, sur deux pieds & demi de longueur.

ART. XV.

Ecorces.

Le meilleur temps pour ôter l'écorce des arbres est au mois de Mai, parce qu'alors la pleine séve fait que l'écorce & le bois se séparent facilement; dans d'autres temps il ne faut écorcer un arbre qu'après la pluye.

Les écorces des arbres en sont la partie qui contient le plus de sel & d'huile: apparemment, parce que la séve & l'huile, qui montent par les longs filets du bois, retombent par l'écorce. Cette abondance de sels & de principes végetaux, se manifeste par la bonté des cendres de l'écorce, toujours préferables à celles du bois pelard ou écorcé. C'est cette abondance de sel & d'huile qui est cause que le tan, ou les écorces de chêne & autres étant pulverisées, sont si utiles pour façonner le cuir, & le mettre à notre service; en poudrant ainsi une peau à plusieurs repriſes, on l'affermit & on la rend souple; le sel qui la pénetre de toute part la fortifie & l'empêche de se corrompre, l'huile qui s'y insinue par-tout l'assouplit, la dispose à se prêter à tous les mouvemens du corps qu'elle habille;

mais elle fait plus, elle la rend impénetrable à l'eau.

Le tan après avoir façonné le cuir à notre uſage, n'eſt pas encore une matiere de rebut. On en fait des mottes ou de petites meules, qui étant bien ſechées ſervent à chauffer preſque pour rien les pauvres gens. *Quinziéme entretien du Spectacle de la Nat. pag.* 429. *&* 430.

Il ne faut pas laiſſer le tan à la pluye ; le ſel, en quoi conſiſte toute ſa vertu, s'en détacheroit.

CHAPITRE III.

Des bois de ſciage.

NOus avons déja obſervé que le marchand doit, autant qu'il lui eſt poſſible, tirer à different débits pour l'aſſortiment de ſes marchandiſes. Mais comme le ſciage eſt d'une grande conſommation, il doit s'en munir, ſur-tout d'un échantillon convenable, & faconner un peu moins de ſente pour avoir de plus beau ſciage.

Mais pour débiter le ſciage il ne ſera pas inutile d'obſerver ici. 1° Que les cercles

qu'on voit dans un tronc d'arbre coupé horisontalement, ne sont pas tout-à-fait ronds, & qu'ils dégenerent toujours un peu en ovale; en sorte que la moelle n'est jamais exactement au milieu. 2° Que l'arbre est mieux nourri, & que les cercles sont plus épais du côté du septentrion; au contraire du côté du midi le tronc a moins vegété, & le rayon du centre à la circonference est le plus court de tous. Il n'y en a point d'autre raison que l'aspect & la chaleur du soleil qui est si violente en eté, qu'elle donne trop de mouvement aux sues de la terre; ce qui est cause qu'ils montent avec tant de précipitation des racines dans la tige, qu'ils ne s'y arrêtent pas assez long-tems pour s'y coaguler, épaissir & corporifier. D'ailleurs les pores de l'arbre s'élargissant par la viteſſe avec laquelle ces sues passent, ils n'y peuvent plus être retenus & se dessechent. Ainsi la plante est moins nourie faute d'aliment. C'est pourquoi il est d'usage, avant que de faire débiter le bois, de considerer la partie de l'arbre qui donne directement au midi, d'avec la partie opposée qui donne au nord; ce qui est aisé à connoître, même après que l'arbre est équarri, parce que le cœur qui se devroit trouver selon l'ordre naturel, dans le mi-

lieu de l'arbre (ainſi que cela ſe remarque dans la zone torride, où le tronc de cet arbre eſt également échauffé de toutes parts par les rayons du ſoleil) ſe trouve plus proche de l'écorce du côté qui regardoit le midi. Dans les pays ſitués ſous la zone torride, les cercles décrits dans les fibres du bois ſont tous parfaitement ronds & exactement concentriques, parce qu'il ſe fait par-tout une égale diſtribution des ſucs de la terre ; au lieu que dans nos climats, où il ne ſe fait pas part-tout une égale diſtribution des ſucs de la terre, le cœur de l'arbre ſe trouve dans la partie ligneuſe crue au midi. Ainſi, on doit tranſverſalement ſcier les planches du midi au nord, parce qu'étant ſciées du levant au couchant, celles qui ſont crues au midi ſeroient plus dures, plus opaques, plus fermes & même plus noueuſes ; par conſéquent fort ſujettes à ſe tourmenter, à ſe gerſer & à ſe fendre.

On connoîtra auſſi la partie de l'arbre crue du côté du midi, par la grande quantité d'aubier qui couvre la partie ligneuſe: au lieu que celle expoſée du côté du nord en eſt médiocrement couverte.

On obſervera de plus qu'il pouſſe beaucoup plus de feuilles du côté du midi, que du côté du nord ; ce ne ſont d'abord

que des bourgeons déployés & étendus, qui avec le temps deviennent branches & rendent cette partie noueuse.

Cette premiere opération étant faite, il faut voir ce qui est propre au sciage ; mais autre chose est de débiter les bois en sciage selon les regles & usages de la menuiserie, & de les débiter comme la plûpart des propriétaires de forêts ; & même si j'ose le dire, comme la plupart des marchands ventiers, qui après vingt ans de commerce s'en rapportent entiérement à l'ouvrier qui tend, comme nous l'avons déja dit, à la quantité & non à la qualité de la chose ; & façonne des bois de mauvais échantillon, ce qui cause une perte évidente au marchand, par une vente onéreuse de sa marchandise.

Il arrive souvent, & même presque toujours, que l'avidité insatiable de l'ouvrier le porte à débiter également les mauvais bois comme les bons, c'est-à-dire, ceux qui sont roulés, échauffés, rouges & creux, soit par une mauvaise conformation, ou parce que la nature a été traversée dans ses opérations. Le marchand qui ne connoît pas le fond de sa marchandise, la vend comme bonne, loyale & marchande, & c'est ce qui cause la matiere de bien des contestations & des procès.

Mais pour prévenir & éviter de pareils abus, le marchand doit enjoindre à l'ouvrier de ne donner qu'un seul trait de scie aux billes qui lui paroîtront douteuses, afin d'en découvrir la maladie, qu'il aura soin de mettre à part pour qu'il lui en soit tenu compte ; & au Commis ou Garde-vente, de visiter & recevoir jour par jour de la main de l'ouvrier chaque bille de bois qu'il aura débitée, & après l'avoir examinée il la portera sur son registre, de même qu'il l'aura reçue, en faisant mention de la bonne ou mauvaise qualité de la marchandise. Rien ne sera plus capable de maintenir le Commis en le chargeant de la malfaçon de ladite marchandise, faute par lui d'y avoir été attentif ; & l'ouvrier de la privation de son salaire pour toute la marchandise défectueuse qu'il aura débitée ou qui ne sera pas bonne, loyale, & marchande.

On suivra en cela l'esprit de l'Ordonnance qui défend, sous peine de confiscation & d'amende, de faire conduire sur les ports aucune marchandise défectueuse.

Il n'y a pas de bois dont le débit soit plus étendu en sciage que le Chêne ; il s'en fait une grande consommation, tant en entrevoux, planches, membrures, chevrons, poteaux, solives, battants,

plate-formes, que goutieres : sa coupe se fait au décours de la lune ; pour l'employer avec profit il le faut flotter.

ART. I.

Entrevoux.

L'entrevoux portera dix à onze lignes d'épaisseur, sur dix à onze pouces de largeur.

ART. II.

Planches de chêne.

La planche de pouce en chêne portera quinze, seize à dix-sept lignes d'épaisseur, sur onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera douze à vingt-trois lignes d'épaisseur, sur onze, douze & quelques-unes de treize pouces de largeur.

La plûpart des marchands tirent leurs planches de pouce & demi dans des menus brins de neuf à dix pouces d'équarissage ; échantillon en largeur très-préjudiciable à leur intérêts, parce qu'ils ne vendent ce bois de pouce & demi, que le prix du bois de pouce, dont ils payent un tiers de droit de plus. C'est pourquoi on peut débiter ces bois en tout autre échantillon,

échantillon, comme membrures, chevrons & autres, & tirer la planche sur des bois de largeur qui leur procurera une prompte vente, & où il y aura moins de droits à payer.

La planche de deux pouces portera trente-un à trente-deux lignes d'épaisseur, sur onze à douze pouces, jusqu'à quatorze, quinze & même dix-huit pouces de largeur.

Les échantillons qu'on vient de donner en épaisseur, sont d'autant plus d'usage, que l'ouvrier qui travaille la planche & la met en œuvre est obligé de la découvrir considérablement des deux côtés pour la dégauchir & ôter la noirceur que lui cause la lessive par le flottage, & la malfaçon de la scie qui la rend inégale & raboteuse. Ainsi la planche de pouce dans son épaisseur de seize à dix-sept lignes d'épaisseur, & celles de pouce & demi, & de deux pouces dans leur épaisseur, de vingt-deux à vingt-trois lignes, & de trente-une à trente-deux lignes aussi d'épaisseur, se trouvent par le travail reduites à l'échantillon prescrit par les reglemens & usages de la menuiserie.

Je n'ômetrai pas qu'on peut façonner des planches depuis douze pouces jusqu'à dix-huit, vingt-un & vingt-quatre pou-

ces de largeur, ce sont des bois d'un riche fond & de bonne vente, qui n'ont pas de prix. Mais il faut pour cela que le terroir donne un plant doux & tendre, à l'abri des irradiations du soleil, & exposé au nord.

Si le plant se trouve un peu ferme, on tirera son sciage dans les bois de grosseur, qu'on débitera comme il a été dit; ou bien on écartelera l'arbre pour jetter le cœur du bois sur la rive de la planche.

Comme on est souvent obligé de faire une levée, que ce soit toujours du côté du cœur, ou partie ligneuse qui donne au midi.

On est beaucoup plus dans l'usage de faire des levées que d'écarteler, ou de faire des planches extraordinairement larges; parce qu'outre que le plant le permet rarement, c'est que les bois ne le permettent pas toujours. Ainsi, après la levée faite, on tirera le débit que la bille pourra donner, comme, par exemple, d'une bille de neuf pouces d'équarissage, on fera une levée de deux pouces, ou deux pouces & demi; la bille ne portera plus que six pouces & demi ou sept pouces, de laquelle on tirera trois membrures de trois sur six pouces & demi, ou sept pouces.

Dans dix pouces d'équarissage, on fera

une levée de trois pouces, trois pouces & demi, & du reſtant de la bille trois membrures.

Dans un quatorze pouces d'équariſſage, une levée de deux pouces ou trois pouces, & les planches de onze pouces, ou d'un pied, ſi on veut avoir des planches plus larges.

Dans un quinze pouces une levée de trois ou de quatre pouces; pour de cette levée avoir des chevrons de quatre pouces en quarré, ou de trois ſur quatre, & de la bille reſtante on fera des planches de onze à douze pouces de largeur.

Dans un ſeize pouces une levée de trois ou quatre, & même cinq pouces ſelon la largeur que l'on voudra donner à la planche, ou au bois de débit dont on aura beſoin.

Dans un dix-ſept pouces, une levée de ſix pouces; on ne donnera que onze pouces de largeur aux planches & de la levée on en poura tirer cinq membrures.

Dans un dix-huit pouces, une levée de ſix ou ſix pouces & demi, ou ſept pouces; pour avoir cinq membrures, & des planches de onze pouces ou onze pouces & demi.

D'un dix-neuf pouces, une levée de ſept pouces, pour avoir des planches de

douze pouces ou un pied de largeur, & cinq membrures de trois pouces & demi sur sept pouces; tenir les membrures dosses plus fortes que les membrures milieu, à cause de l'aubier.

Dans un vingt pouces d'équarissage, une levée de sept à huit pouces d'épaisseur, qu'on pourra débiter en cinq fortes membrures, ou bien six membrures. Si la levée est faite de huit pouces, ou huit pouces & demi; on pourra tirer quatre battans de porte cochere; sçavoir, deux battans milieu de huit à neuf pouces de largeur, & deux battans de onze à douze pouces chaque, le restant de la bille produira des planches de onze pouces & demi, d'un pied & même de treize pouces, ce qui se reglera sur l'épaisseur de la levée.

Dans un vingt-un pouces d'équarissage, une levée de neuf à dix pouces; cette levée peut être refendue en trois, dont chaque piéce produira six membrures, & les planches porteront onze pouces de largeur. On peut encore de cette levée tirer quatre battans de porte cochere; sçavoir, deux battans de douze pouces de largeur, & deux batans milieu de neuf pouces, ou des battans de dix pouces & de onze pouces.

Dans un vingt-huit pouces d'équarissage, écarteler l'arbre qui produira quatre billes de quatorze pouces en quarré, sur chacune desquelles on fera une levée en dosses de deux pouces. Ainsi chaque bille réduite à un pied de hauteur sur quatorze pouces de largeur, donnera des planches d'un pied. Si on aime mieux débiter les quatre billes en membrures, il ne faut faire aucune levée, chaque bille produira huit fortes membrures de trois pouces & demi, sur sept pouces. On pourra aussi tirer de chaque bille, en faisant une levée de pouce & demi ou deux pouces, trois battans de porte cochere de chacun quatre pouces & demi d'épaisseur. La même piéce de brin donnera des plateformes de vingt-huit pouces : mais il n'y a point de débit qui produise de plus fortes sommes que les battans, si le bois est beau.

Les exemples qu'on vient de donner doivent suffire pour se regler sur les differentes façons de débiter un arbre, tant en planches, membrures, chevrons, battans de porte cochere que plateformes. C'est pourquoi il est de la prudence du marchand, à l'examen d'une piéce de bois, de donner le débit & l'échantillon qui lui est d'un plus grand rapport & d'une plus prompte vente.

Il ne faut pas toujours débiter les levées en membrures ni en autres échantillons, il est bon d'en conserver pour l'assortiment de la marchandise, sur-tout celles qui ne porteront que deux pouces, deux pouces & demi, ou même trois pouces, & celles qui vicient par quelque flache, gros nœuds, ou si elles se trouvent inégales d'épaisseur, comme il arrive souvent pour dresser la piéce de bois, & celles qui diminuent par un des gros bouts ou extrêmités. L'ouvrier pour ne pas déchirer une belle piéce de bois, s'en sert utilement & avec profit.

Sçavoir, en imposte de croisée de quatre sur cinq pouces.

En dormant de croisée de trois sur quatre pouces.

En battant milieu de croisée, de deux ou deux & demi, sur quatre & demi ou cinq pouces.

En jet d'eau de croisée, de trois sur trois pouces & demi & quatre pouces.

En appuis de croisée, de trois pouces & demi sur quatre pouces.

Tous ces débits plus ou moins forts, suivant la grandeur des croisées.

ART. III.

Membrures.

La membrure portera trois pouces un quart, trois pouces & demi d'épaiſſeur, ſur ſix pouces un quart, ſix pouces & demi, même ſept pouces; comme auſſi quatre pouces ſur ſept & ſur huit pouces, afin d'en avoir de tous échantillons.

Il ſe débite des membrures de deux pouces & demi, ſur ſix pouces qui peuvent ſervir pour rives ou battans à noix de croiſée & autres menus ouvrages : mais mauvais débit, autrement garde chantier.

On ne tirera pas les membrures des levées ſeulement, mais des arbres même.

ART. IV.

Battans de porte cochere.

Les battans de porte cochere porteront quatre pouces, quatre pouces & demi, & cinq pouces d'épaiſſeur, ſur dix, onze à douze pouces de largeur. On en pourra débiter de quatre pouces, ſur huit & huit pouces & demi, juſqu'à neuf pouces de largeur, pour battans milieu; on donne de l'épaiſſeur aux battans pour les dégauchir des deux côtés.

Art. V.

Platesformes.

On se sert utilement des plateformes pour des escaliers, limons d'escaliers, soules de chapeau, appuis de boutique & autres ouvrages. Elles doivent porter quatre pouces & demi, cinq pouces, & six pouces d'épaisseur, sur toute la largeur de l'arbre.

Art. VI.

Solives de sciage.

On a parlé, dans l'article des bois de charpente, du débit des solives, poteaux & chevrons équarris à la coignée : mais comme il s'en façonne beaucoup en sciage dont on se sert pour la charpente & autres differens usages, comme menuiserie, on peut également les tirer tant dans les levées que dans les gros bois ; elle portera dans sa largeur & épaisseur six sur six pouces, ou cinq sur sept.

ART. VII.

Poteaux de ſciage.

Le poteau de ſciage eſt d'un grand ſervice dans la menuiſerie, pour couliſſes, montans d'appuis de boutique, impoſtes de croiſées, & autres ouvrages. Son débit eſt de quatre ſur cinq pouces, & cinq ſur cinq pour l'avoir quarrément.

ART. VIII.

Chevrons de ſciage.

Les chevrons de ſciage ſont d'une grande conſommation, & leur emploi eſt très-étendu dans la menuiſerie; ils ſont beaucoup plus en uſage pour la charpente; il s'en débite de trois ſur trois pouces, de trois ſur quatre, & de quatre ſur quatre pouces. Les chevrons équarris à la coignée, ſont plus de requiſe pour la charpente, que ceux de ſciage.

ART. IX.

Gouttieres.

Comme il eſt de l'interêt du marchand d'avoir un peu de tout, il ne doit pas négliger de ſe munir de gouttieres, qui

ſont d'une prompte vente, tant dans les grandes villes qu'en Province. Il faut que le bois de brin ſoit ſain, ſans nœuds, roulures, aubier ni gerſures, de ſept à huit pouces d'équarriſſage, ou huit pouces quarrés ; comme auſſi de huit à neuf pouces, ou neuf pouces quarrés ſuivant la largeur qu'on veut leur donner, que l'on ſciera le long d'un angle à un autre pour deux gouttieres. Les longueurs & largeurs en augmentent le prix. Il faut les mettre à couvert à cauſe du hale qui les fait tourmenter & gerſer.

ART. X.

Contre-lattes.

La contre-latte eſt ordinairement de ſciage de chêne.

L'uſage s'eſt introduit, qu'on en débite beaucoup en bois blanc, parce que la plûpart des bois blancs, ſur-tout les plants aquatiques, ont la ſéve ſi inſipide, & ſont d'une nature ſi froide que les inſectes ne peuvent s'en nourrir, ni y faire leur couvain. Son débit eſt de ſix à ſept lignes d'épaiſſeur, ſur quatre à cinq pouces de largeur, & de ſix, neuf, douze pieds de longueur & plus.

La botte de ſix pieds eſt compoſée de dix brins, ou contre-lattes.

La botte de neuf pieds, de dix brins qui fait une botte & demi.

Celle de douze pieds également de dix brins, qui fait deux toiſes.

La botte de quinze pieds, comme celles ci-deſſus de dix brins & fait deux toiſes & demi.

La contre-latte de chêne eſt la plus eſtimée, comme bois ferme, de réſiſtance, & de longue durée : le cloud y tient mieux que dans tout autre bois.

CHAPITRE IV.

Du Châtaignier.

CEt arbre eſt trop connu d'un chacun pour en faire une plus ample deſcription. Il ſuffit de dire que le Châtaignier eſt le meilleur bois après le Chêne pour la conſtruction des bâtimens. Il en approche même fort, par le volume & la qualité de ſon bois.

Les Châtaignes ſont venteuſes, & de mauvaiſe digeſtion, engendrent des humeurs groſſieres, nuiſent à la tête & conſ-

tipent ; les châtaignes seches arrêtent efficacement les dévoiemens d'estomac ; & sont bonnes à ceux qui crachent le sang. Pilées avec du sel, & melées avec du miel, & appliquées sur les morsures des chiens enragés, elles y sont bonnes ; & avec farine d'orge & vinaigre, appliquées sur les mammelles, elles resolvent leur dureté. Les petites châtaignes sont astringentes. On donne de l'écorce de cet arbre aux femmes qui ont les fleurs blanches.

Le Châtaignier étoit autrefois une espece fort commune, & fort utile en France. Les curieux vont admirer la beauté, la netteté & la parfaite conservation de ce bois dans la charpente de la plûpart de nos grandes Eglises, & Edifices.

L'espece en a été presque épuisée. Il est recommendable par la bonté de son fruit, la beauté de son feuillage & l'excellence de son bois, auquel les insectes ne touchent presque jamais à cause de l'amertume de sa séve, pourvu qu'il ne soit pas flotté, ni exposé à l'injure du temps, & qu'il soit coupé en décours des lunes de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars ; ou dans un temps sec au vent du nord, sans observer la lune. Il ne faut pas le laisser long-temps sur terre

après avoir été abattu ; parce que ſon écorce attire l'humidité de la terre, qui chancit le bois & le rend ſujet à la vermine.

Le Châtaignier eſt d'un très-bon uſage pour la conſtruction des bâtimens ſur terre, même pour toutes ſortes de menus & gros ouvrages. Le marchand doit non-ſeulement s'aſſortir en gros échantillons comme poutres de differentes longueurs ; mais encore de charpente d'un bon & fort débit, de même échantillon que celui de Chêne ; de bois de ſciage, en entrevoux, planches, membrures & autres piéces de menuiſerie, bois de fente, en panneau & merrain, échalats pour ramer les vignes, treillages pour eſpalier ; on s'en ſert auſſi pour la ſculpture, & l'on en fait des canaux pour la conduite des eaux. Les rejettons de trois à quatre, cinq & ſix ans ſervent à faire des cercles à cuves, muids, queües, demi-queües & autres vaiſſeaux : le bois n'eſt pas bon à brûler pour faire cendres ni charbon,

ART. I.

Bois de brin & de charpente.

Les bois de brins & de charpente; tant poutres, solives, poteaux que chevrons équarris, à la coignée ou de sciage; sont les mêmes échantillons, que ceux de Chêne, dont on suivra le débit, *p.* 122. *& suivantes.*

ART. II.

Bois de fente pour panneaux.

On peut également débiter du panneau de Châtaignier pour servir aux mêmes usages de menuiserie que le Chêne. Voyez ce que nous venons de dire pour le débit du panneau de Chêne, *page* 127.

ART. III.

Echalat de treillage & espalier.

Les échalats de treillage de Châtaignier sont fort recherchés à Paris, & la consommation en est très-grande, étant le meilleur bois après le Chêne. Le brin portera dans son épaisseur & largeur quatorze à quinze lignes en quarré.

La botte de six pieds est composée de trente-huit brins ou échalats.

La botte de neuf pieds de ving-cinq brins.

Celle de douze pieds, de dix-neuf brins à la botte.

Et la botte de quinze pieds de longueur, de quinze brins ou échalats.

On peut compoſer chaque botte de trente-huit brins. Celle de neuf pieds ſera comptée pour botte & demi, le douze pieds pour deux bottes, & le quinze pied pour deux bottes & demi ; ainſi du reſte.

ART. IV.

Echalats ou paiſſeaux.

Il ſe débite de deux ſortes d'échalats ou paiſſeaux, l'échalat de quartier, & l'échalat rond. Ils ſont l'un & l'autre d'un grand ſecours dans les pays de vignobles ; mais l'échalat de quartier eſt beaucoup plus eſtimé. La botte eſt compoſée de cinquante brins, on aura recours pour leur débit à l'Art. XIII. du bois de Chêne, *page* 136.

ART. V.

Entrevoux.

L'entrevoux de sciage sert dans presque tous les ouvrages de menuiserie ; il doit porter dix à onze lignes d'épaisseur, sur dix à onze pouces de largeur.

ART. VI.

Planches.

La planche de pouce, portera quinze à seize lignes d'épaisseur, sur onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt-une à vingt-deux lignes d'épaisseur, sur un pied de largeur.

La planche de deux pouces, portera trente lignes d'épaisseur & un pied de largeur, &c.

ART. VII.

Membrures.

La Membrure portera trois pouces; trois pouces & demi d'épaisseur, sur six pouces, six pouces & demi de largeur. Il faut en débiter de trois pouces & demi sur sept, pour avoir du chevron de

de trois pouces & demi, sur trois & demi; comme aussi de quatre pouces d'épaisseur, sur sept, huit & neuf pouces de largeur, parce qu'il faut de grosses piéces de bois pour la sculpture.

ART. VIII.

Tables.

Les tables porteront quatre, cinq & six pouces d'épaisseur, & la largeur de l'arbre.

CHAPITRE V.

Du Noyer.

LA description du Noyer qui est assez connu de tout le monde, me paroît inutile. Quoiqu'il se plaise de la rigueur de son sort, c'est un arbre qui fait un si grand ombrage que rien ne vient autour de lui; c'est pour cela qu'on le plante en pleine campagne.

Les noix confites sont très-bonnes à l'estomac. Les vertes étant distilées, l'eau qui en sort est très-efficace pour le haut-mal; en la mêlant avec un peu de vinaigre & du sucre, elle préserve de la

peste: l'eau de ses feuilles distillées, dessèche, consolide & guerit tous ulceres: si on s'en lave soir & matin, & qu'on laisse dessus une compresse bien mouillée: en général les noix sont froides, humides & dessicatives. Les fraîches sont moins nuisibles, quoique difficiles à digerer, & nourrissent peu. Les gens de la campagne ont remarqué, qu'aussi-tôt que le Noyer a quitté ses feüilles, plus il y reste de fruit plus l'année est abondante en vin.

M. Lemeri observe dans le premier tome de son nouveau recueil, page 177. «que l'huile de noix nétoye les pustules «du visage, les lentilles & cicatrices noi«res: elle est bonne aux froissures des nerfs «& contusions: elle fait fondre les écrouel«les: elle est mondificative & absterstive.»

On est en état de publier que le suc de Noyer adoucit le sang & les humeurs, il provoque les sueurs, & dissipe les hydropisies. L'eau de noix est dite le fondement de la vie même.

En général le Noyer est un fort bel arbre, & de grand rapport. Il n'y a point de pays où il y en ait tant qu'en France, ni d'arbre dont le profit soit si considérable par le fruit qu'il rapporte, & par le débit du bois, jusqu'aux racines qui servent; mais il est très-sujet à s'échauffer

& mouliner, à cauſe de la grande quantité de liqueur dont il eſt empreint. C'eſt pourquoi il faut y apporter tous les ſoins néceſſaires, en le coupant en décours de la lune des mois de Novembre, Décembre, Janvier & Février, juſqu'à la fin de Mars. C'eſt alors que les arbres ſont dans l'inaction, & ne donnent aucun ſigne de vie, & que toute la famille des végétaux, engourdie durant le froid de l'hyver, qui figeoit ſes ſucs dans les pores de la terre, ou qui les retenoit dans les racines, ſe reveille & ſe couronne au mois d'Avril de feüilles de fleurs & de fruits.

Il veut encore mieux le couper dans un temps ſec & par le vent du nord, ſans obſervation de lune, que dans un temps pluvieux & vent du ſud, au décours de la lune. Mais pour y parvenir utilement, & le rendre le plus exempt que l'on peut de toute humidité; il faut couper moitié de l'arbre le matin, que le ſuc nourricier monte ſans ceſſe, & s'éleve en haut, pour ſe porter dans tous le corps du végétal par l'ardeur du ſoleil qui l'attire; mais dès que le ſoleil vient à s'éloigner, le froid repercute les ſucs des plantes & les fait redeſcendre vers la racine. Outre que cette ſolution de continuité empêche le ſuc de monter & de communiquer da-

vantage au corps de l'arbre, & au tronc; c'eſt que la plus grande partie du ſuc s'étant écoulée par l'entaille que l'on a faite au pied de l'arbre, on peut le couper, & l'abattre le même jour au ſoir, ou deux ou trois jours après, & dans l'après midi; & ſi la ſaiſon le permet, dans un temps ſec & vent du nord. On s'eſt aſſuré par diverſes expériences, que le ſuc dont les plantes ſe nourriſſent, après avoir monté dans la tige, & dans les branches, pour leur nourriture & pour leur accroiſſement, deſcend dans la racine, afin de remonter derechef avec de nouveaux ſucs dans le haut des plantes. C'eſt par ce mouvement que ſe fait la végétation, parce que les ſucs dans cette circulation ſe ſubtiliſent, ſe coagulent, & prennent de la conſiſtance, & deviennent corps ſolides en ſe corporifiant avec la plante.

Les Phyſiciens nomment fort à propos ce mouvement circulation, parce que le mouvement circulaire ſe fait dans les plantes, à peu près comme la circulation du ſuc nourricier, & du ſang ſe fait dans les animaux. M. Malpighi eſt le premier qui a reconnu la circulation de la ſeve dans les plantes.

L'arbre étant coupé dans une ſaiſon propre, il ne faut pas le laiſſer long-temps

sur terre; parce que l'écorce tenant le milieu entre la terre & la partie ligneuse, s'échauffe & attire l'humidité de la terre même, qui augmente le volume de celle qui est entre l'écorce & le bois. Cette humidité superflue pourrit & chancit le bois par des taches blanches, où il s'engendre des vers qui communiquent dans tout le corps du végétal.

Il seroit à propos d'élever de terre, le pied ou le tronc de l'arbre à trois pieds de hauteur, de façon que l'arbre fut posé en pente, ce qui suffiroit pour donner assez de jeu à la liqueur, pour son écoulement & évaporation, parce que l'écorce en attire une partie, pendant que l'autre partie se perd par les pores, qui descendent veritablement vers le bas. En ce cas le débit pourroit se retarder long-temps, & le bois en seroit bien plus sain. L'air surprend le bois nouvellement débité, en resserre les pores, & fige les sucs qui contribuent le plus souvent à la perte du bois, parce qu'ils servent de nourriture aux insectes qui y dépose leurs œufs.

Il faut après avoir fait débiter le bois; l'empiler également, & le lutter: mais pour le conserver long-temps & empêcher que les vers ne s'y produisent, on aura soin de le flotter; parce qu'une des

qualités des plus sensibles de l'eau, est de pénetrer des corps assez denses, & de se faire un passage ; se glissant & s'insinuant dans des pores fort étroits, où l'air ne sçauroit pénetrer, parce que ses parties, quoique plus délicates que celles de l'eau, sont trop embarassées les unes dans les autres, & causent un dessechement. L'eau qui pénetre le bois même, le rend souple, & par là en détrempe la matiere glutineuse, lessive les soufres & les sels, qui collent ensemble les petits filamens des membranes, & les corrige de toute impureté, & infectes, que le mauvais levain de la liqueur crue & superflue engendre presque toujours. C'est pourquoi le bois de Noyer doit être flotté avant que de l'employer ; soit dans des rivieres, étangs ou viviers, ou à leur défaut dans des mares de basse-cour, dont l'eau bourbeuse & noirâtre donne au bois un nouveau coloris très-agréable à la vue.

On peut aussi exposer le bois à la pluie pour le lessiver : mais il faut avoir soin de l'empiler en pente, & le latter de façon que l'eau puisse par son écoulement avoir assez de jeu pour enlever la trop grande quantité de suc, dont l'écorce dure & serrée de l'arbre n'a presque rien laissé échaper pendant qu'il étoit sur pied.

Il arrive ſouvent, que faute de bien gouverner le bois après l'avoir tiré de l'eau, il ſe déjette, ſe tourmente & ſe fend; ce qui eſt aiſé à prevenir par le ſoin qu'on aura de le latter, en l'empilant également de trois en trois pieds de diſtance, & le feuillet de deux en deux pieds.

Le ſciage de bois de Noyer eſt très-recherché par les ébeniſtes, armuriers, caroſſiers, luttiers, tourneurs, boiſſeliers, relieurs, maroquiniers & autres, ſur-tout quand il eſt bien jaſpé & ondé. c'eſt le bois le plus cher: auſſi un bon & fort échantillon eſt de prompte vente, produit de fortes ſommes, & eſt moins couteux pour les frais que le bois de petit échantillon.

On peut le débiter en planches de differentes épaiſſeurs, entrevoux, membrures & tables.

Les teinturiers ſe ſervent de l'écorce pour teindre en fauve.

ART. I.

Entrevoux.

L'entrevoux portera dix à onze lignes d'épaiſſeur, ſur dix à onze pouces de largeur.

ART. II.

Planches.

La planche de pouce portera quinze à seize lignes d'épaisseur, sur onze à douze pouces de largeur jusques à quatorze, quinze & même seize pouces.

La planche de pouce & demi portera vingt-un à vingt-deux, & vingt-trois lignes d'épaisseur sur onze à douze pouces de largeur, & davantage.

La planche de deux pouces portera trente à trente-une lignes d'épaisseur, sur au pied, jusqu'à dix-huit & vingt pouces de largeur.

ART. III.

Membrures.

La membrure portera trois pouces & demi, au moins quatre pouces, & même cinq & six pouces d'épaisseur, sur six pouces & demi, sept & huit pouces de largeur.

On pourra débiter des pieces de six pouces & demi, sur six pouces & demi pour jumelles de presse, & trois pieds & demi ou quatre pieds de longueur.

Le six pouces sert à faire des rouleaux pour les maroquiniers, & pour les imprimeurs

primeurs en taille douce, qui en employent de huit, dix, & jusqu'à douze pouces.

Comme il y a des racines de noyer bien saines, & dont le bois est fort ondé, on les fera refendre avec le passe-partout, de deux pouces & demi, trois pouces d'épaisseur, sur la largeur qu'elle pourra porter.

ART. IV.

Tables.

L'emploi de la table est très-étendu; il en faut pour les caisses de tambours, panneaux de carosse, montures de fusils & de pistolets. Il en faut pour les tourneurs, ébenistes, relieurs, & autres.

La table portera quatre, cinq, six & sept pouces d'épaisseur, à cause des différens échantillons dont on a besoin pour l'usage des ouvriers, & la largeur de l'arbre, qui sera au-dessus de vingt pouces.

CHAPITRE VI.

Du marronnier d'Inde, ou Châtaignier chevaline.

LE Marronier d'Inde est un arbre fort grand, dont les feüilles sont divisées en six parties : il porte des fleurs blanches, qui forment un bouquet qui va en diminuant par le bout d'en haut ; elles produisent des herissons roussâtres, où est renfermé le fruit, qui est plus gros que nos marrons de France. Son écorce est plus épaisse & plus forte, & de couleur noirâtre.

Les marrons d'Inde sont stiptiques, venteux & désagréables au goût ; on les donne à manger aux chevaux qui ont la toux, & qui sont poussifs ; ce qui a fait nommer cet arbre *hyppocastanum*, qui signifie châtaignier de cheval : ceux qui crachent le sang en sont soulagés. La pellicule rouge des marrons qui couvre le blanc, bue en vin, le poids de demi dragme, est fort bonne contre le flux de ventre. La châtaigne ou marron d'Inde, se prend par le nez comme le tabac en poudre, & fait éternuer & jetter beaucoup de pituite.

On a généralement du mépris pour le bois de Marronier d'Inde ; cependant l'expérience nous apprend par les differens ouvrages auſquels on l'employe, qu'il a ſon utilité. Outre une merveilleuſe diſpoſition pour la fécondité, il n'eſt ſujet à aucune vermine, à cauſe de l'inſipidité & amertume de ſa ſéve, qui eſt ſi froide que les inſectes ne peuvent s'en nourrir. La ſolidité de ſon bois fait que le marchand, & l'ouvrier en peuvent également tirer de grands avantages, quand le corps de l'arbre eſt ſain, car il eſt ſouvent éventé, roulé & défectueux en dedans, vice commun à la plûpart des bois blancs. Il ne veut pas être expoſé à la pluie, encore moins flotté ; parce que l'humidité le noircit & le pourrit de façon à ne pouvoir en faire aucun uſage : ſa coupe ſe fait en décours.

Son bois eſt propre aux tourneurs pour des têtes à perruques. Les boiſſeliers s'en ſervent pour des ſoufflets. La fermeté de ſon bois lui donne un beau poli : il prend aiſément le vernis : il n'eſt pas ſujet à germer ſous les differentes couleurs qu'on lui donne.

Il ſe débite en voliges, entrevoux & planches de differentes épaiſſeurs.

ART. I.

Voliges.

La volige portera six, sept à huit lignes d'épaisseur, sur dix à onze pouces de largeur : elle est fort bonne pour des bordures d'estampes; elle se polit comme le poirier.

ART. II.

Entrevoux.

L'entrevoux ou feüillet portera dix à onze lignes d'épaisseur, sur dix à onze pouces de largeur.

ART. III.

Planches.

La planche de pouce portera quatorze à quinze lignes d'épaisseur, sur onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt, vingt-une, vingt-deux, à vingt-trois lignes d'épaisseur, & la même largeur.

On ne débitera point de planches de deux pouces, à moins que les billes ne soient extrêmement belles, sans nœuds & sans taches, de quinze, seize, jusqu'à

dix-huit pouces de largeur, & trente, trente-deux lignes d'épaiſſeur, pour ſervir aux graveurs. Ce bois eſt encore meilleur que le Tilleul dont ils ſe ſervent, parce qu'il a plus de fermeté & ſe coupe plus net.

ART. IV.

Tables.

Quand il ſe rencontre de belles tiges de marronier, bien ſaines, & de diamétre de vingt à vingt-quatre pouces & plus, on peut les façonner en tables de quatre, cinq, ſix & ſept pouces d'épaiſſeur : elles ſont fort recherchées par les ébeniſtes, qui leur donnent le débit qui leur convient pour leurs ouvrages.

CHAPITRE VII.

Hêtre ou Fau.

LE bois de Hêtre a les feüilles comme le Charme, mais plus épaiſſes, & plus unies ; ſon fruit eſt revêtu d'une gouſſe ronde, au-dedans de laquelle il eſt enfermé, étant de figure triangulaire, couvert d'une écorce mince & unie, de.

couleur de châtaigne ; le dedans du noyau est d'un goût admirable, quoique astringent ; l'huile en est bonne à manger.

Ses feüilles sont astringentes ; la décoction des feüilles, quand elles sont tendres, arrête le flux de ventre ; les noyaux du fruit étant mangés appaisent les douleurs des reins, & font vuider les pierres & la gravelle ; les feüilles étant machées guérissent le mal des gencives & des levres ; on les employe en gargarisme, pour les maux qui surviennent à la gorge, & à la bouche : pilées & appliquées elles guérissent les inflammations. *Gasp. Bauhin, dans le II. Tome de son Pinax, pagé* 740.

Le meilleur de tous les bois à brûler est le bois neuf de Hêtre, il fait un feu clair, & peu de fumée ; quand il est arrangé, il rend beaucoup de chaleur & donne de bon charbon ; il est outre cela sain, rempli de plusieurs petits brillants, ou endroits polis & bien écaillés, dont les parties sont courtes & fort déliées, ayant beaucoup d'air, peu d'humidité, de terre & de feu. Il est d'une nature peu solide ; il s'échauffe & se gâte quand il reçoit la moindre humidité. Le flotage lui est nuisible.

La matiere aërienne qui fait sa principale composition lui donne peu de consistence qui ne permet pas de le laisser long-temps sur terre sans le débiter; étant sujet à s'échauffer, par la fraîcheur qu'il reçoit de la terre, dont les exhalaisons humides se communiquent entre l'écorce & la partie ligneuse du végétal, en corrompent toute la masse, & engendrent des vers sans nombre. Outre que cette humidité se desseche en partie par les irradiations du soleil, & par l'air qui nous environne, c'est qu'elle se communique de nouveau pendant la nuit, fait germer le bois & le pourrit.

Son débit est d'une très-grande étendue; il est utile pour faire la quille & l'interieur des vaisseaux. Quoique l'humidité soit nuisible à cet arbre, cependant étant nouvellement abattu, ou coupé, & fraîchement débité, il peut s'employer dans l'eau, sans crainte qu'il se gâte, ainsi qu'on s'en est assuré par diverses expériences, pourvu qu'il ne soit pas exposé à l'air: parce que l'eau qui est le principe materiel de toutes choses & des plantes, contribue à les conserver long-temps.

Je dis le principe materiel des plantes, parce qu'à s'en rapporter au texte de la

Geneſe ; Chapitre I. il ſemble que toutes choſes ont été tirées & formées de l'eau; en effet il paroît, que cet élement eſt le principe avec lequel Dieu a créé toutes choſes.

Dieu en tire la terre, en ſeparant la partie la plus épaiſſe de ces eaux, & de cette partie limoneuſe, il en a formé enſuite les plantes, & les animaux. Des eaux pures, il en a formé les poiſſons, & les oiſeaux. Donc tous les corps du monde élementaire, tirent leur origne des eaux. *Curioſit. de la nat. & de l'art ſur la végétation, page* 444.

Toſtat examinant pourquoi il eſt dit dans l'Écriture, que les oiſeaux ont été formés des eaux auſſi-bien que les poiſſons; il repond, « qu'il y a deux choſes « dans l'eau, une partie plus craſſe qui « tient encore du limon, & fort propre « à former des poiſſons; une autre partie « plus legere, & volatile, & qui s'exhale « en vapeurs; or cette partie ſubtile de « l'eau, étoit convenable à la nature des « oiſeaux, qui s'élevent & volent dans « l'air. » *Queſt.* 325. *in Geneſ.*

Saint Baſile, Saint Ambroiſe & pluſieurs autres Saint Peres, ont cru que les oiſeaux, comme les autres poiſſons ont été formés de l'eau.

Saint Thomas eſt dans le même ſentiment, *& ideo productio avium aquæ aſcribitur.* Quæſt. 71.

Ce ſentiment eſt celui des premiers Philoſophes qui ont paru dans le monde.

Thalès de Milet, le premier d'entre les Grecs qui s'eſt appliqué à étudier la nature, & que Diogene Laërce a mis à la tête de tous les Philoſophes, dont il a fait l'hiſtoire, enſeignoit que l'eau étoit le principe materiel, dont toutes choſes étoient faites.

Ce Philoſophe, dit Ciceron, eſt le premier qui a parlé de Phyſique; il eſtimoit que l'eau étoit l'origine de toutes choſes, & que Dieu eſt un eſprit, qui s'eſt ſervi de l'eau pour former tous les corps naturels. *Thalès enim Mileſius qui primus de talibus rebus quæſivit, aquam dixit eſſe initium rerum; Deum autem eam mentem quæ ex aqua cuncta fingeret. De nat. Deor. lib. I. num. 25.*

Plutarque embellit l'opinion de Thalès; car ſelon lui ce Philoſophe croyoit que toutes choſes étoient compoſées d'eau, & qu'elles s'en retournoient auſſi toutes en eau. *Des opinions des Philoſoph. Chap. III.*

Seneque en rapportant le ſentiment de Thalès, y ajoûte une belle choſe qui eſt

fort conforme avec la théologie du christianisme ; en disant que le monde doit son commencement à l'eau, & finira par le feu. *Ita ignis exitus mundi, est humor primordium. Quæst. nat. lib. III. Cap. XXIII. p.* 107.

Strabon rapporte qu'un nommé Moschus Phénicien & de la ville de Sidon, alla dans la Grece, avant qu'aucun Philosophe y eut paru, & avant le siége de Troyes ; & que ce Moschus expliquoit les phénoménes de la nature par la doctrine des corpuscules : *Per minimas materiæ particulas. Geograp. lib. XV. page* 515.

Ainsi Thalès a trouvé ce sentiment établi avant lui : que l'eau est la matiere dont le monde élémentaire a été formé. C'est-à-dire qu'elle renferme tous les principes, tous les commencemens, & tous les germes, dont Dieu a tiré les plantes & les animaux, qui ornent & qui peuplent la terre & la mer. *Curios. de la nat. & de l'art sur la végétation, page* 452. *&* 453.

Il est de notorieté publique que Paracelse a adopté le sentiment de Thales.

Roberd Flud le fait valoir sans cesse en expliquant le verset neuf du premier chap. de la Genese. Il cite là-dessus un axiome

des anciens Philoſophes : « l'eau eſt la « mere des élemens, puiſqu'elle eſt l'é- « lement univerſel qui renferme tous les « autres. » *Aqua eſt mater elementorum, cum re verâ ſit unum catholicum elementum, in quo omnia. Philoſop. Moſayca. Sect. I. lib. IV. cap V. pag.* 34.

Paliſſy a connu deux ſortes d'eaux, l'eau commune, & l'eau générative. Ce n'eſt pas l'eau commune qui nous ſert de nourriture, quoique ſans elle nul arbre, nulle plante, ni les hommes, ni les animaux ne puiſſent vivre ; mais c'eſt que parmi l'eau commune, il y en a une autre qu'il appelle *germinative* pour les plantes, *congélative* pour les mineraux, *générative* pour les animaux, ſans laquelle nulle choſe ne pourroit dire je ſuis. *De metall. & alchym. pag.* 172. *&* 173.

De Rochas a fait plus qu'aucun Philoſophe pour la démonſtration de Thalès de Milet. Il a tiré par art, du ſeul élement de l'eau, des minéraux, des plantes & des animaux ; tout cela plein de vie & d'action. *Les animaux ſe mouvoient d'eux-mêmes*, mangeoient & ont produit leur ſemblable. *Les végétaux germerent & produiſirent leurs ſemblables. Les mineraux commencoient à croître*, & s'augmentoient en convertiſſant une partie de

terre qui y avoit de la diſpoſition en leur nature propre. *De la nat. Chap. II. pag.* 51. *&* 52.

M. Boyle ſemble s'être déclaré pour l'opinion de Thalès : mais avant que de l'embraſſer il a eu recours à l'expérience ; il eſt vrai qu'il n'en a fait que pour les plantes, qui ont parfaitement bien réuſſi par la végétation hydraulique ; & en ſuppoſant l'hiſtoire de M. de Rochas, il dit fort agréablement que les mineraux, les plantes & les animaux, ne ſont point autre choſe qu'une eau maſquée : *nil ſunt niſi aqua larvata.* Curioſ. ſur la végétation. Chap. X. page 472.

Vanhelmont a paſſé du raiſonnement à l'epérience pour s'aſſurer que l'eau eſt le principe matériel des plantes. Son expérience eſt belle & curieuſe : il prit deux cens livres de terre qui avoit été bien deſſechée dans un four : il la mit dans un grand vaſe de terre, & planta au milieu un ſaule, qui peſoit cinq livres. Pour qu'il n'entrât aucun corps étranger dans ce vaſe, il le couvrit de fer blanc tout percé de petits trous, afin de pouvoir arroſer cette terre. Au bout de cinq ans, il arracha l'arbre qui peſoit cent ſoixante neuf livres & trois onces, ſans compter la dépouille des feüilles, qui étoient tombées

durant les quatres automnes. Ayant de rechef fait sécher la terre, il trouva que son poids n'étoit diminué que de deux onces. Voilà donc cent soixante quatre livres de bois, de racine, d'écorce qui se sont formées d'eau seule. J'ai conclu de là, dit Vanhelmont, que tous les végétaux tirent tout ce qu'ils sont du seul élément de l'eau : *omnia vero vegetabilia immediatè & materialiter ex solo aquæ elemento prodire hac mechanicâ didici... Libræ ergo 164 ligni, corticum, & radicum ex sola aqua surrexerunt. Complex. atq. element. figment.* §. 30. *pag.* 68.

Il est donc évident par ces exemples que l'eau est le principal aliment des plantes, puisqu'elle est la plante même, & que tout ce que la terre fait, c'est de tenir la plante de bout, de la soutenir contre l'impétuosité des vents, & de défendre ses racines contre la violence du froid & du chaud. Ces yvrognes si gras sçavent à merveille, par expérience, que l'usage du liquide est tout-à-fait nourrissant. *Experimento potatoribus proficuo. Sylv. centur. V. n.* 411.

Ce n'est pas là tout, Vanhelmont prétend qu'outre les plantes, on peut tirer de l'élement de l'eau, des marcas-

tes, des pierres, des métaux, & même des animaux. Il n'héſite point là-deſſus : il aſſure franchement que toutes les pétrifications, c'eſt-à-dire, le bois, les os qui dégenerent en foſſiles, ou deviennent pierres dans certaines eaux, ne ſont autre choſe qu'une eau fixée, épaiſſie, tranſmuée, coagulée & corporifiée. *Curioſ. ſur la végétation, page* 457. *&* 458. Telles étoient les branchages du bois de Hêtre pétrifié, qu'on trouva en creuſant le canal du Ponteau de mer parmi des faſcines. La pétrification commençoit dans le milieu du bois, & étoit toujours moins achevée vers la ſuperficie. Il ſemble que par la longueur du temps, les eaux ayent relâchées les fibres & ouvert tous les pores du bois, qui ont donné entrée aux parties de l'argile, & qui ont enſuite été unies, & liées par les ſoufres. *Journ. des Sçav.* 23. *Fév.* 1693.

Je ne finirois pas ſi je voulois citer ici tous les ſçavans qui ont parlé là-deſſus ; il me ſuffit de dire, que quoique l'Écriture Sainte ne nous ſoit pas donnée pour devenir des Philoſophes, & que nous y devions chercher plutôt la ſcience du ſalut que la connoiſſance des choſes naturelles, il eſt pourtant de notre devoir de ne point nous éloigner de ſes paroles,

& de ſon ſens quand nous expliquons les phénomenes de la nature.

Nous laiſſons aux autres à expliquer pourquoi le bois de Hêtre, que la moindre humidité détruit totalement & en peu de temps, étant expoſé à l'air, peut s'employer avec ſuccès dans l'eau où il ſe conſerve long-temps. Il eſt outre cela fort recherché pour meubles, dont le débit eſt en planches, membrures, poteaux, étaux à bouchers, tables de cuiſine, goberges, ſerches, écliſſes, pelles, cuillieres, ſabots, arçons, douves de tonneaux pour flotter les gros bois, fourreaux d'épée, étuis, boetes, pilotis & autres.

On ſe ſert auſſi du Hêtre en copeaux, qu'on tire le plus long qu'on peut, pour en faire des rapés; ils ont une vertu ſpécifique, pour éclaircir & ſoûtenir le vin & l'eau de vie qu'on met par deſſus.

La charpente n'en eſt pas mauvaiſe, pourvu qu'elle ne ſoit pas expoſée à l'humidité. L'expérience apprend que le bois de Hêtre eſt ſujet à germer étant coupé en décours; il faut néceſſairement l'abattre, ou le couper en nouvelle lune de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars.

ART. I.

Entrevoux ou feüillets.

L'entrevoux ou feüillet portera dix à onze lignes, même douze lignes d'épaiſſeur, ſur dix à onze pouces de largeur.

ART. II.

Planches.

La planche de pouce portera quatorze, quinze à ſeize lignes d'épaiſſeur, ſur onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt à vingt-un & vingt-deux, vingt-trois lignes d'épaiſſeur, ſur onze à douze pouces de largeur, & quelquefois treize.

La planche de deux pouces, portera vingt-ſept à vingt-huit & trente lignes d'épaiſſeur, ſur onze, douze à treize pouces de largeur.

La planche de deux pouces ainſi débitée, tiendra lieu de membrure de deux pouces qu'on pourra débiter en deux.

ART. III.

Membrures.

Quoique je dise que la planche de deux pouces tiendra lieu de membrure, cependant comme le marchand est dans l'usage de faire façonner de la membrure de deux pouces d'épaisseur, sur six pouces un quart, six pouces & demi, il suivra en cela ce qu'il jugera à propos.

Il se fait aussi de la membrure de trois pouces un quart, trois pouces & demi, sur six pouces & demi, sept pouces de largeur: cette membrure est fort recherchée par l'ouvrier en carosse.

On pourra de la membrure, même de trois pouces & demi, sur sept pouces, tirer deux chevrons, ou poteaux de trois pouces & un quart, sur trois & un quart, ou de trois pouces & demi, sur trois & demi.

ART IV.

Poteaux.

Le poteau se débite en six & neuf pieds de longueur, de trois pouces & un quart ou trois pouces & demi, sur trois pouces & un quart ou trois pouces & demi.

Je n'ai eu en vue que l'interêt du marchand en lui proposant de tirer sa membrure de deux pouces, dans la planche de pareil échantillon; également que son poteau dans la membrure de trois pouces un quart, sur six pouces & demi.

ART V.

Tables & étaux.

Les tables doivent porter cinq & demi, six, & sept pouces d'épaisseur, & toute la largeur de l'arbre, qui sera au moins de vingt-quatre pouces. C'est le débit en épaisseur qui convient le mieux au marchand débitant, parce que si une table vient à se fendre, gerser ou vicier par quelque accident, on peut la débiter en membrures, poteaux, entrevoux, ou planches. Par exemple, en donnant un trait de scie sur champ à la table de cinq pouces, il en tirera dans son épaisseur deux membrures ou deux planches de deux pouces chaque, ou des poteaux de quatre sur cinq.

De la table de six pouces & demi on en pourra tirer dans son épaisseur trois membrures de deux pouces chaque, sur six d'épaisseur. Comme aussi du poteau de trois pouces un quart, sur trois pouces

un quart, des planches de dix-huit lignes d'épaiſſeur : & des piéces de cinq ſur ſix pouces & demi, & même plus fortes ſelon le beſoin.

Enfin, le ſept pouces donnera des membrures pour les ouvriers en caroſſe, de trois pouces & un quart, ſur ſix ou ſept pouces. Du poteau de trois pouces & demi, ſur trois pouces & demi, on tirera des membrures de deux pouces un quart, ſur ſix ou ſept, & des planches de differentes épaiſſeurs, qu'on fera débiter à la plus grande conſommation.

ART. VI.

Goberges & autres débits.

Les goberges, ſerches, écliſſes, arçons, pelles, cuillieres, ſabots, douves à tonneau pour alleger les trains, fourreaux d'épées, étuis, boetes, ſabots, pilotis & autres, ſont d'un trop long détail pour en charger cet ouvrage ; parce que le marchand forain, qui en fait ſon principal commerce, achete du marchand ventier ou du propriétaire les bois dont il a beſoin.

ART. VII.

Cribles.

Les cribles se façonnent en bois de fente Hêtre, de six pieds de longueur, quatre pouces de hauteur, & trois lignes d'épaisseur.

CHAPITRE VIII.

Du Coudrier.

LE Coudrier ou noisetier croît par tout, principalement dans les bois, & proche des rivieres ; il n'est jamais bien haut ; dès sa racine il jette quantité de tiges, au bout desquelles sortent ses rameaux qui sont fort chargés de feüilles ; son bois n'a point de nœuds, ses feüilles sont semblables à celles de l'Aune, mais plus larges, plus minces, & plus madrées & dentelées ; son écorce est mince, & marquetée de blanc. Cet arbre ne produit point de fleur.

Les noisettes sont terrestres & peu saines à l'estomac, quoiqu'elles nourrissent plus que les noix ; elles font mal à la tê-

te ; les ſeches plus que les vertes ; elles engendrent la diſſenterie ſi on en mange beaucoup : elles ſont admirables contre la gravelle & les douleurs des reins, quand on les mange à jeun ou au commencement du repas. Ses chatons ſont employés dans le cours de ventre. Son bois ſert (au rapport de Mr. l'Abbé de Vallemont) à découvrir les eaux ſouterraines, les tréſors cachés & les voleurs. *Vallemont, Traité de la baguette divinat.*

Le Coudrier a quantité de rameaux tant grands que petits, ſi ſouples & ſi obéiſſans que des plus grands, après les avoir tranchés en deux dans toute leur longueur, on fait des cercles capables d'embraſſer, & de maintenir les tonnes, & les cuves; & des moindres, fendus de même, on fait des cerceaux pour relier les muids, les cuviers & les vaiſſeaux de toute grandeur, dont on fait une grande conſommation en Bourgogne, dans l'Auxerrois, ou du côté d'Avalon, où les cerceaux ſe vendent à la botte, & ce n'eſt qu'à ces cerceaux que bien des Pariſiens connoiſſent le vin de Bourgogne. On peut auſſi en faire des échalats pour ramer les vignes, des perches pour les Houblonieres, des liens tant pour les trains de bois à brûler, que pour les écluſées, & breles

des bois de charpente & à ouvrer, & cent autres commodités auſquelles ce bois eſt propre.

On fait des hayes de Coudrier; il ſert à embellir les jardins en formant des petits bois fort agréables par le plaiſir de s'y promener en été, & de cueillir les noiſettes dans la ſaiſon, qui arrive ſur la fin d'Août, ou au commencement de Septembre.

SECTION SECONDE.

ARBRES CHAMPÊTRES
Portans fruits à pepins.

Tels ſont les Poiriers, Pommiers & Mûriers.

CHAPITRE IX.

Du Poirier.

IL y a deux eſpéces de Poirier, le ſauvage, & le cultivé ou le domeſtique. Ils ſont ſi connus que ce ſeroit perdre du temps que de les décrire.

Le Poirier ſauvage croît dans les bois & dans la campagne. Son fruit eſt aſtringent, & bon pour le cours de ventre; lorſqu'il eſt cultivé, ſes poires deviennent bonnes à manger, ou à faire du poiré: elles aident à la digeſtion, étant mangées après le repas, & elles fortifient l'eſtomac.

Le poirier domeſtique croît principalement dans les jardins & enclos. Les poires ſont propres pour exciter l'appetit,

& fortifier l'eſtomac ; leur uſage eſt nuiſible à ceux qui ſont ſujets à la colique. Les douces & celles qui ſont bien mures ont quelque chaleur & humidité ; les aigres, ou qui ne ſont pas mûres, ſont plus aſtringentes, & reſſerrent le ventre, quand on les mange avant le repas ; principalement la décoction des ſeches, & les ſeches même mangées crues. Les poires mangées à jeun, nuiſent à l'eſtomac ſi l'on en mange ſouvent ; elles ſont bonnes aux eſtomacs chauds ; mais elles engendrent des coliques, & la gravelle. Les grains, ou les pepins des poires ſont bons aux poulmons, & nuiſibles aux reins. Les poires cuites avec des champignons en ôtent la malignité & les empêchent de nuire. Les poires cuites ſont plus ſaines que les crues.

Le Poirier dont le principe eſt mixte, peu aéré, terreſtre & humide, a beaucoup de feu, les parties courtes, ſerrées, unies, égales, ſeches & dures, moins poreuſes & ſeparées que celles des autres bois. La fermeté de ſon bois le défend contre la piqueure des inſectes : étant flotté il eſt ſujet à ſe mouliner, outre qu'il n'eſt pas ſi propre à bien des ouvrages.

On obſerve que tous les bois durs & opaques,

opaques, principalement ceux dont les pores ſont imperceptibles, comme les Poirier, Cormier, Aliſier, Cornouilier, Néflier, & autres de cette nature, ſont deſtitués de cette grande humidité & de parties huileuſes, parce que la fermeté de leur bois en ſe reſſerrant, rejette toute l'humidité crue & ſurperflue qui pourroit lui nuire; ce qui les réduit en une ſubſtance dure & ferme, laquelle contient peu d'air, mais beaucoup de feu qui les fait extrêmement tourmenter, ſi on n'a le ſoin de les empiler & de les latter à propos, peu de temps après avoir été débités.

Le bois de l'une & l'autre eſpéce eſt fort en uſage & recherché par les ouvriers: mais l'emploi en eſt different, parce qu'il eſt plus ou moins ferme. Le domeſtique eſt fort propre pour meubles, menuiſerie, & autres ouvrages qui demandent un bois plus tendre: il imite l'ébéne ſi on le noircit. Les graveurs ſur bois ſe ſervent utilement du ſauvageon, de même que les charpentiers de moulins: les tourneurs, & relieurs de livres ſont emploi de l'un & de l'autre. La coupe ſe fait en décours.

On débite le poirier en entrevoux, planches de differentes épaiſſeurs, membrures, tables, & le reſte en grume pour les moulins.

ART. I.

Entrevoux.

On choisira les billes les moins noueuses pour débiter en entrevoux, qui porteront onze lignes d'épaisseur sur dix à onze pouces de largeur.

ART. II.

Planches.

La planche de pouce, portera quinze à seize lignes d'épaisseur sur dix à onze pouces, jusqu'à quinze, seize pouces de largeur & plus; une grande largeur convient aux relieurs & aux graveurs sur bois.

La planche de pouce & demi portera vingt-une à vingt-deux lignes d'épaisseur, sur onze à douze pouces de largeur & plus.

La planche de deux pouces, portera trente à trente-une lignes d'épaisseur sur un pied de largeur, jusqu'à quatorze à quinze pouces, & même dix-huit pouces.

ART. III.

Membrures.

La membrure portera trois pouces & demi, quatre pouces d'épaiſſeur, ſur ſix pouces, ſix pouces & demi, & même ſept à huit pouces de largeur.

ART. IV.

Tables.

La table eſt d'une très-grande conſommation & de bonne vente, parce qu'on en peut tirer des piéces ſelon le beſoin ; elle portera cinq pouces, cinq pouces & demi, & ſix pouces un quart d'épaiſſeur ; & la largeur de l'arbre qui ſera de dix-huit pouces au moins.

Le débit de cinq pouces, cinq pouces & demi convient pour varlopes, affûtage d'outils, poupées de tour, & autres ouvrages. Le ſix pouces, ſix pouces un quart d'épaiſſeur & même largeur, eſt propre pour jumelles de preſſe, qui ſont de trois pieds & demi, & quatre pieds de longueur ; outre ces débits on en tire tel autre que l'on veut.

ART. V.

Débits pour moulins.

Les dents de la grande roue de moulin porteront quatre pouces en quarré, & vingt pouces de longueur.

Les fuseaux de la lanterne de la bluterie porteront trois pouces en quarré, & vingt à vingt-quatre pouces de longueur.

Le babillard qui est au-dessus de la lanterne, portera quatre pieds & demi de longueur sur huit pouces en quarré.

Les branchages & petits corps d'arbres, peuvent servir à ces débits. On pourra, à cet effet, les conserver en grume, sur-tout les Poiriers sauvageons pour être vendus dans leur état naturel, parce que ces sortes de débits sont pris de quartier & point refendus.

CHAPITRE X.

Du Pommier.

LE Pommier n'a qu'un tronc, qui grossit également en hauteur & largeur: son écorce est épaisse, blanche au dehors, & jaune au dedans; ses feuilles

ſont de médiocre grandeur, dentelées legerement tout au tour : ſes fleurs ſont blanches, & quelques-unes incarnates.

Les pommes ſont ſaines & laxatives, quand elles ſont bien mûres & hivernées: elles ſont admirables pour la brûlure, appliquées en emplâtre ; le ſirop de pommes eſt fort cordial. On peut uſer des pommes qui ſe ſont gardées durant l'hiver, juſqu'en été, lorſque l'eſtomac eſt affoibli, par trop grande chaleur, ou par trop grande humidité : mais il faudra les couvrir avec de la farine, pétrie avec de l'eau, & les faire cuire dans le four, ou bien ſous les cendres chaudes ; on les fait manger avec du pain pour renforcer l'eſtomac, & le ventre de ceux qui ont perdu l'appetit, & qui digerent difficilement la viande, ou qui ſont ſujets au vomiſſement, ou au flux de ventre, ſoit avec ſang ou autrement : les âpres ſont les plus propres pour ces maladies ; car étant ainſi preparées elles ſont moyennement aſtringentes.

Les pommes ſont les délices des bonnes tables, il n'y a point d'aliment plus agréable, & plus propre pour la ſanté. Dans les premiers temps, les fruits étoient l'unique nourriture des hommes, & Dieu ne donna à Noé la permiſſion de ſe nour-

rir de la chair des animaux qu'après le déluge. *Genes. Chap. IX. v. 1. 2. 3.*

Le savoureux cidre que l'on boit en Normandie, est le suc précieux des fruits réels & charmants de ces arbres inestimables. Quand il s'agit du bien public, ne pourroit-on pas, crainte que le fruit ne vint à manquer, percer les pommiers au mois de Mars, afin d'en tirer le cidre qui ne se fait qu'en Septembre? On éviteroit beaucoup de travail & de dépense, la façon du cidre étant assez longue & pénible. Par dessus tout cela, on seroit en sureté contre beaucoup d'accidens: car enfin souvent, après avoir vu avec joye les arbres tous chargés de fleurs, la gelée d'une mauvaise nuit fait tout perir, & détruit les flateuses espérances qu'on avoit conçues de remplir ses tonneaux.

Peut-être même, qu'outre cette vendange prématurée, dont on se seroit saisi au printems, on ne laisseroit pas d'avoir encore la vendange ordinaire dans l'automne. Cette séve qui monte dans les arbres en Mars est si abondante, que quelque évacuation qui s'en fit alors, il en resteroit toujours suffisamment, pour fournir à la nourriture, & à la perfection des fleurs & des fruits. C'est du moins le raisonnement du Docteur Fouge. Il est,

dit-il, même poſſible que les arbres, dont on a tiré le ſuc, profiteront mieux, & porteront plus de fruit, comme il y a des gens que les fréquentes ſaignées engraiſſent. *Poſſibile eſt etiam, ut arbores melius creſcant, & plures producant fructus... quemadmodum quidam magis pingueſcunt frequentioribus venæ ſectionibus. Act. philoſophic. Februar. 1669. Tom. IV. pag. 514.*

Si le fruit nous fournit une liqueur propre à notre tempérament, l'arbre après s'être épuiſé par une nombreuſe fécondité, & après avoir ſatisfait nos eſpérances, nous promet encore un profit aſſuré par le bon emploi que l'on fait de ſon bois qui eſt fort recherché par les ébéniſtes, graveurs, luthiers, menuiſiers & charpentiers pour moulins : il fournit aux uns des touches de claveçins, affutages d'outils, planches pour la gravure ; aux autres des meubles, dents, chevilles de moulins & autres. Il eſt néceſſaire de le floter, non pour en leſſiver le véhicule qui s'évapore auſſi-tôt par la tranſpiration qui ſe fait quelquefois d'une maniere ſenſible ; parce que l'humeur fluide, ou l'eau qui entre dans les corps des plantes, ne reſte point, elle en ſort par les pores ligneux, & ſe perd dans l'atmoſphere ; mais parce

que le Pommier eſt impreigné d'une matiere huileuſe qui eſt ſujette à ſe corrompre, & même tout le corps du végétal. Le flottage en leſſive l'acrimonie, qui engendre, entretient & nourrit les vers, le rend plus ſouple, & empêche les inſectes de s'y produire jamais ; il eſt auſſi moins ſujet à ſe déjetter & gerſer.

Si j'avois quelque choſe à ajoûter pour la coupe du Pommier, deſtiné pour dents, fuſeaux & babillards de moulins, maillets & affutage d'outils, c'eſt qu'il faudroit le couper au croiſſant de la lune d'Avril, que les ſucs de la terre, engourdis durant le froid de l'hiver, ſe reveillent alors, & montent des racines au haut des plantes : temps auquel tout le corps du végétal eſt empreint de la liqueur huileuſe & graſſe qui le vivifie. Mais auſſitôt après avoir été coupé, il faut avoir le ſoin de lui ôter ſon écorce, pour que l'air environnant & la chaleur déſſechent la matiere glutineuſe, la corporifient avec le bois, ce qui le durcit & le rend d'un meilleur uſage, & d'une plus longue durée : ſans toutefois le flotter pour ces derniers emplois. Étant ainſi préparé on le mettra ſur chantier, crainte que l'humidité ne le pourriſſe.

Il y a de deux eſpéces des Pommier, le

domeſtique & le ſauvageon. Le domeſtique eſt propre pour tout ce qui concerne la menuiſerie ; il eſt bon de le flotter, ſa coupe ſe fait en décours. Le ſauvageon ſert pour les moulins, varlopes, maillets & autres.

ART. I.

Planches.

La planche de pouce portera quatorze à quinze lignes d'épaiſſeur, ſur onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt à ving-une ligne d'épaiſſeur, même largeur.

La planche de deux pouces, portera trente à trente-une lignes d'épaiſſeur, & un pied de largeur.

ART. II.

Membrures.

La membrure, portera trois pouces ; trois pouces & demi, même quatre à cinq pouces d'épaiſſeur, ſur ſix pouces, ſix pouces & demi, ſept, huit & neuf pouces de largeur : je ſuppoſe une bille de huit, ou neuf pouces de diametre ; il ſuffit de lui donner un trait de ſcie pour en faire deux membrures.

ART. III.

Dents, fuseaux & babillards de moulins.

Les dents, fuseaux & babillards de moulins, doivent se prendre en bois de bout & de fil, & non de sciage; c'est-à-dire qu'on doit couper par tronçons le Pommier sauvageon, aux longueurs dont on a besoin.

Sçavoir les dents de la grande roue, de quatre pouces en quarré, & vingt pouces de longueur.

Pour les fuseaux de la lanterne de la bluterie, de vingt à vingt-quatre pouces de longueur, sur trois pouces de diametre.

Pour le babillard qui est au-dessus de la lanterne, de quatre pieds & demi de longueur, sur huit pouces en quarré.

Il est de l'interêt du marchand de reserver en grume les Pommiers sauvageons qui se rencontrent dans sa vente.

CHAPITRE XI.

Mûrier noir, & Mûrier blanc.

LE Mûrier noir eſt un grand arbre qui jette de groſſes branches ; ſon tronc eſt le plus ſouvent : tortu, boſſu & noueux il a l'écorce groſſe, ſouple & pliable ; ſon bois eſt fort jaune juſqu'à la moële ; ſes feüilles ſont preſque rondes, ſi-non qu'elles ſont un peu aigues au bout, dentelées à l'entour, larges & épaiſſes : la fleur eſt petite & cottonée, ſon fruit eſt noir quand il eſt mur.

Gaſpard Bauhin, dans le ſecond tome de ſon *Pinax*, page 805. dit, « que le «fruit des mûres, lâche le ventre, qu'il «eſt mauvais à l'eſtomac, & ſe corrompt «aiſément, ainſi que le ſuc des mûres ; «mais étant cuit en un vaiſſeau d'airain, & «ſeché au ſoleil, il en eſt plus aſtringent ; «il eſt bon aux cathares, aux ulcéres cor- «roſifs, & à l'inflamation des glandes du «goſier ; en y ajoûtant un peu de miel, il «ſeroit plus excellent.»

Le Mûrier blanc a le corps de l'arbre de même que celui des mûres noires, il

n'a point de fleurs, ſon fruit a preſque la figure d'une fraiſe.

Les mûres blanches, parfaitement mures, lachent le ventre: leur ſuc eſt bon au gargariſme, & les vertes reſſerrent. Il faut les manger au commencement du repas; car elles ſont paſſages aux viandes: mais à la fin du repas elles ſont nuiſibles; elles ſe corrompent, nourriſſent peu, & humectent beaucoup, & ſont bonnes à la diſſenterie même étant ſéches.

Les petits bourgeons des Mûriers, qui pouſſent au printemps, font une merveilleuſe opération aux corps de ceux qui ſont travaillés de la pierre ou gravelle. Si on en reſerve après les avoir fait ſécher, on en peut prendre en poudre bien pulveriſée, dans du vin blanc, le matin à jeun, le poids d'un écu; & ſi l'on continue pendant quelques jours, elle fera uriner & fera ſortir du ſable en abondance, ce qui eſt une choſe expérimentée.

Si le fruit de Mûrier nous ſatisfait d'une part, les feüilles nous rapportent du profit, & les bourgeons ſervent pour le ſoulagement de ceux qui ſont attaqués de la gravelle. Combien cela ſeul ne doit-il pas nous engager, & nous donner de l'émulation pour la multiplication de cette plante, qui doit s'augmenter par la bonne

qualité du bois, qui a le mérite de surpasser presque tous les autres par les differens emplois auxquels il est propre.

Au défaut de l'Orme il sert au charronage, il résiste à l'eau comme le Chêne: il est le meurtrier des punaises, étant employé pour les bois de lits, & n'est point sujet à engendrer aucune vermine, son écorce est bonne à faire des cordes, & des étoffes. Il s'employe aussi pour instrument à vent. On peut le débiter en planches, membrures, & tables pour les graveurs, menuisiers & ébenistes, & en grume pour les tourneurs.

Sa coupe se fait en décours.

ART. I.

Planches.

La planche de pouce, portera quatorze à quinze lignes d'épaisseur, sur onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt à vingt-une lignes d'épaisseur, & la même largeur que le pouce.

La planche de deux pouces, portera trente à trente-une lignes d'épaisseur, & un pied de largeur.

ART. II.

Membrures.

La Membrure, portera trois pouces, trois pouces & demi, & quatre pouces d'épaisseur, sur six pouces, six pouces & demi, même sept à huit pouces de largeur. On peut le débiter en trois pouces & demi sur sept, pour du poteau, & en deux pouces sur six, quoique la planche de deux pouces peut servir.

ART. III.

Tables.

La table portera quatre à cinq pouces d'épaisseur, & la largeur de l'arbre.

Au défaut de bois d'Orme, on débitera le Mûrier comme l'Orme, ci-après, *Chap. XIX.*

Les branchages peuvent se vendre en grume.

SECTION TROISIÉME.

ARBRES CHAMPÊTRES
Portans fruits à noyaux.

Tels ſont les Ceriſiers, Pruniers, Oliviers, Cormiers, Neffliers, &c.

CHAPITRE XII.

Du Ceriſier & du Meriſier.

IL y a de pluſieurs ſortes de Ceriſiers ; le ſauvage, & le cultivé.

Le Ceriſier ſauvage eſt connu ſous le nom de Meriſier ; il croît dans les bois : les fruits qu'il porte ſont appellés meriſes ; c'eſt un petit fruit noir, à longue queüe, d'un ſuc doux & agréable ; il y en a de rouges.

Le cultivé ſe diſtingue par le fruit nommé ceriſe, bigarreau & guigne : les plus communes ſont les griotes, les autres ſont les ceriſes précoces, les ceriſes à bouquets, les ceriſes hâtives, & les ceriſes de Montmorenci.

Les ceriſes douces ou meriſes, tiennent le ventre libre ; l'eau diſtillée des ceriſes fraîchement cueillies, miſe à la bouche de ceux qui ont le mal caduc, les retire du paroxiſme. La gomme de l'arbre, bue dans du vin, mêlée avec de l'eau, donne bonne couleur au viſage, éclaircit la vue & provoque l'appetit : diſſoute dans du vinaigre, elle guérit les dartres des enfans.

La vertu des ceriſes aigres eſt differente en ce qu'elles ne ſe corrompent pas ſi aiſement dans l'eſtomac ; elles ſont bonnes pour ſecher & fortifier, & ſur-tout pour éteindre la ſoif dans l'ardeur de la fiévre, & pour exciter l'appetit. Quand on leur a ôté la queüe, & qu'on les exprime mêlées avec des raiſins murs, on en fait un vin fort agréable au goût, qui eſt bon contre la diarrhée. On mange les noyaux de ceriſes pour la pierre des reins & de la veſſie.

Le mot de ceriſier eſt un mot général, il y en a de pluſieurs ſortes ; on diſtingue auſſi le Meriſier ſimple, & le Meriſier à fleur double.

Le bois de l'une & de l'autre eſpece, eſt des plus propres pour les meubles, tant à cauſe de l'éclat de ſon poli, que parce qu'il eſt d'une couleur fort agréable & très-

très-veinée, & qu'il eſt facile à mettre en œuvre ; c'eſt ce qui fait qu'il eſt fort recherché par les ouvriers en ébéniſterie, & en menuiſerie, tourneurs & autres.

Quoiqu'on ne flotte pas généralement tous les bois, à cauſe des differens principes dont ils ſont compoſés, il y en a cependant qui ne doivent pas être mis en œuvre ſans être flottés, ſur-tout pour faire un ouvrage parfait : tel eſt le Meriſier, que l'on employe ſouvent, & dont l'ouvrage ne peut être d'un bon uſage s'il n'eſt flotté, étant ſujet à ſe mouliner par la matiere graſſe dont il eſt rempli. Il ſe tourmente auſſi beaucoup, à cauſe des parties ſalines & ſulphureuſes, qui brident & retiennent tendus & gonflés les filamens des membranes ; ce qui le rend filandreux & difficile à travailler. Il ſera d'un bon uſage auſſi-tôt que la matiere acrimonieuſe en ſera leſſivée : car il ne faut pas s'imaginer que la ſéve qui nourrit les plantes ſoit de l'eau ſeule ; on a reconnu que cette ſubſtance liquide eſt aſſaiſonnée d'un ſel nîtreux, qui eſt répandu dans l'air, & ſur toute la ſurface de la terre : ſans doute elle contient encore ſouvent des parties ſulphureuſes, métalliques, dont la terre eſt d'ordinaire impreignée. Ces matieres minerales ſe détrem-

pent par l'eau, ſe fermentent, s'élevent en vapeurs & en fumées, & ſont reçues dans les pores des racines, pour la nourriture de la tige & des branches.

« L'eau, dit M. Ray, n'eſt pas un élement pur & ſimple, elle contient beaucoup de petits corps héterogenes, & ſur-tout de parties ſalines : *aqua non eſt ſimplex & purum elementum, ſed multas heterogenas particulas præſertim ſalinas in ſe continet.* » *Hiſt. plant. Lib.* I. *Cap.* 17. *pag.* 31.

Il y a des Phyſiciens qui n'héſitent point de dire que l'eau ſeule eſt la nourriture des plantes. Il y a auſſi des modernes, qui attribuent la végétation des plantes à l'eau ſeule. Les végétaux ne ſont point formés d'eau, mais d'une matiere terreſtre à laquelle l'eau ne ſert que de véhicule. L'eau n'ajoûte rien à la ſubſtance des plantes ; elle ne fait que paſſer par les pores, & s'exhaler dans l'atmoſphere. Ce ſentiment n'eſt pas nouveau, & il étoit commun parmi les anciens.

D'ailleurs, quelle eſt la raiſon pourquoi un champ porte une année du froment & que l'autre il devient ſterile, c'eſt ſans doute que la matiere terreſtre, propre à nourir de certains grains, ſe trouve épuiſée, & qu'il faut la reparer avant

que d'en ſemer de la même eſpece.

L'expérience nous enſeigne encore ; que la plus grande partie des végétaux ſont, dès leur formation, imbibés de matiere aqueuſe & huileuſe ; la premiere s'évapore, & la ſeconde eſt ſujette à ſe corrompre ſi le bois n'eſt pas flotté.

Ces obſervations nous montrent évidemment que les végétaux qui ſont remplis de ſucs huileux, tels que le meriſier, doivent être flottés. Le meilleur parti qu'on puiſſe tirer de cet arbre, eſt de lui donner un fort débit en entrevoux, planches, membrures & tables. Les ébéniſtes, menuiſiers, luthiers & tourneurs en font uſage. Sa coupe ſe fait endécours.

ART. I.

Entrevoux.

L'entrevoux portera dix à onze lignes d'épaiſſeur, ſur dix à onze pouces de largeur.

ART. II.

Planches.

La planche de pouce aura quinze à ſeize lignes d'épaiſſeur, ſur onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt à vingt-une lignes d'épaiſſeur, ſur la même largeur que le pouce, juſques à treize pouces.

La planche de deux pouces, portera trente à trente-une lignes d'épaiſſeur, ſur un pied de largeur, juſques à treize & quatorze pouces.

ART. III.

Membrures.

La membrure portera trois pouces & demi, & quatre à cinq pouces d'épaiſſeur, ſur ſix pouces, ſix pouces & demi, ſept, huit & neuf pouces de largeur.

ART. IV.

Tables.

La table portera quatre, cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, & toute la largeur de l'arbre qui ne pourra être moins de dix-huit pouces.

On ſe ſert du bois de Meriſier pour les clavecins & autres inſtrumens de muſique; mais il faut que le bois ſoit cru dans le ſable ou terre legere, afin qu'il ſoit doux, tendre, ſonore & bien veiné.

Généralement tout arbre de quelque

eſpece de bois que ce puiſſe être, portant neuf à dix pouces d'équarriſſage ne peut ſervir pour planches, à moins que du dix pouces on en tire du feuillet ou entrevoux. On a donné dans le débit du bois de Chêne la maniere de faire une levée de deux pouces & demi ſur un neuf pouces, & de la bille reſtante en tirer trois membrures; de même d'un dix pouces, faire une levée de trois pouces, même trois pouces & demi, & de la bille en tirer des membrures; mais il faut obſerver que la levée ſera toujours faite ſur le côté de l'arbre, qui aura pris ſon accroiſſement au midi, parce qu'une partie du cœur en ſera ôtée, & l'autrepartie ſe trouvera ſur la rive.

On s'inſtruira plus au long dans le chapitre du Chêne, de ce qui concerne le bois de ſciage.

CHAPITRE XIII.

Du Prunier ou Prunelier.

LE Prunier eſt un arbre médiocre, ayant les feüilles ovales & dentelées; ſon fruit eſt auſſi ovale, charnu, ayant

un noyau longuet, & dur au dedans; l'arbre & le fruit ſont aſſez connus.

Toutes les prunes ſont humides & froides; les douces lâchent le ventre, les aigres le reſſerrent; les douces ſont moins froides que les aigres. Les meilleures de toutes ſont celles de Damas qui viennent de Syrie, leſquelles étant ſéches ſont bonnes à l'eſtomac, & ne reſſerrent pas le ventre. En général les prunes amoliſſent le ventre, & nuiſent à l'eſtomac; ce que les fraîches ſont plus que les ſéches. Les feüilles rafraîchiſſent, deſſéchent, reſſerrent & arrêtent les fluxions : leur décoction dans du vin, quand on s'en gargariſe la bouche, eſt bonne aux catharres qui deſcendent ſur les gencives, & ſur le reſte de la bouche; l'électuaire *diaprunum* eſt un bon purgatif, principalement le ſolutif. *Gaſpard Bauhin dans le ſecond Tome de ſon Pinax. page* 777.

La Gomme de prunier eſt très-efficace, pour les ulceres, démangeaiſons & les playes des jambes; en voici une belle expérience, rapportée par le Secrétaire qui dreſſe les Actes philoſophiques de la Société Royale d'Angleterre : « J'avois, « dit-il, une démangeaiſon dans les mains, « & quelquefois dans les bras, qui me « rongeoit, & me dévoroit juſques dans

« le fond des chairs, à la honte de plu-
« ſieurs habiles Medecins de mes amis,
« dont les remedes, les ſaignées & les
« purgations ne purent jamais me ſoula-
« ger. Tout ce furieux mal fut guéri en
« peu de jours, par le moyen de la gom-
« me de Prunier, qu'on avoit fait diſſou-
« dre dans du vinaigre. Je ne veux pas
« omettre, que quelques jours avant l'u-
« ſage de la gomme, je me fis appliquer,
« de fois à autres des feüilles de vignes,
« & même de grains de raiſins écraſés, qui
« faiſoient très-heureuſement couler des
« ulceres l'humeur qui me dévoroit.» *Act. philoſop. Janvier 1669. page 5.*

M. l'Abbé de Vallemont obſerve dans le premier tome des Curioſités de la nature & de l'art, ſur la végétation, page 143. « Qu'un homme fort incommodé des
« maux qu'il avoit aux jambes, s'en eſt par-
« faitement guéri, en pratiquant ce que
« deſſus, avec la gomme de prunier & les
« feüilles de vigne.»

Il y a deux ſortes de Pruniers, le ſauvageon, & le Prunier enté; le ſauvageon a le bois plus dur & plus ſolide, parce qu'il eſt moins poreux; il faut un ſuc plus ſubtil & plus ſouple pour ſa nutrition: peut-être cela provient-il, de ce que la ſéve s'étant ajuſtée d'une certaine façon,

en entrant dans la racine du ſauvageon ; s'ajuſte d'une autre maniere lorſqu'elle entre dans les pores de la greffe ; ce qui fait que les fruits ſont de bon goût, & ne tiennent en rien de l'acreté du tronc ſauvage, par où la ſéve a paſſé d'abord.

Cette ſéve eſt un prothée qui prend toutes ſortes de figures, elle ſe change en feüilles, en fleurs, en fruits, en bois, en écorces, en moëlle, en gomme, en réſine, & toutes ces choſes varient ſelon la difference des plantes, dont les eſpéces ſont innombrables: elle ſe métamorphoſe enfin, par l'incompréhenſible filtration qui s'en fait par les pores des plantes en bien des façons ; elle devient douce dans des fruits, aigre ou ſtiptique dans d'autres ; humide, froide dans quelques-uns, & chaude dans une infinité.

La greffe détermine ſans doute la ſéve à prendre le goût du ſuc dont elle eſt déja imbibée dès ſa premiere formation ; il peut arriver encore, qu'il ne s'introduit aucuns autres ſucs dans les pores de la greffe que ceux qui lui conviennent.

Le lecteur m'excuſera ſi je m'éloigne du deſſein que je me ſuis d'abord propoſé: mais il faut avouer qu'il n'y a point d'endroit dans la végétation, où la ſubtilité, & la ſoupleſſe de la ſéve paroiſſe plus admirable

mirable que dans les arbres greffés : Ciceron s'eſt hazardé à le dire le premier, *nec conſitiones modo delectant, ſed etiam inſitiones quibus nihil invenit agricultura ſolertius. De Senect. n.* 54.

J'en reſte là, & j'aime mieux me taire que d'expliquer aux autres ce que je ne comprend pas moi-même. Ce qu'il y a de vrai c'eſt que le bois de Prunier eſt celui de notre climat, le plus beau & le plus propre pour placage ; c'eſt ce qui lui fait donner le nom de Satiné. Les tourneurs s'en ſervent pour differens ouvrages, & pour des inſtrumens à vent. Sa coupe ſe fait en décours, temps auquel les arbres ne ſont viſiblement aucune des fonctions de la végétation, & ſont dans cette nudité honteuſe dont parle Virgile. *Georgic. Lib. II.*

Frigidus & ſilvis aquilo decuſſit honorem.

Le débit du Prunier eſt peu étendu à cauſe de ſon petit volume, qui ne permet de le débiter qu'en membrures, & le reſte en grume pour les tourneurs ; c'eſt le moins couteux & le plus profitable.

ART. I.

Membrures.

On ne peut donner qu'un trait de scie à chaque pied d'arbre de Prunier, pourvû qu'il porte sept à huit pouces de diametre & plus : au dessous il faut le laisser en grume pour s'en défaire dans son état naturel.

CHAPITRE XIV.

De l'Olivier.

IL y a deux sortes d'Olivier, le sauvage & le cultivé.

L'Olivier cultivé a la feüille longuette, épaisse & grasse ; verte par dessus, & blanche par dessous. Ses fleurs sont comme celles du sureau, mais plus petites. Les olives viennent ensuite qui sont d'abord vertes, & enfin noires quand elles sont mûres. Le bois est beau, dur, ondé, & brûle verd comme sec.

Les feüilles de l'arbre sont fort astringentes ; les olives vertes sont froides & astringentes, elles arrêtent le flux, nui-

ſent aux poulmons, excitent néanmoins l'appetit, & fortifient l'eſtomac. Les feüilles pilées ſont bonnes au feu ſaint Antoine, & aux ulceres qui rampent. Le ſuc qui en eſt tiré mêlé avec du vinaigre, eſt bon contre les Charbons, & la gangréne. Les mêmes feüilles étant mâchées, ſervent pour guerir les ulceres de la bouche; leur décoction a le même effet: leur ſuc appliqué arrête le ſang, & les trop grandes purgations des femmes.

L'Olivier ſauvage eſt plus petit que le cultivé, & a les feüilles plus petites, outre qu'il eſt épineux; ſes Olives ſont petites, mais fort agréables au gout.

Ses feüilles ſont plus froides que celles du domeſtique, & auſſi plus aſtringentes; elles produiſent les mêmes effets, mais avec plus de force. L'huile tenue dans la bouche, ſert aux gencives pourries ou qui ont des humeurs corrompues, & rafermit les dents, quand on s'en lave la bouche: outre qu'elle fait devenir les dents blanches quand on s'en frotte; elle empêche de ſuer; elle ôte les excrémens de la tête, & guérit les ulceres, & la gravelle.

Le bois d'olivier eſt beau, veineux, ondé & madré; tout le corps de l'arbre, les branches même ſervent juſqu'aux ra-

cines. Il n'y a point d'arbre où la nature faſſe plus de petits jeux que dans l'Olivier, ſur-tout dans les racines, où elle y repréſente divers ſujets de payſages, figures humaines, ruines & autres accidens très-agréables à la vue.

Une perſonne avoit une racine de cet arbre, employée en tabatiere, qui ſurpaſſoit en beauté le plus parfait caillou d'Egypte. Qui croira après cela qu'il n'eſt pas bien ſéant à l'homme de cultiver les végétaux, puiſqu'en reconnoiſſance de ce que l'on fait pour leur culture, ils travaillent avec de ſi belles couleurs à faire le portrait de leurs bienfaiteurs?

La nature n'eſt jamais oiſive; & quand elle eſt interrompue ou traverſée dans ſes opérations, plutôt que de ne rien faire, elle fait des prodiges. C'eſt ainſi qu'elle en uſe ſi ſouvent dans les familles des minéraux, des végétaux & des animaux. On feroit des volumes immenſes, ſi on vouloit ramaſſer les anomalies, les caprices, les irrégularités, & les générations monſtrueuſes, que nous trouvons dans les phyſiologiſtes. Mais il eſt certain que la nature, quoiqu'admirable dans le regne mineral, & dans le regne animal, fait encore de plus grandes choſes, & plus frequemment dans le regne végétal. De

dire comment cela se fait, ce n'est pas ici le lieu, & l'entreprise est plus difficile qu'on ne pense. Dans la nature on est rarement en pays de connoissance, il y a à chaque pas dequoi humilier & mortifier les esprits superbes.

Il est certain que la nature a ses miracles comme la grace; Dieu est adorable par-tout; il est incompréhensible dans ses voyes, quand il ne les manifeste pas. Il y a de l'orgueil à attribuer au démon, ou à regarder comme fabuleux, ce qu'on ne comprend pas dans les merveilles de la nature.

Passons à ce qui regarde le débit de cet arbre, qui ne peut être fort étendu, à cause du grand hiver de 1709, qui nous a enlevé tout ce qu'il y avoit de beau en Olivier: il est difficile d'en trouver d'assez gros pour en faire une ample description. Ceux néanmoins qui nous restent servent aux menuisiers, quelquefois aux ébénistes & souvent aux tourneurs, armuriers & autres. Ils se débitent en planches & membrures; on en vend beaucoup plus en grume. La coupe de l'Olivier se fait en décours.

ART. I.

Planches.

La planche de pouce, portera quatorze à quinze lignes d'épaisseur sur la largeur de l'arbre, c'est-à-dire de neuf à dix, & onze pouces.

La planche de pouce & demi, portera vingt-deux à vingt-trois lignes d'épaisseur.

La planche de deux pouces, portera jusqu'à trente-huit lignes d'épaisseur.

ART. II.

Membrure.

La Membrure portera trois pouces & demi d'épaisseur, c'est le meilleur débit en ce genre de bois qu'on puisse lui donner, parce que cet échantillon & débit convient à toute sorte d'ouvrier, qui peut le faire débiter & échantillonner selon son besoin. C'est pourquoi on pourra donner à la membrure, jusqu'à quatre, cinq, six & sept pouces d'épaisseur.

CHAPITRE XV.

Du Cormier ou Sorbier.

IL y a de deux sortes de Sorbier, le domestique, & le sauvage, autrement Sorbier torminal.

Le Sorbier domestique a la feüille du Frêne, les fleurs blanches à houpe, & les fruits comme de petites poires, qui sont assez connus de tout le monde.

Les sorbes sont moins astringentes que les nesles. Si on les coupe, lorsqu'elles sont encore rouges, & qu'on les fasse ensuite secher au soleil ou au four, elles resserrent quand on les mange, également que leur décoction. A s'en nourrir elles font un mauvais sang; elles sont utiles à la diarrhée, & à la dissenterie, comme aussi aussi dévoïement d'estomac, aux pertes de sang des femmes, & à ceux qui le crachent.

Les feüilles de Sorbier sauvage sont comme celles de vigne, fermes & lissées, son fruit est longuet, attaché à une longue queüe de couleur de fumée, d'un goût âpre & aigre.

Le fruit de ce dernier a les mêmes proprietés que les sorbes ordinaires. Les latins nomment cet arbre *Tormina*, parce que les sorbes gueriſſent les douleurs des inteſtins ; la poudre du fruit ſe met dans les lavemens aſtringens : car on dit des ſorbes,

Sorba ſumus molles nimium durantia ventres,

On prétend que ſi on met une planche ou ais de cormier dans le bled, il empêche les inſectes de s'y attacher.

Le Sorbier domeſtique vient fort haut : ſon bois eſt extrêmement ferme, & impayable pour ſa ſolidité. Le Sorbier ſauvage eſt de moyenne hauteur, ayant l'écorce unie, & le bois fort.

Chaque eſpéce a ſon mâle & femelle ; qui ſe diſtingue au fruit, parce que le mâle n'en rapporte point.

En général le bois de Sorbier, mâle & femelle, ſauvage & domeſtique, eſt compoſé dès ſa premiere formation de beaucoup de ſel qui reſſerre les parties, & les lie enſemble ; les tient unies, égales, ſéches & dures, & empêche par là que l'action de l'air, & la matiere ſubtile, ne les ſepare & ne les altere. En effet le ſel eſt le principe de la fecondité, & la premiere origine des plantes. *Sale*

& ſole nihil totis corporibus utilius. Il n'y a rien de plus utile à tous les corps élementaires que le ſel & le ſoleil. Ce ſel eſt fixe & volatil, leger & peſant, ſec & humide, doux & corroſif. Palliſſy dit, qu'il y en a un ſi grand nombre qu'il eſt impoſſible à nul homme de les nommer tous. Il eſt le diſſolvant univerſel qui adhere à la plante ſelon le principe de ſa compoſition ; c'eſt-à-dire, ſec & fixe à des plantes, dont les parties ſont plus branchues, plus unies & moins poreuſes ; peſant à des bois plus compactes ; volatil à ceux qui requierent la legéreté, comme les bois blancs ; humide à ceux qui ſont imbibés des mineraux de la premiere eſpéce de ſucs ; comme les huileux, ſulfureux, bitumineux, oléagineux, reſineux & autres ; tels ſont les Pins, Sapin, Peſſe, Cyprès & autres.

Le flottage qui attendrit toute ſorte de bois par l'eau, qui en leſſive la matiere acrimonieuſe, n'eſt pas également bon à tous ; il en faut exempter autant qu'il eſt poſſible le Cormier, de peur d'alterer ſa ſolidité.

Le bois de cormier eſt très-rare, & fort cher ; c'eſt le bois le plus propre pour garniture d'affutage d'outils, comme varlopes, rabots, &c. vis de preſſoir,

poupées de tour, jumelles de presse, dents, fuseaux, & babillards de moulins & autres ; on met en usage jusqu'aux branches de trois à quatre pouces de diametre.

Le débit du Cormier est en membrures & tables. Sa coupe se fait en décours des lunes de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars : ou bien dans un temps sec & vent du nord, sans observer les lunes.

Art. I.

Membrure.

La membrure, portera trois pouces un quart, trois pouces & demi, & même cinq pouces un quart, sur cinq, six, sept, huit, neuf & dix pouces de largeur.

Art. II.

Table.

La table, portera cinq pouces un quart, cinq pouces & demi d'épaisseur, & toute la largeur de l'arbre.

ART. III.

Vis de preſſoir.

Les Cormiers d'une moyenne groſſeur de dix, onze, douze, treize & quatorze pouces de diametre, ſeront reſervés en grume pour vis de preſſoir, ou autres emplois : l'ouvrier les fait débiter ſelon ſon beſoin.

ART. IV.

Quant au débit & échantillon des dents, fuſeaux & babillards de moulins, voyez ce que nous avons dit ci-devant au ſujet du Pommier, Chap. X.

CHAPITRE XVI.

Du Cornier ou Cornillier.

LE Cornier eſt un arbre qui n'eſt pas fort grand, abondant néanmoins en rameaux, qui ſortent d'un petit tronc. Ils ſont pleins de nœuds, ſon écorce eſt rude & aſtringente. Il a ſes feüilles comme le ſanguin, unies, un peu épaiſſes &

madrées ; sa fleur est mollue, de couleur d'or, & qui produit un fruit rouge & longuet comme les olives.

Il est astringent au possible. Son fruit est un remede efficace contre la diarrhée, & toute sorte de flux, parce qu'il resserre extrêmement. On fait de la chair du fruit un cotignac avec du sucre ou du miel, qui est bon contre la dissenterie, & pour fortifier l'estomac.

Cet arbre que quelques-uns appellent Cornier ou Cornillier, est très-commun dans les forêts en France. Il y a le Cornillier mâle, & le Cornillier femelle ; le mâle a le tronc épais & massif ; il n'a ni cœur, ni moële, ferme comme une corne ; il n'y a point de bois qui le surpasse pour sa fermeté, & la durée des ouvrages auxquels on l'employe ; soit en affutage d'outils, dents de roües, fuseaux de lanternes & babillards de moulins, manches d'outils & autres. Le tronc de la femelle a de la moële & est plus tendre. Il se vend mieux en grume qu'autrement : l'ouvrier le fait débiter selon son besoin. Sa coupe se fait en décours.

Les dents, fuseaux, & babillards de moulins doivent se débiter en bois de-bout & de fil : c'est-à-dire, couper par tronçons le Cornier, aux longueurs qui

ſont d'uſage. On ſuivra ce qui a été dit, ci-devant, pour le Pommier, Chapitre X.

CHAPITRE XVII.

Du Neflier.

LE Neflier eſt un arbre aſſez connu; ſes feüilles ſont comme celles du Laurier, mais plus molles, quelques-unes ſont dentelées, les autres ne le ſont pas. Ses fleurs ſont blanches, ſes fruits ſont larges & courts, ayant une couronne à pointes au milieu, & d'ordinaire cinq noyaux: ils ne ſe mangent que lorſqu'ils commencent à pourir.

Les nefles ſont froides & ſeches, fort propres à reſſerrer le ventre; elles ont les mêmes vertus que les ſorbes, & ſont bonnes pour arrêter la diſſenterie, & le vomiſſement. La poudre des nefles ſéches, ſoude les bleſſures fraîches, & arrête le ſang. En un mot, le fruit & les feüilles reſſerrent & fortifient également. Les noyaux mis en poudre, & bus dans du vin blanc, où l'on a cuit des racines de perſil commun, ſont bons contre la pierre.

On compte trois especes de Neflier ; la premiere est la plus estimée ; elle a les feüilles larges, croît plus que les deux autres, & produit son fruit plus gros, & de meilleur goût.

La seconde espece n'est pas si prisée, parce qu'elle n'a ni la feüille si belle, ni le fruit si gros ; joint à cela qu'il est sec, ce qui ne le rend pas si agréable à manger.

Et la troisiéme, enfin, est plus rare, & plus curieuse que bonne ; son fruit est fort petit, & vient naturellement sans noyaux.

Le Neflier a le bois ferme & massif, il est très-propre pour des ouvrages de fatigue & de durée ; sur-tout pour ceux qui concernent les moulins, tant à eau, que moulins à vent ; le petit volume de sa tige ne permet pas de donner d'autre débit que celui du Pommier, pour ce qui concerne les moulins. Voyez, ci-devant, Chapitre X.

CHAPITRE XVIII.

De l'Aliſier.

L'Aliſier ou Niacoulier eſt de la grandeur d'un Poirier ; ſa feüille eſt dentelée tout au tour, preſque comme celle de l'Yeuſe, ſon fruit eſt gros comme une féve, lequel murit comme les raiſins, changeant ſouvent de couleur, & quand il eſt mur il reſſemble à celui des myrtes : il vient preſque à toutes les feüilles ; il eſt doux & ſavoureux au goût, & fort bon à l'eſtomac, ſur-tout celui qui n'a point de noyaux. C'eſt pour cette raiſon que les Lotophages dans Homere ne vouloient point d'autre nourriture.

Le fruit reſſerre le ventre ; la décoction du bois ratiſſé, priſe en breuvage, ou cliſteriſée, eſt bonne contre les diſſenteries & contre le flux immoderé des femmes.

L'Aliſier eſt un arbre de belle venue ; & fort recherché, tant pour la ſolidité de ſon bois, que par ſon beau poli, rempli de veines noires, & le fond rouge. Il peut

s'employer à differens ouvrages de ménuiſerie, garnitures d'affutage, fifres, flutes, manches de couteaux, dents, fuſeaux & babillards de moulins, juſqu'à la racine qui ſert pour tabatieres, lanternes de poche & autres menus ouvrages. Sa coupe ſe fait en décours, & ſon débit en planches de differentes épaiſſeurs, membrures & tables : les autres débits en grume.

ART. I.

Planches.

La planche de pouce, portera quinze à ſeize lignes d'épaiſſeur, ſur onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt-un à vingt-deux lignes d'épaiſſeur, ſur onze, douze à treize pouces de largeur.

La planche de deux pouces, portera trente à trente-une lignes d'épaiſſeur, ſur douze à treize pouces de largeur.

ART

ART. II.

Membrure.

La membrure portera trois pouces & demi, & cinq pouces & demi d'épaiſſeur, ſur ſix, ſept, huit, neuf & dix pouces de largeur: on peut auſſi mettre en membrures, les billes qui porteront ſix pouces & demi, ſur cinq pouces & demi, pour en avoir de trois pouces & demi, ſur cinq pouces & demi.

ART. III.

Table.

La table portera trois pouces & demi, ou cinq pouces & un quart, & même ſix pouces d'épaiſſeur; ce dernier échantillon pour jumelles de preſſe, poupées de tour & autres, & de la largeur de l'arbre.

ART. IV.

Vis de preſſoir.

On peut employer pour vis de preſſoirs, les arbres depuis douze pouces, juſqu'à ſeize de diametre; & ceux au-deſſous, qui ſont de huit, neuf à dix

pouces pour dents, fuſeaux & babillards de moulins : comme auſſi les branchages de trois, quatre & cinq pouces de diametre ſervent à cet uſage. On ſuivra le débit du Pommier, Chapitre X.

Comme les racines de l'Aliſier ſont veineuſes, on peut en faire uſage pour les tourneurs, & autres ouvriers. On tire parti de tout quand la choſe le mérite.

SECTION QUATRIÉME.

ARBRES CHAMPÊTRES Steriles, nommés bois communs.

Tels ſont l'Orme, l'If, le Frêne, le Charme, l'Erable, le Plâne, l'Acacia & le Buis.

CHAPITRE XIX.

De l'Orme.

L'Orme eſt un bois jaune, dur & fort; ſa feüille eſt dentelée & crenelée.

L'écorce & les feüilles ſont aſtringentes : les feüilles pilées, & mélées avec du vinaigre ſont bonnes à la gravelle. L'écorce d'entre deux, qu'on appelle teille, eſt excellente à bander les bleſſures : la groſſe écorce bue dans du vin, ou de l'eau froide, au poids d'une once, purge les flegmes; fomentant des os rompus avec la décoction des feüilles, & de l'écorce, ou de la racine de l'Orme, ils ſont bientôt repris. L'humeur qu'on trouve dans

les veſſies qui ſont ſur les Ormes, rend le viſage plus beau & plus net : les feüilles plus tendres ſe peuvent mettre au potage comme les herbes.

Les mémoires de l'Academie de 1705 nous aſſurent que les plus petits inſectes, piquent quelquefois les plus gros arbres, comme les Ormes, dans le printemps, & forment ſur leurs feüilles des veſſies groſſes comme le poing, pleines d'un baume excellent, pour les bleſſures, & dans leſquelles flottent des pucerons verdâtres.

M. Euclin, dit, « que le ſuc de l'orme, « eſt un remede qu'on a trouvé en Italie, « & qui eſt un ſpécifique contre les fié« vres. » *Curioſ. de la nature & de l'art, ſur la végétation. Tome* I. *page* 141.

On ne peut douter que la médecine ne tirât de merveilleux ſecours de ces ſucs pour la ſanté des hommes : on pourra tirer les gommes, les reſines, les teintures, les ſels, les odeurs, &c. rien n'échapera aux perſonnes curieuſes & diligentes, qui voudroient ſe faire un tréſor, de tous les remedes que produiſent les végétaux contre tant de maladies qui déſolent les hommes.

L'Orme eſt rempli de beaucoup d'humidité, peu d'air & de feu, & médio-

crement de terre : il ne s'éclate pas aiſément quand il eſt employé, parce qu'il eſt compoſé de parties fermes, pliantes, rameuſes & branchues ; c'eſt pourquoi, il eſt très-propre pour des aſſemblages par tenons & mortoiſes, pour voitures, & caroſſes. Cependant quand ſon humidité s'eſt évaporée, il eſt évident, que les parties cedent, & les reſſorts ſe lâchent tant par la chaleur que par la matiere ſubtile, qui lui cauſe un deſſechement total ; c'eſt pourquoi le bois s'éclate, ſe gerſe & ſe fend, & n'eſt plus propre à ouvrer. Sa bonne qualité diminue encore, quand on eſt obligé de le flotter, parce que l'eau détrempe les ſouffres & les ſels, qui tiennent liées & bridents les parties rameuſes & branchues ; ce qui lui ôte beaucoup de ſa valeur.

L'Orme en général eſt un fort bel arbre de futaye, & de belle venue, qui a le tronc droit & haut, le bois dur, & bon, ſur-tout, pour le charronage.

Il y en a de trois eſpeces ; le montagnard, qui a les branches écartées & peu garnies, & le bois fort ruſtique.

Le champêtre ou de Gaule vient plus haut, a le branchage bien garni & l'écorce fort épaiſſe. L'Ypreau, ainſi nommé parce qu'il vient d'Ypres en Flandres,

a la tige haute, l'écorce mince, claire & unie.

On confond assez communément ces trois especes, que l'on divise seulement en deux classes. Celui de la premiere espece est regardé comme l'Orme mâle, & l'Ypreau passe pour le femelle.

Ce dernier est fort recherché & très-estimé, ayant plus de roideur & de solidité que l'Orme mâle : il est aussi le plus propre pour des moyeux.

L'Orme fournit presque tout ce que les charrons employent pour faire les charrues, roues, charettes, carosses & autres voitures ; la meilleure partie se débite en grume. Sçavoir, en bois de débit, moyeux, aissieux, empanons, armons, limons, fléches & timons ; l'autre partie en sciage, comme jantes, lisoirs, moutons, coquilles & autres, jusqu'aux gros branchages, tortus, bombes, ou bouges qui servent.

Les plus gros Ormes mâles se débitent en tables pour corps & panneaux de carrosses, roues & lanternes de moulins, & en planches, ainsi que nous en donnerons ci-après le débit. Sa coupe se fait en décours.

ART. I.

Moyeux.

La toise de moyeux est de huit pieds de longueur, & de neuf jusqu'à douze, treize, quatorze pouces de diametre par le menu bout; on ne se sert ordinairement pour moyeux que d'Orme femelle ou Ypreau, & de l'Orme montagnard.

ART. II.

Bois de débit.

Tous gros branchages, petits Ormes ou Frênes, portant neuf pouces de diametre par le gros bout, depuis vingt pieds, jusqu'à trente-six & quarante de longueur, seront destinés pour bois de débit; plus ils auront de grosseur & de longueur, plus ils seront de vente, & fourniront de plus fortes sommes.

ART. III.

Aissieux.

L'aissieu, porte sept pouces de diametre par le menu bout, & sept pieds de longueur.

ART. IV.

Empanons.

Les empanons, comme les aissieux, se prennent dans le bois de débit; ils portent six pouces de diametre par le menu bout, sur .... pieds de longueur.

ART. V.

Armons.

Les armons sont aussi pris dans les bois de débit. Ils portent neuf pouces de diametre par le gros bout, sur cinq pieds de longueur.

ART. VI.

Limons.

Les limons, portent huit à dix pouces par le gros bout, sur vingt à vingt-quatre pieds de longueur, ils se prennent dans le bois de débit: mais il faut qu'ils soient beaux & bien droits.

ART.

ART. VII.

Fleches.

La Fleche n'eſt aujourd'hui d'uſage que pour les coches & caroſſes publics: elle portera dix à douze pouces de diametre par le gros bout, ſur quatorze à quinze pieds de longueur.

ART. VIII.

Timons.

Les timons ſe débitent ordinairement en bois de Frêne; de huit pieds neuf à dix pouces de longueur, & même de dix pieds de longueur, ſur ſix à ſept pouces de diametre par le gros bout. Cependant s'il ſe trouve de beaux rondins en bois d'Orme, il ſera avantageux d'en conſerver quelques quarterons.

ART. IX.

Jantes.

La Jante, portera quatre pouces d'épaiſſeur, ſur dix à douze pouces de largeur: je ſuppoſe que la jante n'eſt pas cambrée; parce qu'il faut qu'elle ait beaucoup plus de largeur pour pouvoir

lui donner le cambre. Celle qui est naturellement cambrée, ou bombée, est la plus estimée, parce qu'elle a plus de force; sur-tout si elle provient d'une seule bille refendue en deux. Il suffit pour lors qu'elle porte huit à neuf pouces dans sa largeur, pour être loyale & marchande.

Art. X.

Coquilles.

La Coquille ordinaire, portera quatre pouces d'épaisseur, sur vingt-un pouces de largeur par un bout, & par l'autre bout vingt-quatre pouces; & trois pieds quatre pouces de longueur.

Il s'en débite aussi de la même épaisseur & même longueur, sur vingt-trois pouces par un bout, & vingt-six pouces par l'autre.

Art. XI.

Lisoir.

Le lisoir, portera onze à douze pouces d'épaisseur, sur douze à treize pouces de largeur, & quatre pieds huit pouces de longueur.

ART. XII.

Moutons.

On ſe ſert ordinairement de bois de frêne pour les moutons ; mais à ſon défaut, on y ſuplée par le bois d'Orme : ils portent cinq pouces d'épaiſſeur, ſur neuf à dix pouces de largeur, & trois pieds quatre pouces de longueur.

ART. XIII.

Planches.

La planche d'Orme eſt devenue fort en uſage dans la menuiſerie ; on s'en ſert pour trains de carroſſe, & encore plus pour ceux de berline.

La planche de pouce, portera quatorze à quinze lignes d'épaiſſeur, ſur onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, qui eſt celle dont on ſe ſert pour trains de carroſſe & de berline, doit porter dix-neuf à vingt lignes d'épaiſſeur, juſqu'à vingt-deux lignes, ſur quatorze, quinze, ſeize & même dix-huit pouces de largeur, & quatre pieds & demi de longueur, ou neuf pieds pour deux.

La planche de deux pouces ſert aux

menuisiers pour pieds de tables ; poulies pour les tourneurs, & autres ouvrages : elle portera trente à trente-une lignes d'épaisseur, & depuis un pied de largeur jusqu'à quinze & seize pouces.

ART. XIV.

Entrevoux.

L'entrevoux est fort recherché dans la menuiserie : son échantillon est de dix à onze lignes d'épaisseur, sur dix à onze pouces de largeur.

ART. XV.

Voliges ou aubes.

La volige sert pour fonds de tiroirs & menus ouvrages : elle se débite de six à sept lignes d'épaisseur, sur neuf à dix pouces de largeur.

L'aube pour auber les roues des moulins à eau, porte cinq lignes d'épaisseur sur neuf ou dix-huit pouces de largeur. Si l'arbre ne porte pas dix-huit pouces, il faut absolument les débiter à neuf pouces, parce que chaque aube porte dix-huit pouces de largeur ; & on en met deux pour une.

ART. XVI.

Tables.

La table portera six à sept pouces d'épaisseur, & toute la largeur de l'arbre, parce que plus elle est large, mieux l'ouvrier en carosse y trouve son compte pour des panneaux.

CHAPITRE XX.

De l'If.

L'If a la grandeur, & les feüilles du Sapin : il produit certains grains rouges, pleins d'une liqueur visqueuse & sucrée. Le bois est rougeâtre, veineux, fort, & presque incorruptible.

Les grains, mangés donnent la diarrhée, & la mort aux animaux ; les feüilles font mourir les bœufs quand ils en mangent. Ceux qui dorment à son ombre en sont incommodés, & souvent meurent ; son parfum fait mourir les rats. Il s'est trouvé que des coupes faites du bois de cet arbre, ont causé la mort à ceux qui ont bû dedans. Les remedes sont les mêmes que ceux de la Cigue.

L'If conſerve toujours ſa verdure ; il a la vie dure ; il reſiſte aux rigueurs du froid, & fait l'ornement des jardins, & des parterres ; il entretient un printemps continuel, par la circulation du ſel nitreux, qui, ſans doute, fermente en tous temps & en toute ſaiſon, dans les végétaux qui conſervent leurs feüilles. Peut-être auſſi que les pores ſont diſpoſés à recevoir les ſucs également en hiver, comme dans le printems ; ou bien les pores ſont aſſez larges en bas pour laiſſer monter en hiver les corpuſcules alimentaires, & les pores trop étroits en haut les retiennent pour la nutrition & la conſervation des feüilles. La nature a toujours affecté l'obſcurité & le ſecret dans ſes productions ; & il ſemble qu'elle a voulu que la voye qu'elle tient pour la formation des plantes, fut tellement inconnue aux hommes, qu'ils doivent ſe contenter de ce qu'elle produit, ſans jamais ſonger aux reſſources qu'ils pourroient attendre de l'art. C'eſt pourquoi les philoſophes n'ont point héſité, d'appeller les lieux deſtinés à la propagation des trois familles du monde élementaire, l'impénétrable ſanctuaire de la nature. *Abditi naturæ receſſus : naturæ ſacrarium.*

La ſolidité du bois d'If, le rend propre à differens ouvrages de menuiſerie pour meubles, marche-pieds, arcs, fleches, dards & placage; il ſe débite en planches, entrevoux, membrures, & tables, s'il s'en trouve d'aſſez gros.

ART. I.

Entrevoux.

L'entrevoux portera neuf, dix à onze lignes d'épaiſſeur, ſur dix à onze pouces de largeur.

ART. II.

Planches.

La planche de pouce portera quatorze à quinze lignes d'épaiſſeur, ſur onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt-une à vingt-deux lignes, & même largeur que le pouce.

La planche de deux pouces, portera trente à trente-une lignes d'épaiſſeur, ſur un pied de largeur.

ART III.

Membrures.

Les billes au-dessous de dix pouces, pourront se débiter en membrures, en donnant un trait de scie dans le milieu : elles portent ordinairement depuis trois pouces, trois pouces & demi, même quatre à cinq pouces d'épaisseur, sur six, sept, huit & neuf pouces de largeur.

Les racines sont propres pour les tourneurs & les ébenistes.

ART. IV.

Tables.

La table portera quatre, cinq à six pouces d'épaisseur sur la largeur de l'arbre.

CHAPITRE XXI.

Du Frêne.

LE Frêne a les feüilles comme le Laurier, quoique pointues, & un peu dentelées; un de ses rameaux semble n'être qu'une feüille, ayant les feüilles

attachées, deux à deux, à une seule queue, comme le Cormier. Son fruit vient en gousse, lequel est petit, amer au goût, rousseâtre, semblable au noyau d'amande, ou à une langue d'oiseau, d'où vient qu'on l'appelle *lingua avis.*

Il est ennemi du serpent, qui ne se met jamais sous son ombre; le suc des feüilles est un antidote contre sa morsure: il sert aux hydropiques, & amaigrit ceux qui sont trop gras, quand on en use quelque temps. La décoction de l'écorce diminue la rate, & l'opilation du foye: le suc étant bû guerit les douleurs de poitrine.

Le suc de Frêne est fort recommandé contre le poison & contre la morsure des serpens.

Pline parle de cet arbre, comme d'un merveilleux vulneraire, & il assure que dans toute la nature, il n'y a point de spécifique pour la gueriſon des playes & contre les venins, qui soit comparable au suc de Frêne. Voici la description qu'il en fait, d'après ses propres expériences. « Le suc de Frêne, dit-il, est « un puissant remede contre les blessures « des serpens: il suffit d'en boire pour « être guéri. Il ne faut pour guerir une « playe, que mettre dessus des feüil-

« les de cet arbre. Je ne crois pas que la « nature produiſe rien d'un ſi prompt & « aſſuré ſecours. »

Depuis Pline, on a reconnu beaucoup d'autres facultés dans le Frêne. On en dit aujourd'hui tant de choſes admirables, que s'il y en avoit moitié de vrai, il faudroit avouer qu'on trouveroit dans ce ſeul arbre une pharmacopée entiere ; il ſuffiroit pour faire une boutique d'apoticaire, d'avoir des feüilles, du bois & du ſuc de Frêne.

Le Pere Schott Jéſuite, a recueilli avec ſoin les trente-ſept vertus que les Allemands attribuent à toutes les parties de cet arbre.

1° Le bois de Frêne, porté ſur ſoi, guerit le cours de ventre, la colique, & les hyſteriques ; il faut qu'il touche à la peau.

2° Il arrête les hémorragies, & toutes ſortes de pertes de ſang. Il le faut tenir dans la main juſqu'à ce qu'il ſoit échauffé.

3° Il empêche que la gangrene ne ſe mette dans une playe ; & la guérit promptement, ſi on rape de ce bois dans de l'eau froide, & qu'on en lave le mal pluſieurs fois par jour.

4° En temps de maladie contagieuſe,

une cueillerée de ſuc de Frêne bue à jeun, met en état de ne craindre, ni les fiévres pourprées, ni même la peſte.

5° Ceux qui craignent d'être empoiſonnés, n'ont qu'à boire avec une taſſe de bois de Frêne, le poiſon y devient ſans force & ſans malignité.

6° En cas de poiſon il n'y a qu'à boire du ſuc de Frêne : c'eſt un puiſſant antidote contre toutes ſortes de venins.

7° Le ſuc de Frêne éclaircit la vue, & la fortifie, pourvu qu'on s'en lave les yeux ſoir & matin.

8° Ce même ſuc, bû le matin, guerit la douleur des reins, fortifie le cœur, & abat les vapeurs.

9° Ce ſuc mis chaud dans les oreilles guérit la dureté d'oreille, la ſurdité qui n'eſt pas invéterée, & les maux intérieurs d'oreille.

10° Le ſuc de Frêne, bû le matin, guérit les maux de la ratte, les pulmoniques, les hydropiques, ceux qui ſont attaqués de fiévres malignes, de la petite verole & de la peſte.

11° Dans les grandes douleurs de tête, il faut ſe mettre ſur le front un linge trempé dans ce ſuc, après qu'on l'a fait un peu bouillir avec autant de vin.

12° Pour les chancres naiſſants, il y

faut seulement appliquer un linge bien doux, & trempé dans le suc tiéde de Frêne. Cela arrête le progrès du mal & fond les duretés.

Il y a trente-sept articles de cette force, qui contiennent les vertus de ce merveilleux suc balsamique, & qu'on trouvera rapportés tout au long par le Pere Schott, dans son livre intitulé *Joco-seria naturæ & artis, cent. III. proposit. C. §. 3. pag. 299.* Voyez aussi les propriétés du bois de Frêne dans les *Recréations Mathématiques & Physiques de M. Ozanam, Tome III.*

Il y a des Sçavans qui sont d'avis que la manne de Calabre, & la manne de Briançon, n'est qu'une humeur transpirée du Frêne, & du Meleſſe, & qu'elle ne tombe point du ciel, mais qu'elle transude au travers des branches, & des feüilles du Frêne à feüilles rondes. Sur cela on peut avancer que la manne de Calabre, n'est qu'un sel essentiel du Frêne, mêlé avec une partie considérable de soufre: en effet la manne de Calabre n'est autre chose que le suc nourricier du Frêne sauvage extravasé.

La manne de Briançon, est aussi une concrétion du suc des arbres, qui n'est que le sel essentiel du Meleſſe, pareille

ment mêlé avec du soufre. *Memoires de l'Academie des Sciences.* 1699. *page* 101.

Le bois de Frêne est un tissu de parties plus égales, moins branchues que celles de l'Orme, & dont les pores sont plus grands. Il se plie plus aisément, étant composé de peu de feu, de terre, médiocrement d'eau & d'air, & ne se rompt pas si facilement.

C'est un arbre de futaye qui a la tige haute & droite : sa coupe se fait dans le croissant, ou nouvelle lune des mois de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars, & plutôt en Novembre & Mars, qu'en tout autre mois, parce que le sel qui est l'esprit universel de sa composition a besoin de beaucoup d'humidité, pour l'entretenir moite, de peur qu'il ne se séche avec trop de précipitation. Etant privé de cette humidité, le bois est sujet à se rouler, fendre & gerser, & hors d'état d'être mis en œuvre, ce qui lui nuiroit encore beaucoup si on le coupoit en décours; temps que les plantes sont privées du fluide qui les anime, & les fait vivre.

Je dis de couper le Frêne en Novembre, quoique les sucs ne montent plus à l'ordinaire, l'arbre est assez humecté

L'If conserve toujours sa verdure ; il a la vie dure ; il resiste aux rigueurs du froid, & fait l'ornement des jardins, & des parterres ; il entretient un printemps continuel, par la circulation du sel nitreux, qui, sans doute, fermente en tous temps & en toute saison, dans les végétaux qui conservent leurs feüilles. Peut-être aussi que les pores sont disposés à recevoir les sucs également en hiver, comme dans le printems ; ou bien les pores sont assez larges en bas pour laisser monter en hiver les corpuscules alimentaires, & les pores trop étroits en haut les retiennent pour la nutrition & la conservation des feüilles. La nature a toujours affecté l'obscurité & le secret dans ses productions ; & il semble qu'elle a voulu que la voye qu'elle tient pour la formation des plantes, fut tellement inconnue aux hommes, qu'ils doivent se contenter de ce qu'elle produit, sans jamais songer aux ressources qu'ils pourroient attendre de l'art. C'est pourquoi les philosophes n'ont point hésité, d'appeller les lieux destinés à la propagation des trois familles du monde élementaire, l'impénétrable sanctuaire de la nature. *Abditi naturæ recessus : naturæ sacrarium.*

La solidité du bois d'If, le rend propre à differens ouvrages de menuiserie pour meubles, marche-pieds, arcs, fleches, dards & placage; il se débite en planches, entrevoux, membrures, & tables, s'il s'en trouve d'assez gros.

Art. I.

Entrevoux.

L'entrevoux portera neuf, dix à onze lignes d'épaisseur, sur dix à onze pouces de largeur.

Art. II.

Planches.

La planche de pouce portera quatorze à quinze lignes d'épaisseur, sur onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt-une à vingt-deux lignes, & même largeur que le pouce.

La planche de deux pouces, portera trente à trente-une lignes d'épaisseur, sur un pied de largeur.

ART III.

Membrures.

Les billes au-dessous de dix pouces, pourront se débiter en membrures, en donnant un trait de scie dans le milieu : elles portent ordinairement depuis trois pouces, trois pouces & demi, même quatre à cinq pouces d'épaisseur, sur six, sept, huit & neuf pouces de largeur.

Les racines sont propres pour les tourneurs & les ébenistes.

ART. IV.

Tables.

La table portera quatre, cinq à six pouces d'épaisseur sur la largeur de l'arbre.

CHAPITRE XXI.

Du Frêne.

LE Frêne a les feüilles comme le Laurier, quoique pointues, & un peu dentelées; un de ses rameaux semble n'être qu'une feüille, ayant les feüilles

attachées, deux à deux, à une seule queue, comme le Cormier. Son fruit vient en gousse, lequel est petit, amer au goût, rousseâtre, semblable au noyau d'amande, ou à une langue d'oiseau, d'où vient qu'on l'appelle *lingua avis*.

Il est ennemi du serpent, qui ne se met jamais sous son ombre; le suc des feüilles est un antidote contre sa morsure: il sert aux hydropiques, & amaigrit ceux qui sont trop gras, quand on en use quelque temps. La décoction de l'écorce diminue la rate, & l'opilation du foye: le suc étant bû guerit les douleurs de poitrine.

Le suc de Frêne est fort recommandé contre le poison & contre la morsure des serpens.

Pline parle de cet arbre, comme d'un merveilleux vulneraire, & il assure que dans toute la nature, il n'y a point de spécifique pour la gueriſon des playes & contre les venins, qui soit comparable au suc de Frêne. Voici la description qu'il en fait, d'après ses propres expériences. « Le suc de Frêne, dit-il, est « un puissant remede contre les blessures « des serpens: il suffit d'en boire pour « être guéri. Il ne faut pour guerir une « playe, que mettre dessus des feüil-

« les de cet arbre. Je ne crois pas que la « nature produiſe rien d'un ſi prompt & « aſſuré ſecours. »

Depuis Pline, on a reconnu beaucoup d'autres facultés dans le Frêne. On en dit aujourd'hui tant de choſes admirables, que s'il y en avoit moitié de vrai, il faudroit avouer qu'on trouveroit dans ce ſeul arbre une pharmacopée entiere ; il ſuffiroit pour faire une boutique d'apoticaire, d'avoir des feüilles, du bois & du ſuc de Frêne.

Le Pere Schott Jéſuite, a recueilli avec ſoin les trente-ſept vertus que les Allemands attribuent à toutes les parties de cet arbre.

1° Le bois de Frêne, porté ſur ſoi, guerit le cours de ventre, la colique, & les hyſteriques ; il faut qu'il touche à la peau.

2° Il arrête les hémorragies, & toutes ſortes de pertes de ſang. Il le faut tenir dans la main juſqu'à ce qu'il ſoit échauffé.

3° Il empêche que la gangrene ne ſe mette dans une playe ; & la guérit promptement, ſi on rape de ce bois dans de l'eau froide, & qu'on en lave le mal pluſieurs fois par jour.

4° En temps de maladie contagieuſe,

une cueillerée de ſuc de Frêne bue à jeun, met en état de ne craindre, ni les fiévres pourprées, ni même la peſte.

5° Ceux qui craignent d'être empoiſonnés, n'ont qu'à boire avec une taſſe de bois de Frêne, le poiſon y devient ſans force & ſans malignité.

6° En cas de poiſon il n'y a qu'à boire du ſuc de Frêne : c'eſt un puiſſant antidote contre toutes ſortes de venins.

7° Le ſuc de Frêne éclaircit la vue, & la fortifie, pourvu qu'on s'en lave les yeux ſoir & matin.

8° Ce même ſuc, bû le matin, guerit la douleur des reins, fortifie le cœur, & abat les vapeurs.

9° Ce ſuc mis chaud dans les oreilles guérit la dureté d'oreille, la ſurdité qui n'eſt pas invéterée, & les maux intérieurs d'oreille.

10° Le ſuc de Frêne, bû le matin, guérit les maux de la ratte, les pulmoniques, les hydropiques, ceux qui ſont attaqués de fiévres malignes, de la petite verole & de la peſte.

11° Dans les grandes douleurs de tête, il faut ſe mettre ſur le front un linge trempé dans ce ſuc, après qu'on l'a fait un peu bouillir avec autant de vin.

12° Pour les chancres naiſſants, il y

faut seulement appliquer un linge bien doux, & trempé dans le suc tiéde de Frêne. Cela arrête le progrès du mal & fond les duretés.

Il y a trente-sept articles de cette force, qui contiennent les vertus de ce merveilleux suc balsamique, & qu'on trouvera rapportés tout au long par le Pere Schott, dans son livre intitulé *Joco-seria naturæ & artis, cent. III. propos. C. §. 3. pag. 299.* Voyez aussi les propriétés du bois de Frêne dans les *Recréations Mathématiques & Physiques de M. Ozanam, Tome III.*

Il y a des Sçavans qui sont d'avis que la manne de Calabre, & la manne de Briançon, n'est qu'une humeur transpirée du Frêne, & du Meleſſe, & qu'elle ne tombe point du ciel, mais qu'elle transude au travers des branches, & des feüilles du Frêne à feüilles rondes. Sur cela on peut avancer que la manne de Calabre, n'est qu'un sel essentiel du Frêne, mêlé avec une partie considérable de soufre: en effet la manne de Calabre n'est autre chose que le suc nourricier du Frêne sauvage extravasé.

La manne de Briançon, est aussi une concrétion du suc des arbres, qui n'est que le sel essentiel du Meleſſe, pareille

ment mêlé avec du ſoufre. *Memoires de l'Academie des Sciences. 1699. page* 101.

Le bois de Frêne eſt un tiſſu de parties plus égales, moins branchues que celles de l'Orme, & dont les pores ſont plus grands. Il ſe plie plus aiſément, étant compoſé de peu de feu, de terre, médiocrement d'eau & d'air, & ne ſe rompt pas ſi facilement.

C'eſt un arbre de futaye qui a la tige haute & droite : ſa coupe ſe fait dans le croiſſant, ou nouvelle lune des mois de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars, & plutôt en Novembre & Mars, qu'en tout autre mois, parce que le ſel qui eſt l'eſprit univerſel de ſa compoſition a beſoin de beaucoup d'humidité, pour l'entretenir moite, de peur qu'il ne ſe ſéche avec trop de précipitation. Etant privé de cette humidité, le bois eſt ſujet à ſe rouler, fendre & gerſer, & hors d'état d'être mis en œuvre, ce qui lui nuiroit encore beaucoup ſi on le coupoit en décours; temps que les plantes ſont privées du fluide qui les anime, & les fait vivre.

Je dis de couper le Frêne en Novembre, quoique les ſucs ne montent plus à l'ordinaire, l'arbre eſt aſſez humecté

par les ſucs de la terre, & les pluyes qui arrivent en cette ſaiſon; & en Mars, parce que la nature qui ſe reveille alors, par la chaleur du ſoleil qui s'approche de nous, fait monter les ſucs dans le corps du végétal, & nous fournit ſuffiſamment d'humidité pour l'entretien des ſels.

Il y a de deux ſortes de Frêne, le premier ſort haut, qui a le bois blanc, mol, tendre & madré, garni de groſſes veines, ſans aucun nœud; le ſecond eſt raboteux, plus petit, plus dur & plus rouſſatre. L'un & l'autre ont plus de reſiſtance que le bois d'Orme; on s'en ſert pour brancards de berline & chaiſes, timons, moutons, &c. On en voiture en grume de differentes groſſeurs, de dix pieds de longueur, juſqu'à dix-huit & vingt pieds pour haquets; on en débite en table pour armuriers: juſqu'aux branchages qui ſervent aux tourneurs. On en fait auſſi des cercles pour cuves, muids & autres.

ART. I.

Brancards de berline.

Le brancard de berline portera quinze à seize pieds de longueur, & quatorze pouces sur chaque face.

Cette piéce ainsi débitée fait la paire de brancards en la refendant sur plat.

Mais pour cambrer son brancard, il faut dresser la piéce au cordeau, d'un bout à l'autre & sur fil, & lui donner six pouces de ceintre à trois pieds de distance à chaque bout; néanmoins le tenir un peu plus roide aux trois pieds de de derriere : il faut avoir soin de jetter, autant qu'il est possible, les nœuds dehors.

Le débit du brancard regarde en particulier l'ouvrier; le marchand doit seulement faire venir en grume le corps de l'arbre, aux longueurs & largeurs cidessus décrites; & en cas de difficulté pour le voiturer, il lui faut donner un trait de scie sur cambre, autant que le bois peut le permettre.

ART. II.

Brancards de Chaises de poste.

Les billes de Frêne qui porteront douze pouces de diametre par le menu

bout, & quatorze par le gros bout, sur dix-huit à vingt pieds de longueur, recevront un trait de scie dans le milieu, sans les équarrir, ce qui fera la paire de brancards pour des chaises de postes.

Art. III.

Timons.

Le timon, portera sept pouces de diametre par le gros bout, & quatre à cinq pouces par le menu bout, sur dix pieds de longueur; faute de Frêne, on se sert de bois d'Orme.

Art IV.

Moutons.

Le mouton est plus estimé en bois de Frêne qu'en bois d'Orme. Son débit est de cinq pouces d'épaisseur, sur neuf à dix pouces de largeur, & trois pieds quatre pouces de longueur.

Art. V.

Tables.

La Table de Frêne est fort recherchée par les armuriers pour monture de fusils: elle

elle portera trois pouces & demi d'épaiſſeur, même ſept pouces, & toute la largeur de l'arbre.

ART. VI.

Branchages.

Les petits Frênes de cinq à ſix pouces de diametre, & les branchages ſont utiles pour les tourneurs; ils ſervent auſſi à faire des cercles pour muids, cuves & autres Vaiſſeaux.

CHAPITRE XXII.

Du Charme.

LE Charme a les feüilles ſemblables à l'Orme, quoique plus minces; ſon tronc eſt aſſez haut, ayant l'écorce blanche & unie; il a les branches fortes, qui s'étendent en rond, propres à faire de l'ombre. Du pied de ſes feüilles, pendent certaines queuës en été, qui ont au bout un bouquet; d'autres petites feüilles, pâles & groſſes comme des gouſſes, de forme triangulaire; la pointe du milieu eſt plus longue que toutes les autres; au milieu d'elles naiſſent des petites têtes.

comme des poids chiches, où est enfermée la graine.

L'eau distillée des feüilles, bue, guérit les douleurs de la colique, la dissenterie, & le haut-mal : la décoction des feüilles, guerit la blessure des chevaux.

Le charme est un arbre de haute futaye qui a le bois dur.

Quelques auteurs prétendent que c'est une espéce d'érable. Il se débite principalement en bois à brûler ; sa consommation en est même très-considérable. On peut aussi le débiter en aissieux, & autres piéces de charronage dans les endroits où l'Orme est rare ; on le vend en grume pour des formes & des sabots ; on en fait aussi des manches d'outils champêtres & les jougs de bœufs, des rouleaux pour les teinturiers : rarement on le débite en planches, membrures & tables. On l'employe cependant en menuiserie, faute d'autre bois, & pour s'en servir avec fruit, il faut le couper sur le dernier décours de Février ou de Mars, & plutôt en Mars qu'en Février, pour avoir du bois ferme & extrêmement dur.

ART. I.

Entrevoux.

L'entrevoux doit porter dix à onze lignes d'épaiſſeur, ſur dix à onze pouces de largeur.

ART. II.

Planches.

La planche de pouce portera quatorze à quinze lignes d'épaiſſeur, ſur dix, onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt-une à vingt-deux lignes d'épaiſſeur, ſur onze à douze pouces de largeur.

La planche de deux pouces, portera trente à trente-une lignes d'épaiſſeur, ſur un pied de largeur.

ART. III.

Membrures.

La membrure, portera trois pouces un quart, trois pouces & demi d'épaiſſeur, ſur ſept pouces de largeur; cet échantillon de membrure ſervira de poteau pour pieds de couchette, en la refendant en deux ſur plat.

ART. IV.

Table.

La table, portera quatre pouces & demi, cinq à six pouces d'épaisseur, sur vingt-quatre pouces de largeur, & même toute la largeur de l'arbre.

CHAPITRE XXIII.

L'Erable.

L'Erable est un arbre de futaye fort dur, peu droit, qui jette de grands branchages, & peu de verdure; il a la tige blanche, mais rude & crenelée. Son bois est souvent tacheté, & marqueté en façon d'yeux. Il y en a de deux sortes, le mâle & la femelle; on distingue aussi l'Erable de montagne, & l'Erable commun ou de plaine.

L'Erable de montagne, ou l'Erable mâle est fort grand, il a le bois dur & les fleurs jaunes.

L'Erable commun ou de plaine, a le bois blanc & veiné; ce dernier est de petite essence.

Le ſuc d'Erable, eſt une délicieuſe boiſſon, & d'un uſage excellent pour les maladies de poitrine. Moins il y a de façon dans les remedes, plus ils ſont efficaces.

Quelques Auteurs ont parlé du ſuc que l'on tire de l'Erable au printemps par inciſion ; & ils ont même connu ce ſuc pour être bon à boire, & d'un gout approchant du ſucre. *Hiſt. de l'Academie*, 1708. *page* 56.

M. Reneaume a trouvé ſur les feüilles d'une eſpece d'Erable, une humeur viſqueuſe qui ne pourroit être qu'une tranſpiration ſenſible de la plante ; elle eſt d'une douceur plus agréable que la manne, & approche du ſucre. *Hiſt. de l'Academie des Sciences* 1699. *page* 65.

Pour confirmer le ſentiment de M. Reneaume, M. l'Abbé de Vallemont dit ; « j'ai dans mon cabinet un ſucre « fait du ſuc d'Erable dans le Canada. « Je tiens ce ſucre de la liberalité de « M. de Villermont, connu par ſa curio- « ſité, ſur les choſes naturelles ; & ce- « lebre par les belles relations qu'il a « dans les Indes d'Orient, & dans les « Indes d'Occident. Ce ſucre n'eſt point « autre choſe que le ſuc d'Erable. On « a épaiſſi ce ſuc par l'évaporation, en

" la même maniere qu'on épaiſſit les ſucs " tirés des cannes à ſucre, pour en faire " la caſſonade. „ *Tome I. des Curioſités de la nature & de l'art ſur la végétation, page* 146.

L'Erable peut s'employer à differens ouvrages pour les menuiſiers, ébeniſtes, tourneurs, armuriers, charrons, & même pour inſtrumens, ce qui le fait beaucoup rechercher ſur-tout quand il eſt tendre & ondé, ſoit pour les fonds, écliſſes, joues & rouleaux des inſtrumens à corde: ſa coupe ſe fait en décours, à commencer au mois de Novembre, & finir en Mars. Le flotage lui eſt bon, s'il ne reſte que ſept à huit jours dans l'eau.

On peut débiter l'Erable en planches de differens échantillons, & plus en membrures & tables, qu'en planches, en cas qu'il ſoit ondé.

Art. I.

Planches.

La planche de pouce, portera quatorze à quinze lignes d'épaiſſeur, ſur dix, onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt à vingt-une lignes d'épaiſſeur, ſur onze à douze pouces de largeur.

La planche de deux pouces, portera trente à trente-une lignes d'épaiſſeur, ſur un pied & plus de largeur.

ART. II.

Membrure.

La membrure, portera trois pouces & demi, quatre à cinq pouces d'épaiſſeur, ſur ſix pouces, ſix pouces & demi, ſept, huit, neuf & dix pouces de largeur.

ART. III.

Tables.

La table, portera trois pouces & demi juſqu'à ſept pouces d'épaiſſeur, & la largeur de l'arbre : il faut choiſir l'Erable le plus ondé, pour mettre en table, pour les armuriers, les lutiers, &c. Il faut un bois doux, tendre, ondé, brillant & ſonore. Les lutiers pour leurs inſtrumens le débitent en côtes de melon.

Remarque.

On obſervera qu'on doit débiter l'Érable ſur ſon onde, qui eſt ordinairement du côté du levant au couchant ; c'eſt pour cela qu'on le débitera du levant au cou-

chant, & non pas comme le pratiquent les ouvriers, qui refendent généralement toutes ſortes de bois du midi au nord, c'eſt-à-dire ſur leur étaille ; mais pour ne pas ſe tromper, on fera, avant que d'abatre l'arbre, deux entailles avec la coignée, une au levant & l'autre au couchant ; afin d'en connoître plus aiſément la ſituation horiſontale quand il ſera abatu, ce qui ne ſe pratiquera qu'aux arbres ondés, comme Érable, Sicomore & autres.

Le débit pour les lutiers, c'eſt de fendre ſeulement l'arbre en deux, en donnant un trait de ſcie dans le milieu, comme nous venons de le dire, toujours du levant au couchant.

CHAPITRE XXIV.

Du Plâne ou Sicomore.

LE Plâne, pris pour Sicomore dans l'Iſle de France, eſt un arbre qui croît fort haut, & qui a quantité de rameaux. Ses feüilles ſont ſemblables à celles des vignes, mais plus épaiſſes, & blanches en deſſous : leur pied eſt long & rougeâtre ; ſa fleur eſt blanche, jaune

&

& petite : ſon fruit eſt rond : l'écorce eſt fort groſſe.

Les plus tendres feüilles du Plâne, cuites dans du vin, & miſes en emplâtre, arrêtent les diſtillations & fluxions des yeux, & ôtent les inflammations & tumeurs. La décoction de l'écorce dans du vin ôte le mal de dent quand on s'en lave la bouche. Le coton & la poudre qui eſt ſur les feüilles, eſt dangereuſe aux poulmons, ſi on l'attire par le ſoufle ; aux yeux, & aux oreilles, ſi elle tombe dedans.

Le véritable Sicomore ne croît point en France, il a des feüilles fort épaiſſes qui reſſemblent à celles du Mûrier ; il produit des fruits trois à quatre fois l'année, le long du tronc, dans le pays d Egypte, à Rhodes & en Syrie. Ces fruits reſſemblent aux figues ſauvages, quoique beaucoup plus doux, & ſans grains au dedans. Il faut égratigner l'arbre pour les faire murir, & il en revient d'autres incontinent en leur place. La branche qu'on en coupe eſt toujours verte.

Son fruit lâche le ventre, il nuit à l'eſtomac, & nourrit peu. Avant que le Sicomore ait porté, au commencement du printemps, on bat doucement l'écorce avec une pierre, l'écorchant ſeulement

un peu; on en tire pour lors une séve avec de la laine qu'on épreint, & qu'on laisse sécher; on la reduit ensuite en trochisques; elle amollit & soude les corps.

Les Actes philosophiques du mois de Janvier 1669. *page* 15 *&* 16. rapportent, "que le Sicomore est si abondant "en séve qu'il donne des sucs même en "pleine gelée; en sorte que les goutes "en distillant se glacent."

Les sucs peuvent fort bien servir de boisson. Le suc de Sicomore, non-seulement est doux & agréable à boire, mais même il est très-bon pour la santé.

Le Docteur Tonge dit qu'avec le suc de Sicomore on fait de la biere incomparable. Voici ses propres termes. "Avec "un boisseau d'orge, & une petite me-"sure de ce suc doux, on fera de la biere "aussi bonne, & aussi forte, que s'il y "avoit quatre boisseaux d'orge avec la "seule eau ordinaire; & même cette biere "sera meilleure que celle de mars, qui est "si estimée:" puis il ajoûte; "afin de "bien conserver ce suc qu'on a recueilli "durant un mois pour faire de la biere: "il faut l'exposer au soleil dans des bou-"teilles de verre, & ne l'en pas retirer, "qu'on n'ait toute la quantité de suc "qu'on veut avoir. Quand vous avez assez

" de ſuc, il faut y mettre un pain de pur " froment, qui ſoit bien mince & bien " cuit, ſans être pourtant brûlé, & quand " vous voyez que votre ſuc fermente & " ſe gonfle, ôtez le pain, & mettez cette " liqueur dans des bouteilles de verre que " vous boucherez avec du liége & de la " cire par deſſus.

" Si vous mettez quelques clous de " géroſle dans chaque bouteille, votre " ſuc ſe conſervera un an, & vous aurez " une boiſſon charmante, & tout à fait " ſalubre. C'eſt par ce moyen que j'ai " conſervé pendant plus d'un an, du " ſuc de Bouleau, ſans qu'il y ſoit ſur- " venu aucun mauvais goût. " *Act. philoſoph. April's 1669. 1ome V. page 52.*

Ceux qui vivent à la campagne peuvent agréablement, & même avec utilité, s'occuper à tout ce petit ménage là. Les Actes philoſophiques de la Société Royale d'Angleterre, parlent de pluſieurs perſonnes, & même d'une Dame de condition, qui eſt une grande ménagere ſur ces ſortes de ſucs, qu'elle ſçait à merveille faire fermenter & conſerver long-temps.

Je n'entrerai point dans un plus grand détail, & je m'en tiens à ce recit pour le Sicomore qui croît dans des climats, où

les irradiations du soleil donnent la maturité au fruit qu'il produit avec tant d'abondance, dont nous n'avons d'autre connoissance dans l'Isle de France que celle que les auteurs de sa description nous en ont donnée.

Quant au Plâne, que l'on prend pour Sicomore, les anciens en étoient si curieux qu'ils l'arrosoient avec du vin, à cause du beau couvert qu'il donne, dont les feüilles font un ombrage fort agréable. Il a le bois fort & robuste comme celui du Hêtre; il n'est pas sujet à se tourmenter, déjetter, ni fendre; il est sec, leger, sonore & brillant; il s'en trouve dont le bois est ondé, qui est fort recherché, particuliérement par les luthiers. Les armuriers s'en servent pour monture de fusil; les menuisiers en meubles, ébenistes, tourneurs, sculpteurs & autres en font aussi usage.

De tous les bois blancs c'est le plus estimé, ou du moins celui qui doit l'être davantage, parce qu'il est propre aux mêmes usages que le Hêtre & le Tilleul, & même avec plus de succès que le Hêtre; c'est pourquoi on peut le débiter aux échantillons de tous les bois blancs en général. Le flottage ne lui nuit point sur-tout pour l'usage des luthiers. Le Plâ-

ne a la qualité de n'être ſujet à aucune vermine ; il ſe coupe & s'arrache en décours.

Ainſi le Plâne ſe débite en planches de differentes épaiſſeurs, entrevoux, membrures & tables.

ART. I.

Entrevoux.

L'entrevoux de Plâne, portera dix à onze lignes franc, ſcié d'épaiſſeur, ſur dix à onze pouces de largeur.

ART. II.

Planches.

La planche de pouce, portera quatorze à quinze lignes d'épaiſſeur, ſur onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt-deux à vingt-trois lignes d'épaiſſeur, même largeur.

La planche de deux pouces, portera trente à trente-une lignes d'épaiſſeur ſur un pied de largeur.

ART. III.

Membrures.

La membrure, portera trois pouces & demi, quatre pouces & même cinq d'épaisseur, sur six pouces & demi, sept, huit, neuf, & même dix pouces de largeur. On observera que si le Plâne ou Sicomore se trouve ondé, il ne faut lui donner qu'un trait de scie dans le milieu, pour que l'air ne le pénétre pas si aisément, & que le luthier y puisse trouver des piéces convenables, pour n'avoir aucune perte dans son débit, qui est à côtes de melon, comme nous venons de le dire en parlant de l'Erable.

ART. IV.

Tables.

La table portera trois pouces & demi, jusqu'à sept pouces d'épaisseur & la largeur de l'arbre. Comme je viens de le remarquer, s'il se trouve ondé, on ne donnera qu'un trait de scie dans le milieu pour l'usage des luthiers. Voyez l'Art. III. du Chapitre précédent.

CHAPITRE XXV.

De l'Acacia.

L'Acacia eſt un arbre de futaye, qui a le bois jaune & extrêmement dur, très-propre pour les tourneurs; les menuiſiers & les ébeniſtes l'employent très-utilement; quoique ſon débit ſoit peu étendu, il eſt cependant fort recherché: mais une bonne partie ſe vend en grume juſqu'aux branches, & aux petits Acacias qui ſervent aux tourneurs.

M. Lemery, dit que les fleurs de l'Acacia, infuſées dans le petit lait, lâchent le ventre; elles guériſſent la gale. L'écorce de la racine infuſée dans l'eau de vie priſe en boiſſon, eſt un remede efficace pour les maux de reins inveterés.

L'Acacia étoit une eſpéce de bois, fort commune, & fort commode autrefois pour former les allées; il s'en trouve encore dans les cours & baſſe-cours, à la ville & aux champs. Sa coupe ſe fait en décours, à commencer en Novembre, & ſon débit eſt en planches, membrures & tables.

ART. I.

Planches.

La planche de pouce portera quatorze à quinze lignes d'épaisseur sur dix à onze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt à vingt-une lignes d'épaisseur, & même largeur que le pouce.

La planche de deux pouces, portera trente à trente-une lignes d'épaisseur, sur un pied de largeur.

ART. II.

Membrures.

La membrure, portera trois pouces & demi, quatre pouces d'épaisseur, sur six pouces, six pouces & demi, sept & huit pouces de largeur.

ART. III.

Tables.

La table portera quatre à cinq pouces d'épaisseur, & la largeur de l'arbre.

Les branchages & petits corps d'arbre se vendent en grume.

CHAPITRE XXVI.

Du Buis.

CEtte plante eſt ſi connue de tout le monde, que la deſcription en ſeroit inutile; paſſons à ſes propriétés & vertus médicinales.

Le Buis deſſeche, reſſerre & fortifie. Sa décoction étant bue, guérit la maladie Vénérienne, & arrête la diarrhée; les ſcieures priſes en breuvage gueriſſent le cours de ventre: pluſieurs eſtiment, par expérience, que le Buis eſt en ces pays, ce que le Gayac eſt aux Indes. On a ſouvent éprouvé que la décoction faite avec du buis, a guéri entiérement pluſieurs qui étoient attaqués de maux Vénériens; & quoique cela paroiſſe veritable, puiſqu'on en a fait l'expérience, il y a cependant encore quelque choſe à douter.

Le Buis eſt du nombre des arbres qui ne perdent point leur verdure dans l'hiver, ce ſont ceux que l'on nomme arbres verds, comme les Ifs, les Pins, Sapins, Peſſes, Cipès & autres. Leur vie eſt plus

dure, leurs feüilles sont d'une consistance plus ferme, ils resistent aux rigueurs du froid, & ne sont jamais sans cette admirable verdure, durant même les plus âpres gelées de l'hiver. Heureux les climats, où les arbres ne se dépoüillent jamais de leurs feüilles, & où la nature entretient un printems éternel. S. Augustin dit fort bien que l'Isle de Tilos dans les Indes, est préferée à tous les autres terroirs parce que les arbres y conservent toujours leur verdure. *De civitate Dei. Lib.* 21. *Cap.* 5.

Égésippe rapporte une chose curieuse: il dit que de son temps, il y avoit dans la province de Memphis, un Terebinthe aussi ancien que l'univers; que c'étoit un des arbres que Dieu forma le troisiéme jour de la création du monde, & que depuis cinq-mille ans, qu'il étoit là, il n'avoit jamais cessé d'être verd. *Ægesip. Lib.* 4. *Cap.* 23.

Voilà un arbre de longue vie, nous en allons voir un d'une vie très-courte, que l'on peut nommer Ephemere.

L'histoire de cet arbre est dans le dernier chapitre de la prophétie de Jonas, où il est dit. *V.* 6. *&* 7. « Le Seigneur « notre Dieu, fit naître alors une lierre, « qui monta sur la tête de Jonas pour lui

" faire ombre, & pour le mettre à cou-
" vert, parce qu'il étoit fort incommodé
" de la chaleur : ce qu'il reçut avec une
" joye extrême. Le lendemain dès le point
" du jour, le Seigneur envoya un ver, qui
" ayant piqué la racine du lierre, le ren-
" dit tout sec. "

Il n'y a pas seulement des éphemeres parmi les animaux. Il n'y a point de plante plus éphemere, que ce lierre, dont parle l'Ecriture Sainte ; il ne vêcut qu'un jour.

Le Buis est fort recherché à cause de sa solidité : il se vend en grume pour les tourneurs & faiseurs de peignes : il se débite en planches pour les graveurs sur bois. Il est propre pour les instrumens à vent, poupées de tour, cuilleres, boëtes, manches d'outils, & autres differens usages ausquels il peut s'employer.

ART. I.

Planches.

On ne tire guere que d'une sorte de planche, qui portera quinze lignes d'épaisseur, & la largeur de la bille.

ART. II.

Bois en grume.

Les Buis qui n'ont pas la groſſeur pour être débités en planches, ſeront vendus en grume, juſqu'aux brins d'un pouce, & d'un pouce & demi de diametre, qui ſont propres pour les fuſeaux à faire de la dentelle.

SECTION CINQUIÉME.

BOIS OLÉAGINEUX.

Tels ſont les Pins, Sapins, Peſſes, & Cyprès.

CHAPITRE XXVII.

Du Pin.

LE Pin a le tronc fort haut, & fort droit; le bois jaunâtre, & peſant; l'écorce rude & rougeâtre. Il ne jette des branches qu'au ſommet, & en grande quantité. Ses feüilles ſont longues, rondes & étroites, & ne ſont point rangées en peigne, comme celles du ſapin; mais elles croiſſent autour de la branche.

Le Pin diſtille ſans ceſſe, & ſi l'on y fait des inciſions, l'épanchement du ſuc eſt encore plus grand. La liqueur qui en découle, s'appelle térebenthine, quand elle conſerve ſa fluidité; ou reſine & galipot quand elle devient ſolide. Il fournit

encore la poix, le goudron, ou brai liquide, pour poiſſer les vaiſſeaux les batteaux & les cordages.

Gaſpard Bauhin, dans le ſecond tome de ſon Pinax, page 852, aſſure que l'écorce deſſechée reſſerre le ventre, & provoque l'urine; étant pilée & miſe en emplâtre, elle eſt bonne contre les ulceres ſuperficiels, & aux brûlures du feu. Avec de la litarge & de la manne, ſon parfum avance l'accouchement & les ſecondines, & ſert aux ſuffocations de matrice. Les feuilles rafraîchiſſent étant bûes au poids d'une dragme.

M. Lemeri dans ſon nouveau recueil, p. 181, 182 & 191, dit que les feüilles du Pin appaiſent les maux de cœur, & les corroſions d'eſtomac, avec de l'eau pure ou miellée. Elles ſervent auſſi à ceux qui ont le foye affecté; l'eau diſtillée eſt fort aſtringente.

Le même auteur ajoûte, que les pignons hors des écailles des pommes ſont de difficile digeſtion, & font un aliment groſſier; cependant qu'ils nouriſſent, engraiſſent & chaſſent la pourriture des corps. Son écaille guerit la diſſenterie.

Sa réſine priſe en décoction eſt bonne à ceux qui crachent la pourriture, qui

eſt entre les poulmons & la poitrine, & aux phtyſies. Elle eſt ſpécifique, quand on en oint les glandes qui viennent au bout de la langue, & les eſquinancies. Si on la joint aux raiſins de Corinthe, elle rompt les charbons, mondifie les ulceres pourris. La ſuie de la poix donne bonne couleur, & eſt fort propre aux linimens pour le fard & pour les yeux pleurans. La poix réſout les tumeurs des glandes de la langue : elle murit les tumeurs crues, fait bonne chair aux playes, & a une vertu abſterſive, propre pour mondifier les playes, & les bien conſolider.

Le bois de Pin ſe conſerve long-temps ſans ſe gâter. L'âcreté de ſa ſéve empêche la vermoulure, & tue les petits inſectes qui le rongent, pourvu qu'il ne ſoit pas flotté; parce que l'eau, lave & détrempe la matiere glutineuſe, en ôte l'amertume, rend le bois plus ſouple, & par ce moyen donne un libre accès aux inſectes.

Il n'eſt pas ſujet à ſe geler, à cauſe que le bitume eſt compoſé d'huile, de ſoufre, de parties terreſtres & groſſieres. Auſſi le bitume ſe durcit, s'enflamme comme le ſoufre, & ſouvent l'eau même ne le rend que plus ardent, parce que les parties

groſſieres du bitume en flammées, repouſſent l'eau, & que l'eau qui reſiſte, empêche les parties du bitume de ſe diſſiper d'abord.

Le bois de Pin eſt beaucoup plus en uſage dans les provinces que dans les grandes villes; c'eſt pourquoi le Marchand doit ſe munir d'échantillons convenables, tant de ceux en uſage pour la conſtruction des vaiſſeaux, s'il eſt à portée des ports de mer, que poutres de differentes groſſeurs, charpente, bois de fente, volige ou petit ſapin, entrevoux, bois de ſciage de differentes épaiſſeurs, autant qu'il en faut pour l'aſſortiment de ſes marchandiſes, ſelon la conſommation qu'il en peut avoir.

Il ſe fait, par exemple, une grande conſommation aux environs de Paris, de ſapines, ſolives, poteaux & chevrons, qui comprend tout le bois de charpente, dont les échantillons ſont ci-après.

Le bois de fente, dans ce genre de bois ne ſe pratique guere qu'en ſapin, & bois de peſſe, à cauſe qu'ils ſont plus tendres & plus doux que le pin.

La volige ou petit ſapin, entrevoux, & tout ſciage en planches de differentes épaiſſeurs, eſt fort d'uſage par le grand commerce qui s'en fait.

ART.

ART. I.

Charpente.

Quoique le terme de ſapine déſigne l'eſpéce de bois qui convient pour ces pieces, on remarque que le Pin y eſt également propre, & même pour toute la charpente.

La ſapine porte ſix, ſept, huit, neuf, dix pouces d'épaiſſeur, ſur ſept, huit, neuf, dix, onze pouces de largeur, & plus, tant en épaiſſeur que largeur.

Il y a de deux ſortes de ſolives, la ſolive de ſciage, & la ſolive équarrie. Celle-ci eſt préferée à la premiere, même en toute ſorte de bois de charpente, parce que le bois de fil a plus de force & ſoûtient de plus lourds fardeaux, que le bois de ſciage; elle portera dans ſon équarriſſage, ou ſciage, ſix ſur ſix pouces, ou cinq ſur ſept, & même ſix ſur ſept pouces.

Le poteau eſt un débit très-utile pour la campagne; il doit porter quatre ſur cinq pouces, ou cinq ſur cinq, & quelques-uns, cinq ſur ſix pouces.

Le chevron d'équarriſſage trouve place dans les legers bâtimens de la campagne; il s'en débite de trois, ſur trois pouces, de trois ſur quatre, de quatre

ſur quatre pouces, & quatre ſur cinq. En fait des débits du bois de Pin & Sapin, ce ſont preſque les ſeuls, où l'on tire des bois d'équarriſſage, après le Chêne & le Châtaignier, qui ſont les plus propres en bois de charpente.

ART. II.

Bois de fente.

Pour bien réuſſir dans le bois de fente, il faut choiſir le bois crû dans des fonds & dans une expoſition ſeptentrionale; & quand le grain eſt fin, point noueux, & les couches ligneuſes fort preſſées, c'eſt une marque que le bois eſt doux & tendre: il peut ſe débiter en fente pour tables de violons, baſſes de viole, & tous inſtrumens à corde & fil de léton. On en fait auſſi des doelles d'un pied & demi, & de deux pieds de longueur, ſur un pouce & demi d'épaiſſeur, pour tinettes, ſeaux à une anſe, battes à beurre, & autres vaiſſeaux de cette nature, ſuivant l'uſage de Paris. Pour les tables de violons & autres inſtrumens à corde, elles peuvent porter depuis deux pieds, juſqu'à ſix de longueur, même huit à neuf pieds, & deux à trois pouces d'épaiſſeur, parce que l'ouvrier les débite ſelon ſon beſoin.

ART. III.

Entrevoux.

C'eſt un bon débit que l'entrevoux ; il doit porter dix à onze lignes d'épaiſſeur, ſur dix, onze à douze pouces, juſqu'à treize de largeur & plus ; on appelle l'entrevoux, petit ſapin.

ART. IV.

Voliges.

La volige eſt fort d'uſage & recherchée en ce genre de bois, qui ſe débite à ſix, ſept ou huit lignes d'épaiſſeur, ſur dix à onze & douze pouces de largeur.

ART. V.

Planches.

Après le Chêne, pour la menuiſerie, il n'y a point de bois qui ſoit plus de vente que la planche de ſapin, ſur-tout quand le bois n'eſt pas noueux. Les ouvriers en tout genre s'en ſervent utilement : ainſi, la planche de pouce portera dans ſon épaiſſeur depuis quatorze lignes juſqu'à dix-ſept, ſur onze, douze & treize pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt-un à vingt-deux lignes d'épaisseur, sur douze à treize pouces de largeur.

La planche de deux pouces, portera trente-une à trente-deux lignes aussi d'épaisseur, sur douze à treize, & quatorze pouces de largeur : il faut moins de cet échantillon que de planches de pouce : il est bon d'en avoir pour l'assortiment.

ART. VI.

Plats-bords, ou planches de trois à quatre pouces.

J'ajoûte, à ce débit, des planches de trois à quatre pouces d'épaisseur, & de dix-huit, vingt à vingt-cinq pouces de largeur, pour être débitées dans l'endroit de leur destination, en chevrons de differentes épaisseurs, entrevoux, feüillets & autres ; la consommation en sera d'autant plus grande, que l'on se sert ordinairement pour chevrons de sapin des plats-bords, provenant du déchirage de bateau, qui ne peuvent avoir la qualité de bois neuf, n'étant plus qu'un bois alteré, desseché, & sans amour, dont le service peut n'être pas de longue durée, étant sujet à se mouliner, à cause

de l'acrimonie des sucs qui en sont lessivés; on pourra donner à ces planches douze, quinze, dix-huit, vingt-un & vingt-quatre pieds de longueur.

CHAPITRE XXVIII.

Du Sapin.

LE Sapin est un arbre haut, plus grand que la Pesse, fort droit & sans beaucoup de nœuds. Son écorce est blanchâtre, & se rompt aisément si on la plie. Ses branches ne pendent pas contre terre, comme celles de la pesse; elles sont droites, relevées en haut, & jettent d'autres petites branches en croix d'un côté & d'autre.

Le Sapin contient entre ses écorces, une larme ou liqueur, que Mathiole assure être la plus odorante de toutes les resines, & la plus chaude; elle a par son acrimonie une vertu détergente: elle est fort bonne pour des playes fraiches, singuliérement à la tête; car, non seulement, elle mondifie, mais aussi elle consolide; & prise au poids de demi once, elle purge par en bas les humeurs bilieuses, nétoye les reins, guerit les ulceres, fait uriner, & fait sortir la pierre.

Le Sapin eſt, dans le printems, couvert de veſſies groſſes comme des noix, & pleines d'une excellente térébenthine, qui ſent l'écorce de citron. Il donne la reſine qui conſerve ſa fluidité ; & cette liqueur qui en découle s'appelle térébenthine.

On trouve dans les arbres qui ſont toujours verds, plus ou moins d'huile, ou de baume, propre à retenir l'eſprit acide qui eſt le principe de leur vie & de leur verdure ; les autres plantes ne ſe flétriſſent, & ne ſe deſſechent, que faute de retenir cet eſprit en ſuffiſante quantité.

Le Docteur Berkeley, Evêque de Cloyne, dit, que les ſucs nourriciers reçus dans les vaiſſeaux lactés des plantes, conſiſtent en particules huileuſes, aqueuſes & ſalines, dont, après qu'elles ont été diſſoutes, volatiliſées & diverſement agitées, une partie ſe perd, & s'exhale en l'air, & celle qui reſte par la diſpoſition de la plante même, & par l'action du ſoleil, ſe filtre, ſe purifie, ſe cuit, ſe murit, juſqu'à ſe mettre en conſiſtance d'huile épaiſſie ou de baume : puis ſe dépoſant, dans certaines cellules, placées principalement dans l'écorce, elle défend les arbres contre l'injure de l'air ; & lorſqu'elle ſe trouve en quantité ſuffi-

ſante, entretient leur verdure toute l'année. Ce baume qui ſuinte au travers de l'écorce, ſe durcit en reſine, que produiſent en quantité diverſes eſpéces de Pins & de Sapins, dont l'huile plus abondante & plus propre à retenir cet eſprit acide, qu'on caractériſeroit aſſez juſte, en le nommant l'ame des végétaux, ſoûtient l'action du ſoleil, & attirant ſes rayons, en eſt exhaltée, & enrichie au point de devenir le plus excellent reméde. Tel eſt le dernier produit de l'arbre, quand le temps & le ſoleil l'ont muri.

Le bois de Sapin a beaucoup d'air, & de feu, & les parties très-agitées, peu d'eau & de terre, étant fort leger; ferme & tendre, & ne plie pas ſous le faix, tient les planches fort droites; mais ſa trop grande chaleur & ſa nature aërienne fait qu'il s'allume aiſément, & qu'il engendre ſouvent des vers, lorſque l'âcreté des ſucs en eſt émouſſée; encore plus quand on eſt obligé de le flotter, quoiqu'on ne puiſſe guere le faire venir autrement.

Le Sapin eſt très en uſage à Paris pour la menuiſerie & autres ouvrages. C'eſt dans ce genre de bois que l'on peut faire façonner du bois de fente; ſur-tout étant crû dans une terre legere, un climat

tempéré, & dans des fonds ou forêts touffues, parce que les tiges étant serrées dans l'épaisseur du bois, jettent peu de branches, grossissent beaucoup, ne trouvant l'air & la liberté que vers le haut. Les Sapins de Vauge & des Ardennes, sont à cet effet les plus propres que nous ayons dans le Royaume, tant pour tables de violons, qu'autres instrumens à corde & à fil de léton. Mais pour tous les autres débits que l'on peut tirer du Sapin, comme sapines, solives, poteaux, chevrons, entrevoux, voliges & planches de differentes épaisseurs, on se conformera à ce qu'on vient d'expliquer dans le chapitre précedent au sujet du bois de Pin.

CHAPITRE XXIX.

De la Pesse ou Pignet.

LA Pesse ressemble au Sapin, ensorte qu'il y a peu de difference entr'eux, quant à la longueur, grosseur, & aux feüilles qui sont minces, longuettes, dures, piquantes, épaisses & rangées en peigne. Les rameaux croissent de deux côtés

côtés, auſſi-bien que les feüilles, en forme de croix ; mais les feüilles de la Peſſe ſont beaucoup plus obſcures que celles du Sapin, outre que l'écorce de la Peſſe eſt noirâtre, ſouple & gluante. Les branches ont d'ordinaire la pointe tournée contre terre : ſes pommes ſont longues d'un pan, avec des écailles plus menues que celles des Pins.

Son écorce ſeche eſt aſtringente comme le Pin ; ſa réſine échauffe, elle a les mêmes propriétes que celle du Pin.

Le bois de Peſſe & de Sapin ſe reſſemblent ſi fort que les ouvriers prennent ſouvent l'un pour l'autre. Celui de la Peſſe eſt plus beau, plus leger, plus ſonore, & a moins de nœuds. Il a beaucoup plus de feu, lequel pouſſe au dehors la matiere oléagineuſe du bois de Peſſe, qui ſe ſéche, ſe coagule & s'épaiſſit ſur l'écorce, par la fermentation, qui eſt plus ou moins violente dans les végétaux, ſelon le principe de leur compoſition, à cauſe des parties ignées qui ſont concentrées dans les ſoufres & les ſels. Ces parties ignées cauſent la chaleur & l'efferveſcence ; c'eſt un feu ſouterrain qui donne la vie aux plantes ; parce que c'eſt lui qui leur prépare, leur digére, & leur diſtribue les ſucs nourriciers, auſquels tout l'ouvrage

de la végétation est redevable de son commencement, de son progrès, & de sa perfection. Ce feu souterrain, est ce fameux archée, que les chimistes imaginent être au centre de la terre pour cuire les métaux, & les mineraux, & pour être le principe de la vie des végétaux, en fermentant & en préparant les sucs, dont la terre est impregnée. Car enfin c'est par la fermentation que ces sucs, que nous appellons séve, sont digerés & préparés. C'est par cette même fermentation qu'ils sont mis en mouvement, & qu'ils sont poussés à la surface de la terre, pour être introduits, par les pores des racines, dans les fibres des plantes.

Ce feu central se déclare & se fait connoître par trop d'endroits, pour douter de son existence. Il est attesté par ceux qui travaillent aux minieres métalliques.

Étienne de Clave employe les premiers chapitres du onziéme livre de ses Traités philosophiques, à établir l'existence de ce feu central, & à prouver qu'il est la cause éfficiente des mineraux, des végétaux & des animaux.

Saint Romain, Docteur en Médecine, compte sur les feux souterrains, comme sur une chose incontestable; il est vrai

qu'il ne les place pas au centre de la terre. « On n'en peut douter, dit-il, & « l'expérience d'Hecla en Islande, d'Et- « na en Sicile, & du Vesuve dans le « Royaume de Naples, en sont des preu- « ves sans replique; & comme il y a des « feux au-dessus de nous, qui sont les as- « tres, il y en a au-dessous de nous, qui « ont été allumés sous terre dès le com- « mencement. Ces feux souterrains sont « cause de la chaleur que nous expéri- « mentons dans les eaux minerales. » *Scient. Nat. III. Cap.* 14. *pag.* 272. *&* 273.

M. Vossius prouve par six argumens, qu'il y a des feux souterrains. 1°. Par les volcans; 2°. par les exhalaisons, & fumées de la terre; 3°. par les fontaines qui sont au haut des montagnes; 4°. par les bains chauds; 5°. par les tremblemens de terre; 6°. par la génération des métaux, & des autres fossiles. *De Idolol. Lib. II. Cap.* 63. *p.* 644.

Le Pere Kirker, Jésuite, remporte incontestablement la palme touchant cette physique souterraine. La physique lui doit la connoissance de ce *pyrophilacium*, ou de ce trésor de feu, qui est au centre de la terre. « Il y a, dit-il, un « trésor de feu central, qui se manifeste,

« par les soupiraux des volcans, & par « les exhalaisons, & fumées chaudes, « qu'on apperçoit sortir de la terre. C'est « ce *pyrophilacium*, qui fait les bains « chauds, par les exhalaisons & les « vapeurs chaudes qu'il pousse en haut. « Quand ces exhalaisons se conduisent « dans quelque caverne froide de la terre, « elles se resolvent en eau, & forment « des fontaines & des ruisseaux. Elles « dissolvent aussi les sucs métalliques, & « contribuent à la production des mé- « taux. » *Mund. Subterrann. Tom. I. Lib. 12. s. 1. cap. 2 & 3.*

Le bois de Pesse est plus sec que les autres bois oléagineux : sa grande chaleur repercute les corpuscules resineux sur l'écorce, qui se durcissent au moment qu'ils prennent l'air.

On peut s'en servir avec beaucoup de succès pour des tables d'instrumens à corde. On prétend même qu'en lui donnant une lessive dans de l'eau que l'on fait bouillir, cela seul suffira pour en expulser toute la matiere resineuse, qui bouche les pores, en ôte l'harmonie & le son. On aura, après avoir fait sécher le bois, des instrumens parfaits ; autrement il le faut flotter.

A l'égard de son débit, on suivra ce

que nous avons preſcrit, ci-devant, pour le bois de Pin.

CHAPITRE XXX.

Du Cyprès.

LE Cyprès a les feüilles comme la Sebene portant fruit, mais plus vertes & plus longues, & qui durent toujours. Il produit des noix trois fois l'année, ſemblables à celles du Meleze, mais plus groſſes, plus belles, & plus ſolides, dans leſquelles eſt enfermée la graine. Il diſtile de ſon trone un peu de reſine, qui égale la térébenthine, en ſubſtance & en vertu: ſon bois eſt dur, d'agréable odeur & incorruptible.

La décoction des noix faite en vinaigre, appaiſe la douleur des dents, ſi on s'en lave ſouvent. La décoction des noix fraîches, priſes en vin blanc, eſt bonne à l'hernie, prenant tous les jours trois onces, & fomentant les teſticules avec ſes feüilles pilées; ce remede eſt fort approuvé. *Gaſpard Bauhin dans le ſecond tome de ſon Pinax, page* 849.

M. Lemery, dans le premier tome de

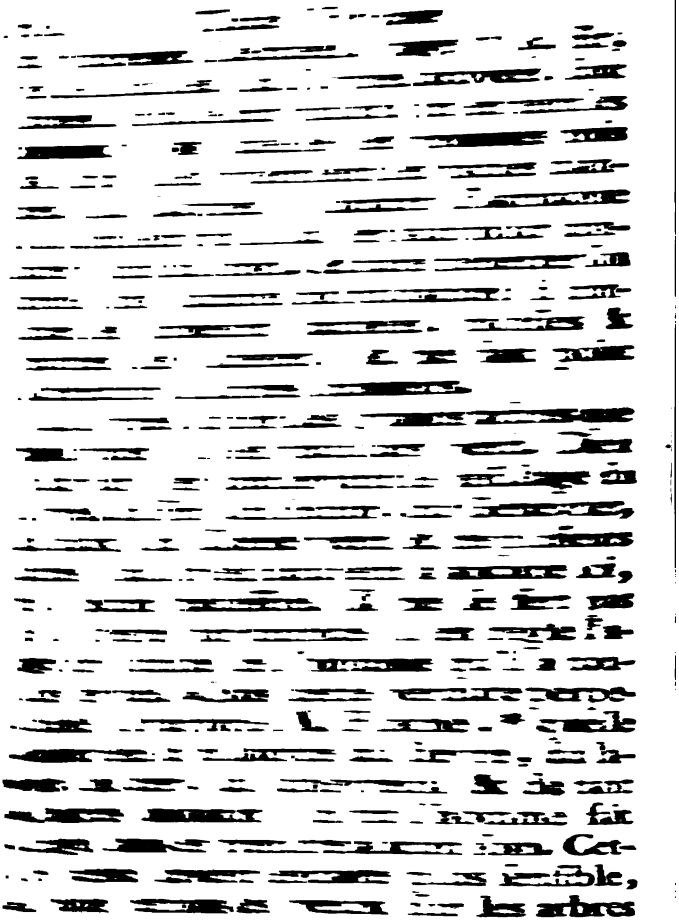

« réſineux, dont le Nord eſt plein, &
« que leur huile rend impénétrables à
« l'eau & à la gelée, qui y détruit preſ-
« que tous les autres. C'eſt ainſi que
« Dieu a préparé des forêts immortelles,
« pour conſerver la chaleur & la vie aux
« habitans de ces froides régions.

« Un autre trait, continue-t-il, qui
« prouve également l'indépendance, &
« en même temps la bonté du Créateur,
« eſt d'avoir deſtiné les forêts à l'entre-
« tien d'une multitude d'animaux dont
« il a déchargé l'homme. C'eſt dans les
« bois qu'il leur a préparé, à la plûpart,
« une retraite ſûre. C'eſt-là qu'il les pour-
« voit abondamment de tout: lui ſeul les
« y habille; lui ſeul y nourrit les lions,
« les tigres, les léopards, les cerfs, les
« chevreuils, les dains, les ſangliers,
« les loups, & une multitude d'oiſeaux.
« Il les loge, & il les multiplie. Il leur
« donne aux uns la force, aux autres
« l'inſtinct, à ceux-ci la légéreté, à ceux-
« là la fureur, pour tirer l'homme de l'in-
« dolence, en lui ôtant la ſecurité.

« Il lui préſente dans tous ces animaux,
« ou une proye avantageuſe, ou des en-
« nemis à craindre, ou du moins des vic-
« toires à remporter. Il le fortifie par les
« exercices de la chaſſe, & l'accoutume

" à pouvoir au besoin, faire une guerre
" plus dangereuse, & à sçavoir, par un
" apprentissage innocent, se défendre à
" propos contre un injuste détenteur,
" ou contre un aggresseur violent. Ainsi,
" tous les animaux, tant ceux qui nous
" nourrissent, que ceux qui nous nuisent,
" sont de veritables présens.

« C'est sur-tout par la chasse que nous
" exerçons le domaine qui nous a été
" donné sur eux. En vain s'élevent-ils
" dans l'air, ou s'enfoncent-ils dans les
" bois, & jusques dans les entrailles de
" la terre : nous sçavons les en tirer par
" adresse, ou par force. L'écorce du Houx
" & du Guy, qu'on trouve sur le Chêne,
" & sur les vieux Pommiers, nous don-
" ne dequoi faire une glu, propre à
" embarrasser les aîles des petits oiseaux ;
" nous avons cent sortes d'amorces &
" de ruses pour surprendre les plus gros.
" Nous amenons sans peine dans nos fi-
" lets les canards, les oyes sauvages, les
" courlis, les sarcelles, les vaneaux, les
" pluviers, les ortolans, & tous les au-
" tres oiseaux de passage. Nous faisons
" couler sous terre un furet, pour en dé-
" loger le lapin qui s'y croit en sûreté ;
" les blereaux, & les renards n'ont point
" de retraite où nos basets ne les ail-
" lent assaillir. Nous avons des oiseaux,

" & des chiens de toute taille, avec lef-
" quels nous convenons d'un langage
" qu'ils entendent : & ſelon les ordres
" que nous leur donnons, du cor ou de
" la voix, ils partent, ſe mettent en quê-
" te, ſuivent fidelement la trace, ſe dé-
" tournent à propos, reviennent à nous,
" corrigent leur mépriſe, & nous prêtent
" leur vue, leur odorat, & leur légére-
" té, pour démêler & nous aſſurer la
" proye qui eſt l'objet de nos déſirs.

" Enfin, au lieu de l'arc & de la
" fléche, nous ſommes parvenus à
" nous faire des armes, dont le ſervice
" eſt prompt & le coup inévitable. On
" peut dire, avec une ſorte de vérité,
" que nous manions la foudre, puiſque
" nous faiſons voler dans l'air un trait
" enflammé, qui perce les animaux à
" de grandes diſtances, & qui les abat
" à nos pieds, avant qu'ils puiſſent être
" avertis par le bruit, & par l'éclair qui
" accompagnent le coup.

" M. Pluche ajoûte, la chaſſe eſt com-
" munement réſervée à la nobleſſe, parce
" que l'homme ne peut vivre ſeul, & la
" ſociéte qui lui eſt néceſſaire, ne pour-
" roit ſubſiſter, ſi tous ceux qui la com-
" poſent étoient armés. D'ailleurs la chaſ-
" ſe ne convient pas au peuple : elle le

" détourneroit de ſon commerce, & de
" la culture de la terre. La chaſſe ne
" convient pas aux Écleſiaſtiques : ils ſont
" redevables de tout leur temps aux peu-
" ples, qui ne les ont déchargés des ſoins
" penibles de la vie, par des aumones ſi a-
" bondantes, que pour leur faciliter la
" priére, l'étude & les fonctions de leur
" miniſtere. La chaſſe a été ſagement re-
" ſervée à ceux qui doivent par état gou-
" verner & défendre les autres. Ils trou-
" vent juſques dans le loiſir & dans les
" plaiſirs nobles, qui leur ſont accordés,
" un moyen d'acquerir le caractere de
" force & de patience qui les doit diſtin-
" guer. La chaſſe eſt pour eux une occa-
" ſion perpétuelle de devenir agiſſans,
" attentifs, prudens, terribles & inca-
" pables de craindre, ni la fatigue ni le
" danger. ,,

Nous n'avons rien à ajoûter pour le débit du Cyprès, à ce que nous avons dit ci-devant pour celui du bois de Pin.

SECTION SIXIÉME.

ARBRES AMPHIBIES.

Tels ſont le Tilleul, Bouleau, Peuplier & Tremble.

CHAPITRE XXXI.

Du Tilleul ou Tillot.

IL y a de deux ſortes de Tilleul; le mâle, & le femelle, dont la deſcription ne ſera pas inutile quant aux propriétés.

Gaſpard Bauhin, dit au ſecond tome de ſon *Pinax*, page 750. « que la moyenne écorce du tilleul femelle, machée, « eſt bonne pour guerir les playes, en « l'appliquant deſſus : l'humeur qui ſort « de ſa moële, lorſqu'il a été ébranché, « fait renaître les cheveux, & les empêche de tomber, ſi on en lave la tête; « l'eau de la fleur du tilleul eſt bonne « pour le haut-mal. »

Le Tillot mâle est moins commun que le femelle, il a le bois dur, jaune, massif, ne porte ni fleur ni fruit: sa feüille est plus grande que celle de la femelle, & dentelée tout-au-tour avec de petits grains qui y sont attachés.

Le même Auteur rapporte, page 752. que l'écorce & les feüilles du Tillot mâle dessechent, & sont astringentes comme celles de l'Orme. La décoction des feüilles cuites dans de l'eau, guérit les fistules, & les ulceres malins de la bouche des enfans, si on les lave; les mêmes broyées dans l'eau, sont bonnes aux enflures des pieds y étant appliquées. L'écorce pilée avec du vinaigre, guérit les taches qui sont sur la peau.

Les feüilles du Tillot sont couvertes, lorsque la saison est un peu avancée, d'une espece de sel essentiel, semblable à de la crême de tartre; ce sel s'y amasse après l'extravasion du suc nourricier, qui dans les grandes chaleurs, s'échape de ses vaisseaux. Ces feüilles lavées dans un seau d'eau, jusqu'à la rendre douce, & l'ayant fait évaporer à moitié, fait le même effet à un malade que la tisanne laxative. *Histoire de l'Académie.* 1708. *p.* 56.

M. L'Abbé de Vallemont, rapporte dans son premier tome des Curiosités de

la nature & de l'art ſur la végétation, page 145. que cette tiſane a été expérimentée ſur un malade de paroiſſe qui avoit beſoin d'être purgé, & à qui on en fit boire trois verrées : cette boiſſon fit auſſi-bien qu'une tiſane laxative.

« Brûlez du bois de Tillot tout ſeul, « & faites-en bien cuire les cendres : « prenez enſuite une poignée de ces cen- « dres, que vous ferez bouillir douce- « ment l'eſpace d'un demi quart d'heure « dans deux pintes d'eau ; lorſqu'elle « ſera refroidie, vous la paſſerez au tra- « vers un linge blanc, & boirez de cette « eau à tous vos repas avec du vin, à l'or- « dinaire. Ce remede établit par la ſuite « un eſtomac affoibli, purifie le ſang, « tempere l'ardeur du foye, & l'âcreté « des humeurs qui cauſent le rhume, « dont il empêche la fluxion de tomber « ſur la poitrine. » *Nouveau Recueil de M. Lemery. Liv. I. page 67.*

J. L. Hannemann, dit, qu'il a vu un poſſédé ſi fort & ſi furieux, que quatre hommes des plus robuſtes avoient peine à l'arrêter. Il ajoûte qu'il ſe trouva là une perſonne de conſidération, qui leur conſeilla de lui lier les pieds & les mains avec la peau qu'on tire le long des branches du Tilleul, & qu'il deviendroit doux

comme un agneau, ce qu'on fit: mais le démoniaque battoit la terre de sa tête, & on craignoit qu'il ne se tuat. On lui ceignit pareillement la tête de cette écorce de Tilleul, comme d'un diadême; & le malade demeura absolument tranquille. *Method. Cognosc. vegetab. pag.* 145. On atteste le fait comme une chose constante: cela supposé il y a dequoi philosopher.

Le bois de Tilleul a le mérite de n'être sujet à aucune vermine, & cela par une raison physique. Le bois blanc & les plantes aquatiques ont la séve si insipide, & ils sont d'une nature si froide, que les insectes ne peuvent s'en nourrir, ni y faire leur couvain.

L'écorce sert à faire des cordes à puits: on se servoit autrefois de la seconde peau au lieu de papier; on en voit encore des livres écrits il y a plus de mille ans.

Le débit du bois de Tilleul est des plus étendus; il est propre pour les sculpteurs, ébénistes, carrossiers, menuisiers, graveurs sur bois; aux charrons pour les tombereaux, & autres. On le débitera suivant les échantillons qui conviennent à chaque ouvrier en particulier; comme en voliges, entrevoux, planches, membrures & tables. Sa coupe se fait en

décours, à commencer en Novembre, jusqu'à la fin de Mars : il ne veut pas être flotté.

Art. I.

Voliges.

Comme la volige de Tilleul est d'une très-grande consommation, il en faut beaucoup de cet échantillon pour les sculpteurs à bordure d'estampes, & pour des panneaux de menuiserie. On leur donne six, sept à huit lignes d'épaisseur, sur dix à onze pouces de largeur.

Art. II.

Entrevoux.

L'entrevoux portera dix à onze lignes d'épaisseur, sur dix, onze à douze pouces de largeur.

Art. III.

Planches.

La planche de pouce, portera quatorze à quinze lignes d'épaisseur, sur onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt-deux à ving-trois lignes d'épaiſſeur, même largeur que le pouce, juſqu'à treize à quatorze pouces.

La planche de deux pouces, portera trente-un à trente-deux pouces d'épaiſſeur, ſur un pied de largeur. Si le bois ſe trouve ſain & ſans nœuds, on donnera à la planche quinze, ſeize & dix-huit pouces de largeur; ce débit & échantillon eſt fort recherché par les graveurs ſur bois.

ART. IV.

Membrures.

Il ne ſera pas difficile de ſe munir de membrures par la grande quantité de petits arbres de Tilleul; il faut toujours tendre à la qualité & non à la quantité, parce que le bois ſe vend à proportion de ſon épaiſſeur & largeur, & c'eſt le vrai moyen d'accommoder toutes ſortes d'ouvriers.

La membrure portera trois pouces & demi, & quatre à cinq pouces d'épaiſſeur, ſur ſix pouces & demi, & ſept, huit à neuf, juſqu'à dix pouces de largeur.

ART. V.

Tables.

La table portera cinq, six & sept pouces d'épaisseur, sur vingt à vingt-quatre de largeur, ou toute la largeur de l'arbre.

CHAPITRE XXXII.

Du Bouleau.

LE Bouleau a les feüilles semblables au Peuplier, dentelées au bord, rudes & vertes par dessus; il ne produit aucun fruit, bien qu'il ait des petits floquets comme le Coudrier. Si l'on perce le tronc du Bouleau avec un forêt, il rend quantité d'eau claire qui n'est pas désagréable au goût, & qui a la force de rompre les pierres dans les reins & dans la vessie, si lon s'en sert long-temps.

Son suc, outre ce que nous en avons dit, guérit les ulceres de la bouche, fait bonne haleine, & ôte les taches de la peau; mêlé dans le lait caillé, il empêche le fromage de se pourrir. Quand on brûle l'écorce, elle jette une liqueur

noire, qui ôte les cicatrices, & guerit de la lépre. *Gaſpard Bauhin, dans le ſecond tome de ſon Pinax, page 754.*

Le ſuc de Bouleau n'a rien de déſagréable. L'uſage en ſeroit excellent, pour ceux qui ſont ſujets à la pierre, & à la gravelle. Vanhelmont s'eſt déclaré pour ce ſuc, il n'auroit pas tenu à lui d'en faire une panacée, ou un remede univerſel, contre toutes ſortes de maladies. Cet Auteur eſt admirable ſur ſon ſuc de Bouleau. Il prétend d'abord, que le bouleau eſt en ce pays-ci, ce que le bois nefrétique eſt depuis trois mille ans dans les Indes : c'eſt-à-dire un remede ſouverain contre la pierre, & contre les douleurs de la nefrétique. Enſuite il vient au ſuc du bouleau, & dit : j'ai obſervé que c'eſt un uſage ordinaire aux Princes d'Allemagne, de boire tous les jours durant le mois de Mai, une verrée de ſuc de Bouleau, comme un ſpécifique contre la pierre. Ils gardent ce ſuc dans des bouteilles, & verſent par deſſus environ deux doigts d'huile d'olive, pour empêcher que l'air ne gâte cette excellente liqueur, ce pur baume qui eſt ineſtimable. Ce ſuc rafraichit les entrailles, guerit les chaleurs du foye, eſt ſouverain contre la gravelle, la douleur des reins, la co-

lique ; il ſoulage ſur le champ, & gueri[t] enſuite. Vanhelmont va juſqu'à lui don[-]ner la vertu de réconcilier les perſonne[s] mariées, que des malefices, & des en[-]chantemens ont broüillées. *Obſervav. principibus Germaniæ fuiſſe vernaculum*[i] *quod contra lithiaſim, quot annis in mayo biberent, quotidie hauſtum liquoris è cortice vulneratæ betulæ . . . redactus ſum ergo agnoſcere liquorem illum ſponte è ramis vulneratis fluentem tam abunde, eſſe merum lithiaſis balſamum, &c. De Lithiaſ. Cap. VIII. §. 25. pag.* 48.

Le Bouleau a le tronc fort gros, & le bois leger ; il en ſort une reſine qui brûle comme une torche. Bien des marchands regardent le Bouleau comme inutile dans la menuiſerie ; l'expérience nous apprend cependant, qu'on s'en ſert fort utilement. Les ébeniſtes pour les corps des commodes, bureaux, & autres ouvrages, ſur leſquels on met du placage de bois de couleur. Il peut ſe débiter en voliges, planches, tables, contrelattes, ſabots, cercles de toute grandeur, & charbon pour les fondeurs ; ces débits rapporteront toujours plus qu'en bois à brûler. Mais afin qu'il ſoit exempt le plus qu'il eſt poſſible de ſa trop grande humidité, il faut le couper au dernier décours des lunes.

de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars ; ou dans un temps sec & vent du Nord.

ART. I.

Voliges.

La volige portera six à sept lignes d'épaisseur, sur dix à onze pouces de largeur.

ART. II.

Planches.

La planche de pouce, portera quatorze à quinze lignes d'épaisseur, sur dix, onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt à vingt-une lignes d'épaisseur, sur onze à douze pouces de largeur.

La planche de deux pouces, portera trente lignes d'épaisseur, sur un pied de largeur & même quatorze à quinze pouces.

ART. III.

Membrure.

La membrure portera trois pouces & demi au moins d'épaisseur, jusques à quatre & cinq pouces, sur six & demi,

ſept, huit, neuf à dix pouces de largeur, & même on n'en débitera point à moins que ce ne ſoit en fort échantillon. Au ſurplus la table ſuplée à ſon défaut.

ART. IV.

Table.

La table portera cinq, ſix à ſept pouces d'épaiſſeur, ſur vingt à vingt-quatre de largeur, & plus ſi l'arbre le permet : elle eſt fort recherchée par les ébeniſtes.

ART. V.

Contrelattes.

La contrelatte portera cinq à ſix lignes d'épaiſſeur, ſur quatre à cinq pouces de largeur. On ne débitera en contrelattes que les moindres billes, qui ne peuvent pas ſervir pour faire de la volige.

CHAPITRE XXXIII.

Peuplier blanc.

LE Peuplier eſt un arbre qui a beaucoup de branches, & un gros tronc blanchâtre : il a les feüilles (comme la vigne) vertes en deſſus, toutes blanches au-deſſous, avec une certaine mouſſe, qui reſſemble à celles du *chamæleuce*, ou pas d'âne ; il ne porte aucun fruit. Il fleurit en Mars & Avril, auquel temps il faut cueillir les boutons, deſquels on fait l'onguent nommé *populeum*.

Son écorce bue au poids d'une once, eſt bonne aux ſciatiques, & à la ſtrangurie ; les yeux du Peuplier blanc, qui paroiſſent quand les feüilles commencent à germer, étant pilés, & oints avec du miel, ſervent à la foibleſſe de la vue.

Le Peuplier jette une racine qui eſt ſouveraine, & s'employe aux emplâtres réſolutives. Si l'on ſoupoudre les ulceres & les cicatrices avec la vermoulure qui ſort de ce bois lorſqu'il eſt vieux, elle les mondifie, & les empêche de ronger la chair à l'entour ;

& non-seulement la vermoulure, mais les vers même, qui naissent dans cette pourriture des arbres, gueriſſent les playes. *M. Lemery dans ſon nouveau recueil, Tome I. page* 191.

Le Peuplier vient fort haut, il a la tige droite, unie & blanchâtre, ſon bois eſt blanc, leger & tendre. Les lutiers s'en ſervent utilement pour faire les ſautereaux de clavecins; les ſculpteurs l'employent pour bordures d'eſtampes, gorges & rouleaux; il faut qu'il ſoit un peu ferme & ſans nœuds: les layetiers en font des boëtes de differentes grandeurs. Son débit eſt en volige, planches & contrelattes. Quand ce bois ſe trouve propre pour les ſculpteurs, il faut le débiter par fortes doſſes de pouce & demi, ou deux pouces d'épaiſſeur.

La coupe du Peuplier ſe fait en décours, à commencer en Novembre: il ne veut pas être flotté.

ART. I.

Voliges.

La volige de Peuplier portera ſix, ſept à huit lignes d'épaiſſeur, ſur dix à onze pouces de largeur.

ART. II.

Planche.

La Planche portera quatorze à quinze lignes d'épaisseur, sur onze à douze pouces de largeur & plus.

ART. III.

Contrelattes.

La contrelatte portera cinq à six lignes d'épaisseur, sur quatre à cinq pouces de largeur.

A l'égard du nombre des brins qui entrent dans chaque botte, voyez ce qui est dit ci-devant au chapitre du Chêne, p. 154. & 155. à l'article *de la contrelatte.*

CHAPITRE XXXIV.

Du Tremble ou Peuplier noir.

LE Peuplier noir croît beaucoup plus haut & plus droit que le blanc. Ses feüilles sont semblables à celles du Lierre; mais moins épaisses, rondes & pointues à l'extrêmité; elles sont attachées

attachées à une longue queue qui eſt fort tendre. Son écorce eſt de couleur cendrée, & épaiſſe. Son bois eſt blanc & ſes fruits viennent en grapes.

Les fleurs, les fruits, & la gomme qui en diſtile, reſſerent le ventre. Les grains bus avec du vinaigre, ſont bons au mal caduc. Les feüilles appliquées avec du vinaigre ſont bonnes à la goute. Les yeux de ce Peuplier, ſont odoriferants & viſqueux, & étant pilés avec du beurre frais, ils embeliſſent les cheveux, les oignant au ſoleil. La reſine qui en diſtile ſe met dans les emplâtres âſtringents. Elle n'eſt pas l'ambre jaune, comme les Poëtes l'ont cru. *Gaſpard Bauhin dans le ſecond tome de ſon Pinax, page 760.*

Les ébeniſtes ſont grand uſage du Tremble pour poſer le placage des bois riches qu'ils employent en meubles; il eſt auſſi propre pour la menuiſerie, ſculpture, talons de ſouliers, ſabots & autres ouvrages. Son débit eſt en voliges, planches, membrures, & en tables; des billes qui ne peuvent pas ſervir, on en fait des contrelattes. Sa coupe ſe fait en décours, ou dans un temps ſec, ou par un vent du nord, ſans obſerver le décours: il ne faut pas le flotter.

ART. I.

Voliges.

La volige de tremble, portera six, sept à huit lignes d'épaisseur, sur dix à onze pouces de largeur.

ART. II.

Planches.

La planche de pouce portera quatorze à quinze lignes d'épaisseur, sur onze à douze pouces de largeur.

La planche de pouce & demi, portera vingt à vingt-une lignes d'épaisseur, sur onze à douze pouces de largeur.

La planche de deux pouces, portera trente à trente-une lignes d'épaisseur sur un pied, & même treize, quatorze à quinze pouces de largeur.

ART. III.

Membrures.

La membrure portera au-moins trois pouces & demi, & quatre à cinq pouces d'épaisseur, sur six pouces & demi, sept, huit & neuf pouces de largeur. Comme il y a plus de profit en tirant du sciage du

bois blanc, que de le mettre en bois à brûler, il faut lui donner un bon & fort échantillon tant en épaiſſeur que largeur.

ART. IV.

Tables.

La table portera cinq, ſix à ſept pouces d'épaiſſeur, ſur vingt à vingt-quatre de largeur, ou toute la largeur de l'arbre.

ART. V.

Contrelattes.

Les billes qui ne porteront que cinq à ſix pouces de diametre, ſeront débitées en contrelattes de ſix à ſept lignes d'épaiſſeur, ſur quatre à cinq pouces de largeur.

SECTION SEPTIEME.

ARBRES AQUATIQUES.

Tels sont l'Aulne ou Verne, & le Saule.

CHAPITRE XXXV.

De l'Aulne.

L'Aulne a les feüilles du Noisilier quoique plus épaisses, & plus nerveuses. Son bois est tendre, & frêle, d'une couleur rougeâtre. Son fruit est verd, ayant parfaitement la figure d'une mûre : tellement que ses petites écailles sont jointes l'une à l'autre, & renferment au-dedans une graine fort petite.

Il est visiblement déficcatif & moderé dans son dégré de chaleur & de froid. L'écorce est plus astringente. Les feüilles fraiches, mises sur les inflammations les éteignent. Leur décoction est bonne pour laver les pieds des voya-

geurs, afin de les délaſſer. On en frotte auſſi les bois de lit pour faire mourir les puces : ſi l'on en met ſous la plante des pieds, elles ſoulagent beaucoup la laſſitude. La racine de l'Aulne eſt fort utile; elle eſt chaude & ſéche, avec une humidité ſuperflue : elle eſt aperitive & inciſive ; elle provoque les mois aux femmes, & aide à la digeſtion ; elle eſt bonne aux aſthmatiques, & aux eſtomacs froids. L'écorce & le fruit ſont propres contre les inflammations de la gorge, étant employés en gargariſme.

L'Aulne eſt naturellement droit, & médiocrement haut : il vient le long des rivieres, ruiſſeaux, ou dans des marecages ; parce qu'il ne profite pas à moins qu'il n'ait preſqu'entierement ſes racines dans l'eau. Il a le mérite de ne pas pourrir étant employé dans l'eau ou dans la terre, pourvu qu'il n'y ait point d'air. Les pilotis faits de ces arbres, ſoûtiennent la charge des bâtimens les plus maſſifs, ſans ſe gâter : ce qui ſe voit à Ravennes, dont toutes les maiſons, tant publiques que particulieres, ſont bâties ſur ces pilotis. Les Tuyaux des fontaines durent éternellement, & le bois qui ſe corrompt le plutôt ſur terre dure le plus dans l'eau.

On se sert de son fruit frais, au lieu de noix de galles pour faire de l'encre. L'écorce teint le cuir en couleur noire. Les teinturiers, & chapeliers, en font grande consommation. On débite le bois, non-seulement en perches pour tourneurs, on en fait encore des sabots, & la plûpart des ustenciles de l'agriculture, comme ridelles, manches d'outils, rateliers, & échelles. Si l'arbre est assez gros pour débiter en sciage, il faut sur-tout lui donner un fort échantillon, tant en voliges, entrevoux, planches, membrures, que tables.

Le bois d'Aulne est fort sujet à se déjetter quand on le met en couleur : mais pour prevenir qu'il ne germe étant employé, il faut le couper au croissant, ou nouvelle lune des mois de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars. En le coupant au croissant ou nouvelle lune des mois de Mai (temps auquel on est assuré par diverses expériences que le suc dont les plantes se nourissent, est monté dans la tige, & dans les branches), il peut utilement servir pour vis de pressoir ; mais il faut lui ôter l'écorce, afin qu'il ne se fasse pas par la transpiration du suc nourricier, entre l'écorce & la partie ligneuse, une déperdition & éva-

cuation de ſa ſubſtance & matiere groſſiere, qui eſt pour lors répandue dans tout le corps du végétal, laquelle ſe trouvant deſſeché par l'air environnant, fixe dans tous les vaiſſeaux & les pores de la plante les corpuſcules alimentaires, & la matiere glutineuſe, qui vrai-ſemblablement fait corps avec le bois, le durcit même & le rend, par ſa ſolidité, propre pour vis de preſſoir, pourvu qu'il ne ſoit pas flotté.

Si on veut l'employer en ſciage, il faut non-ſeulement le couper dans le quartier des lunes que nous avons preſcrit, à commencer en Novembre & finir en Mars, mais auſſi il eſt abſolument néceſſaire de le flotter : autrement la vermoulure le rongeroit, & le bois s'en iroit en poudre.

ART. I.

Voliges.

La volige de bois d'Aulne, portera ſept lignes d'épaiſſeur, ſur dix à onze pouces de largeur : elle eſt propre aux ébéniſtes, ſculpteurs en bordures d'eſtampes, & autres.

Art. II.

Entrevoux.

L'entrevoux eſt fort recherché ; il portera dix à onze lignes d'épaiſſeur, ſur dix à onze pouces de largeur.

Art. III.

Planches.

La planche de pouce, portera quinze à ſeize lignes d'épaiſſeur, ſur onze à douze pouces de largeur, & quelques-unes de treize pouces.

La planche de pouce & demi, portera vingt-une à vingt-deux lignes d'épaiſſeur, ſur douze pouces de largeur.

La planche de deux pouces, portera trente à trente-une lignes d'épaiſſeur, ſur un pied & plus de largeur.

Art. IV.

Membrures.

La membrure portera au moins trois pouces & demi, & quatre à cinq pouces d'épaiſſeur, ſur ſix pouces & demi, ſept, huit, neuf à dix pouces de largeur.

ART. V.

Tables.

La table portera cinq, ſix à ſept pouces d'épaiſſeur, ſur vingt à vingt-quatre pouces de largeur, & même toute la largeur de l'arbre ; obſervant qu'il faut faire flotter tout le bois de ſciage.

CHAPITRE XXXVI.

Du Saule ou Saulx.

IL y en a de pluſieurs ſortes ; de grands qu'on appelle proprement Saules, d'autres plus petits nommés franc-oſiers, dont on ſe ſert pour lier les cercles des tonneaux, d'autres encore moindres, qui ſervent pour faire des panniers & des corbeilles.

Gaſpard Bauhin rapporte dans le ſecond tome de ſon Pinax, page 829, que les feüilles de Saule, priſes en lavement, ſont bonnes pour ceux qui ne peuvent pas dormir. Son fruit, ſes feüilles & ſon écorce ſont aſtringentes. Les fruits du Saule, pris en breuvage, ſervent à

ceux qui crachent le ſang : l'écorce a la même propriété. Ses feüilles ſont bonnes aux emplâtres deſſicatifs, car elles ſechent ſans mordication.

M. Lemeri dit dans le premier tome de ſon nouveau Receuil, page 188. que la cendre de Saule détrempée dans du vinaigre, guérit les calus, durillons & poireaux, & ranime le cuir mort du corps; on ramaſſe la liqueur qui tombe après la coupure, ou quand il fleurit, & cette humeur congelée éclaircit la vue. La feüille du Saule conſolide les playes fraiches; car elle eſt deſſicative ſans mordication, ayant un peu d'aſtriction. Dans les pays chauds les feüilles de Saule ſont ſouvent couvertes d'un ſucre candi, très-agréable; & il y a beaucoup d'apparence que ces liqueurs ſucrées fourniſſent aux abeilles la principale matiere de leur miel, qui ne ſe ſeroit jamais purifiée, ſi elle n'avoit jamais paſſée par les organes de ces animaux.

Le Saule eſt un arbre qui s'éleve plus haut en branches qu'en tronc; il a le bois blanc, & leger : il croît vite, mais il eſt fort ſujet à ſe creuſer. Quoiqu'il ſoit un arbre aquatique, il ne veut pas avoir, comme l'Aulne, ſes racines dans l'eau; il ſe plait dans un lieu un peu

plus élevé, ſur quelque foſſé, chauſſée, prairie, ou autre terre humide.

Il n'y a point de bois qui pullule d'avantage; c'eſt un fond & un tréſor de fécondité inépuiſable. Il y a aſſez de Saules renfermés dans un ſeul arbre pour fournir tous les Saules du Royaume; en effet, que l'on étête une Saule, il renaîtra au haut & le long du tronc une centaine de rejettons & de branches nouvelles, dont il n'y avoit aucune trace aux endroits d'où elles pouſſent; & ſi on coupoit ces rejettons il en pouſſeroit d'autres par ailleurs.

Ces cent rejettons, après un certain tems, fichés en terre, produiront chacun cent autres Saules.

Ces dix mille ſaules, qu'on étêtera à leur tour nous aſſurent pareillement de cent ſaules chacun; en voilà un million, puis cent millions. Enſuite une dixaine de bimilions, les trimilions viendront, & à moins d'être mathématicien, on ſe perd ici dans ce calcul, & on eſt forcé de lâcher pied. Si on joint à tous ces Saules ceux que le tris-ayeul a continué de produire de ſon côté depuis ce temps là, & qu'on veuille pouſſer la progreſſion géometrique plus loin; cette poſterité de ſaules montera ſi haut, que la

tête tournera au mathématicien même. Telles ſont les richeſſes, tels ſont les tréſors de la nature.

Le Saule ſe débite en trois échantillons differens ; ſçavoir, en plançons, dont on ſe ſert pour multiplier le plant; en pieux de la longueur de quatre pieds que l'on fend en deux pour échalaſſer les vignes ; & en perches pour les treillages & eſpaliers. Le charbon de ſaule ſert aux peintres & aux graveurs pour eſquiſſer leur deſſeins, & il entre dans la compoſition de la poudre à canon.

Fin de la Troiſiéme Partie.

TRAITÉ PHYSIQUE DE LA CULTURE Et de la plantation des Arbres à Ouvrer.

QUATRIEME PARTIE.

Du ſuc des plantes, & de ſon uſage pour la guériſon des maladies.

CHAPITRE PREMIER.

De la maniere de tirer le ſuc des plantes.

IL ne ſeroit pas de la bienſéance, après avoir parlé des ſecours & des remedes que fourniſſent les végétaux, contre les differentes maladies auxquelles l'homme eſt expoſé, ſi je demeurois en

chemin sans proposer la maniere d'en extraire les sucs, quoique mon premier objet fut de donner seulement le débit des bois qui sont les plus en usage en France. Mais quand il s'agit du bien public, on doit saisir toutes les occasions, pour donner des marques de son zéle, sur-tout envers les gens de la campagne, qui, par le trop grand éloignement où ils sont des médecins & chirurgiens, se trouvent privés des secours qu'ils pourroient leur procurers, & dont les fâcheux accidens, ne leur permettent pas d'attendre long-temps pour être soulagés.

Voilà par quels motifs je me suis déterminé à publier, après des Auteurs solidement sçavans, les vertus salutaires des sucs des végétaux. J'ai cru que ce que chacun de nous doit, en qualité d'homme, au genre humain dont il est membre, m'en faisoit une obligation indispensable. Mais l'enchainement naturel des effets avec leurs causes, a fait que mes pensées sur ce sujet, m'ont conduit aux recherches des remedes que fourniſſent les plantes, particuliérement celles dont je traite des débits; quoique cette matiere paroisse peut-être un peu abstraite, j'espere qu'elle ne sera pas sans utilité & sans agrément.

Les ſucs, qui ſont le ſang des plantes, tiennent les qualités qu'elles ont, des ſucs de la terre, d'où elles tirent leur aliment: ainſi on a reconnu qu'il y a des ſucs aqueux, vineux, oléagineux, gommeux, reſineux, bitumineux. Il y en a de toutes ſortes de couleurs & de qualités. Selon Fernel, il n'y auroit que neuf ſucs differens. Pline compte treize ſortes de ſaveurs dans les ſucs: & M. Grew va plus loin, il trouve dans les plantes ſeize ſortes de ſaveurs.

M. Rai dit, que ces ſucs dont les ſaveurs ſont differentes, n'ont pas certainement les mêmes qualités.

Ces ſucs ſortent quelquefois d'eux-mêmes, & ſe coagulent en gomme.

Quelquefois ces ſucs ſortent par l'inciſion de leur écorce, pour être enſuite deſſechés au ſoleil, comme ſont les ſucs de la Scamonée, du Pavot, &c.

On tire des ſucs par contuſion & par expreſſion, comme les ſucs oléagineux, ou les ſucs aqueux, que l'on tire des feüilles, des fleurs, des fruits & des graines.

Il y a une cinquiéme maniere de tirer les ſucs, particulierement les ſucs des arbres. Elle ſe fait par la *térébration*: c'eſt-à-dire, en perçant le tronc d'un arbre

avec une tariere, lorsque la séve, vers le commencement du printems, commence à monter. C'est de cette derniere maniere d'extraire le suc des arbres dont on parlera ici. Elle a été inconnue aux anciens ; du moins on n'a point de connoissance qu'aucun en ait fait mention : si cela étoit ainsi, nous tiendrions des Anglois cette invention, qui peut avoir de très-grandes utilités.

M. Bacon, Chancelier d'Angleterre, parle de cette *térébration* ; mais il ne la propose que comme un reméde, pour faire mieux fructifier les arbres : c'est pour cela qu'il la compare à la saignée. Il y a dit-il plusieurs avantages à percer le tronc des arbres, on les délivre d'un excès ou d'une réplétion de sucs, qui nuit à leur fécondité. D'ailleurs cette opération, par laquelle on évacuë des sucs inutiles & mal digerés, doit être regardée comme une sueur favorable, qui peut beaucoup contribuer à rendre les fruits d'un meilleur goût. Ce n'est pas l'abondance du sang qui fait la santé & l'embonpoint des animaux. Trop d'aliment surcharge, & fait de mortelles obstructions. La térébration dans les arbres, est une saignée salutaire. Il ne sort par cette évacuation que des sucs inutiles & superflus,

ſuperflus, la plénitude d'humeurs eſt un grand mal. C'eſt par les larmes, que répand la vigne, qu'elle ſe purge de quantité d'humeurs, qui la noyeroient : elle s'en décharge, pour ne réſerver que des ſucs bien cuits, bien digérés, ſublimés, exaltés, tels qu'on le goûte dans les raiſins, ou dans la délicieuſe liqueur, qu'un vigneron diligent en tire dans la ſaiſon, ſelon les regles de l'art. *Obſervatio de arboribus perforandis, & ſic feliciore illis incremento conferendo; quæ fructus quoque ſuaviores melioreſque teſtatur... rejecto per ſudorem viliore inutilique ſucco... quod fructibus terebratio arborum eſt illud ſanguinis miſſio, &c. Sylva ſylvarum. Centur. V. n.* 463. 464. *pag.* 249.

Comme on ne porte pas tout d'un coup les nouvelles découvertes au point de perfection, où elles peuvent aller; on a bien encheri ſur les premieres vues de M. Bacon. Il faut avouer que Meſſieurs de la Société Royale d'Angleterre, ont tellement perfectionné cette térébration, qu'ils n'ont rien laiſſé à faire là-deſſus aux autres Phyſiciens. Leur génie ſi propre à découvrir de nouvelles choſes, & à les conduire juſqu'à leur parfaite maturité, leur a fait épuiſer tout ce qui ſe peut ima-

giner pour rendre leurs découvertes agréables & utiles. La térébration des arbres en eſt une preuve bien manifeſte. Ils l'ont miſe en regle & reduite en méthode. Enſuite, ils ont trouvé que ces ſucs tirés par cette térébration méthodique, avoient de grandes utilités.

Voici l'ordre qu'il y faut garder ſelon le Docteur Tonge : il y a, dit-*il*, differentes manieres de tirer le ſuc d'un arbre. Pour en avoir beaucoup, il ne ſuffit pas d'entamer l'arbre legérement avec un couteau. Il faut percer le tronc du côté du midi, paſſer au delà de la moelle, & ne s'arrêter qu'à un pouce près de l'écorce, qui eſt du côté du ſeptentrion. On doit conduire la tariere, de telle ſorte que le trou monte toujours, afin de donner lieu à l'écoulement de la ſéve.

Il eſt bon d'obſerver que le trou doit être fait proche de la terre. Premierement, pour ne point gâter le tronc de l'arbre. Secondement, afin qu'il ne ſoit point beſoin d'un long tuyau pour conduire la ſéve dans le vaiſſeau qui la doit recevoir. *Acta philoſoph. Aprilis 1669. pag. 51.*

Une racine coupée par l'extrêmité rend plus de ſuc qu'une branche : parce qu'il en monte au-deſſus de la racine, plus qu'au-deſſus de la branche : ainſi l'écou-

lement doit être plus abondant. Il eſt probable, que plus les arbres approchent de leur perfection, plus il en diſtile de ſéve.

Il y a auſſi plus de ſels dans la racine que dans l'écorce; plus dans les végétaux durant le printemps, que durant ni l'autonne, ni l'hyver: parce que durant les mois d'été, les ſucs ſalins s'évaporent en partie, & en partie muriſſent par l'action & le mélange de la lumiere.

C'eſt une obſervation de Théophraſte, que quand les plantes & les arbres pouſſent, c'eſt alors qu'ils ont le plus de ſéve; mais lorſqu'ils ceſſent de germer, & de produire, alors leur ſéve a le plus de force, & caracteriſe mieux la nature de la plante; & qu'à cauſe de cela, les arbres qui rendent la reſine ne doivent être inciſés qu'après leur pouſſe. Il y a auſſi tout lieu de penſer que le ſuc des vieux arbres, dont les parties organiques ne forment point de nouvelle ſéve, eſt plus mûr que celui des autres.

Ainſi le temps de percer les arbres pour en extraire le ſuc, c'eſt depuis la fin de Janvier, juſqu'au milieu du mois de Mai. le Noyer ne ſe doit percer qu'à la fin de Mars. M. Midford de Durham, homme

d'une attention merveilleuse, à ramasser & à conserver des sucs, assure que le Peuplier & le Frêne sont inondés de séve dès le 15 de Mars, & que le Sicomore donne des sucs, même en pleine gelée. *Act. philosoph. Januarii* 1669. *pag.* 15 *&* 16.

Les arbres ne donnent aucun suc en automne, & n'en donnent au printemps qu'environ durant un mois. Quand le printemps est trop sec, on tire très-peu de séve. S'il est beaucoup humide, il en distile davantage; & toujours à proportion de ce qu'il en monte par les pores du tronc. *Ibid. page* 18.

La térébration ou le percement des arbres se fait avec plus de succès à midi, dans la chaleur du jour; parce que les sucs sont d'ordinaire plus en mouvement. La chaleur fait monter la seve, c'est un alembic fait de la main de la nature: & les alembics artificiels n'en sont que des copies.

Les arbres qui fournissent abondamment des sucs sont le Peuplier, le Frêne, le Plâne ou Sicomore, le Saule, le Bouleau, le Noyer, le Chêne, l'Ormeau, l'Érable, &c.

M. Ratrai, savant Écossois, dit, quil sçait par sa propre expérience, que dans

le printems, on pourra en un mois, tirer du Bouleau, une assez grande quantité de séve, pour égaler le poids de l'arbre avec ses branches, les feüilles & ses racines. *Act. philosoph. Januarii* 1669. *pag.* 3.

Le Docteur Hervejus est descendu de la térébration des arbres, à la ponction des plantes. Il a trouvé le secret de tirer des têtes des pavots, l'opium le plus plus pur qui fut jamais. Il commence par exposer au soleil durant quelques heures, les plantes entieres, ensuite il en pique les têtes, & en peu de temps il en tire plein une tasse d'argent de suc de pavot, qui est l'opium véritable & qu'on ne sçauroit assez payer. *Act. philosoph. Januarii* 1669. *pag.* 4.

Mais ce qu'on a déja essayé de faire sur les pavots, se peut aussi pratiquer sur les péones mâles, & sur plusieurs autres plantes singulieres, dont on celebre les vertus. Où cela ne conduit-il point? on aura par là tout ce qu'il y a de plus essentiel & de plus actif dans les plantes. On tirera les gommes, les resines, les teintures, les sels, les odeurs. *Act. philosoph. Jan. pag.* 4.

« Il est constant, & on se l'imaginera « aisément, dit M. l'Abbé de Vallemont,

" dans le premier tome des Curiosités de
" la Nature, page 149, que les sucs
" qui coulent d'eux-mêmes doivent être
" beaucoup plus naturels, & plus efficaces, que ces sucs & ces extraits qu'on
" fait selon les regles des pharmacopées.
" De l'aveu même des artistes, ils tourmentent les plantes, & ils employent
" des voies violentes, comme la contusion, la trituration, la fermentation,
" la combustion, la maceration, la putréfaction, la distilation, pour composer leurs extraits. Dans ces opérations les plantes doivent perdre beaucoup de leur propre substance, & de
" leur vertu salutaire. Car enfin n'est-il
" pas tout visible, que dans ces préparations violentes, & forcées, on perd
" la partie la plus essentielle des végétaux;
" du moins peut-on nier qu'en travaillant
" sur les aromates, les parties tenues, volatiles, fugitives ne s'envolent, &
" n'échapent par ces dissipations, qui
" sont inséparablement attachées à l'incineration? On doit conclure de-là que
" les sucs tirés des arbres par la térébration, ou des plantes par la ponction, sont
" tout ce qu'on peut avoir de plus parfait
" en matiere de sucs.

" Ce n'est pas encore là tout l'avan-

" tage de cette curieuſe opération, pour-
" ſuit M. l'Abbé de Vallemont, p. 150,
" du moment qu'on auroit des ſucs plus
" parfaits, plus naturels, conſéquem-
" ment on auroit des ſels d'une vertu
" plus analogue avec la vertu des plantes,
" ce qui ne ſe trouve pas aſſurement,
" dans les ſels qu'on tire par la calcination.
" Il y a long-temps, qu'on accuſe les
" ſels tirés des cendres d'être cauſtiques
" & d'avoir trop d'acrimonie, parce
" qu'ils ſont dépouillés des autres parties
" eſſentielles qui compoſent la plante, &
" que l'action violente du feu a détruite,
" & conſumée. On ne peut nier que le
" feu n'ait ravagé, & diſſipé les qualités
" ſulfureuſes, & les qualités mercurielles
" de la plante. Voilà une terrible décom-
" poſition, & un dépériſſement, ſur quoi
" on ne peut avoir trop de reproche à ſe
" faire. Au contraire, des cinq princi-
" pes des chymiſtes, le ſel, le ſoufre,
" le mercure & la terre, ſe trouvent dans
" les cinq principes coagulés. Il n'y man-
" que que la ſeule eau dont le ſuc coagulé
" renferme plus exactement l'eſſence, &
" & les vertus d'une plante, que le ſel
" qui en eſt tiré par l'incineration, ſuivie
" de l'évaporation dans leſquelles tout
" le volatil de la plante doit être étran-
" gement diſſipé.

« Les sucs concrets coagulés, ou le « sel succulent, comme l'appelle si bien « Laurembergius, & après lui Schroderus, « son apologiste, a deux avantages sur « le sel tiré par la voye de l'incineration. « 1°. Il est plus doux, plus temperé, « moins sec, & moins mordicant. 2°. « il tient encore de la plante, le soufre « & le mercure que le sel tiré des cen- « dres n'a plus du tout. »

M. Homberg, si solidement sçavant dans la chymie, déclare qu'il a reconnu, que dans les differentes analyses qu'il a faites des plantes, celles où l'on employe le grand feu, ne sont pas si propres pour découvrir les vrais principes, & les vertus d'une plante; parce que le feu change trop leur arrangement naturel, & leur dégrés de volatilité & de fixité, & même dissipe ces principes, sans qu'il soit possible d'empêcher cette perte. *Mémoires de l'Académie Royale des Scien.* 1701. *pages* 116. 117.

Il est donc très-utile de perfectionner ce que les Physiciens Anglois ont si bien commencé: & par ces sucs tirés si naturellement, on prépare à la société, des secours par lesquels les hommes pourront s'assurer une vie aussi longue & aussi vigoureuse que celles des Patriarches.

CHAP.

CHAPITRE II.

Extrait des vertus de l'eau de goudron, traduit de l'Anglois du Docteur Berkeley, Evêque de Cloyne, 1745.

ON publie avec tant d'éclat les vertus salutaires, & les propriétés médicinales de l'eau de goudron, que je croirois manquer au devoir, & à l'affection que j'ai pour les gens de la campagne, si je ne leur en faisois part, dans la persuasion où je suis du fruit qu'ils en recueilleront.

Le Docteur Berkeley à qui nous sommes redevables de cette découverte, par les épreuves qu'il en fait avec succès; nous promet d'avance un très-grand avantage pour le public. Ce remede est propre sur tout pour les pauvres gens, qui sont le plus souvent affectés de toutes sortes de maladies, sans avoir les secours ni les moyens pour se procurer la santé. Il nous donne, non-seulement la maniere convenable de préparer cette eau goudronnée; mais aussi de l'appliquer aux différentes maladies, auxquelles elle est

propre ; je l'ai extrait avec ſoin de ſes fideles épreuves & obſervations.

Les reflexions jointes aux recherches du Docteur Berkeley, ont donné occaſion aux expériences qu'il en a fait, ayant roulé ſur une grande diverſité de cas & de perſonnes. Je ne fais nul doute que les vertus de l'eau de goudron ne ſe manifeſtent bientôt plus pleinement ; puiſque cette eau eſt déja devenue d'un uſage fort général dans le Nord, & qu'elle ne ſoit en même temps un remede univerſel. Je ne dis pas une médecine qui gueriſſe toutes les maladies ſans exception, ce qui ne s'accorde point avec notre condition mortelle d'ici bas ; mais une medecine qui gueriſſe, ou ſoulage toutes les differentes eſpéces de maladies, du nombre deſquelles ſont celles dont le Docteur Berkeley a fait des épreuves avec ſuccès, ainſi qu'il nous l'aſſure, après ce qu'il a pû voir par lui-même : « que l'eau de « goudron peut ſe boire en toute ſûreté « pour la cure, ou le ſoulagement d'un « grand nombre de maladies, comme « étant un préſervatif contre la petite « verole, un remede contre la corrup- « tion du ſang, l'ulcération des entrailles, « celle du poumon, les toux comſom- « ptives, la pleureſie, la péripneumonie,

" l'érésipéle, l'asthme, les indigestions,
" les maux cachectiques & hystériques,
" la gravelle, l'hydropisie & toutes les
" espéces d'inflammations. Elle est d'un
" grand usage dans la goute, néphréti-
" que, migraine, maux de tête inveterés,
" maux de nerfs, langueurs & maux
" d'estomacs. Elle guerit la gangréne,
" & le scorbut, & tous les maux hypo-
" condriaques; elle est un préservatif
" pour les dents & les gencives; recom-
" mandée à l'usage des gens de mer, des
" dames, des gens d'étude, & de tous
" ceux qui menent une vie sédentaire.
" Non seulement cette eau a le don de
" guerir, elle a celui d'entretenir la santé;
" c'est un préservatif contre l'infection,
" & jusqu'à un certain point contre la
" vieillesse, parce qu'elle redonne de
" nouveaux esprits, & qu'elle ranime le
" sang, la nature & l'analogie des choses;
" Elle a aussi des succès étonnans dans
" les fiévres de toutes les sortes. "

Ce qui a donné naissance à la pratique de boire de l'eau de goudron, en qualité de préservatif contre la petite verole, c'est qu'on s'en servoit pour préserver le bétail de la contagion. Mais comme celle dont on faisoit usage contre la petite verole, étoit composée d'un mêlange de

goudron & d'eau par portions égales ; c'étoit une potion fort dégoutante. Outre cela chaque verre qu'on en tiroit, on y remettoit un verre d'eau pure, réiterant pendant plusieurs jours, sans substituer de nouveau goudron. Il en résulte que l'eau n'étoit point également imprégnée de son esprit volatil, quoiqu'également saoulée de ses parties grossieres.

Le Docteur Berkeley ayant trouvé que cette potion, quoique dégoûtante, étoit très-bonne contre la petite verole pour tous ceux qui pouvoient gagner sur eux d'en faire usage. « Je commençai, « dit-il, à faire attention à la na- « ture du goudron. Je fis reflexion « que c'est un baume, qui découle d'un « tronc âgé de ces especes d'arbres qui « conservent une éternelle verdure ; qu'il « resiste à la putréfaction ; qu'il a les ver- « tus de la térébenthine, que l'on sçait « en médecine être très-grandes & nom- « breuses ; il continue, mais j'observai en « même temps combien les térébenthi- « nes ou les baumes sont difficiles à pren- « dre. Je considerai donc distinctement « les diverses parties dont le baume est « constitué ; quelles sont au contraire « celles qu'on doit regarder comme « une matrice visqueuse, qui reçoit, ar-

" rête & retient les particules les plus
" volatiles, & les plus actives : j'en con-
" clus alors, que ſi ces dernieres pou-
" voient une fois ſe ſeparer & ſe dégager
" des parties les plus groſſieres, & venir
" à impreigner une liqueur claire qu'on
" pût boire ſans peine, une telle liqueur
" ſe trouveroit être un remede très-effica-
" ce, & d'un uſage général. Je conſi-
" dérai que la nature eſt (pour préparer
" les remedes) le meilleur chymiſte du
" monde, & que l'odeur agréable, ainſi
" que la forte ſenteur du goudron y dé-
" céle des qualités, & des vertus très-
" actives. "

Maniere de préparer l'eau de goudron.

Verſez quatre pintes d'eau froide ſur une quarte de goudron liquide ; remuez, mêlez bien le tout enſemble, avec une cuillere de bois, ou un bâton plat, durant l'eſpace de cinq à ſix minutes. Après quoi laiſſez repoſer cette liqueur dans le vaiſſeau exactement bouché, pendant trois jours & trois nuits, afin que le goudron ait tout loiſir de ſe précipiter. L'ayant écumé avec ſoin, juſqu'à en ôter l'huile qui flotte à la ſuperficie, qui ſera miſe en reſerve pour ſervir aux ulceres, & aux

maux extérieurs, vû la grande varieté des cas & des tempéramens ; vous verſerez enſuite tout ce qu'il y a de clair, ſans remuer le vaiſſeau, & en remplirez pour votre uſage des bouteilles que vous boucherez avec précaution. Par cette méthode vous aurez une liqueur forte, & qui n'aura rien de dégoutant, c'eſt la bonne regle. Mais comme les eſtomacs, & les temperamens varient, elle admet quelque modification. En mettant moins d'eau & remuant davantage, on rend la liqueur plus forte. Ce ſera le contraire ſi l'on remue moins, & que l'on augmente la quantité d'eau ; comme par exemple ſur une pinte de goudron on mettra quatre pintes d'eau ; par ce moyen ceux qui commencent par la prendre foible & en petite quantité, parviendront, en s'y accoûtumant, à en prendre davantage, & à la boire plus forte : ſelon la ſaiſon ou le goût du malade, il peut la boire froide ou chaude ; dans les coliques cette derniere vaut mieux. Si elle cauſe des nauſées, ou du mal à l'eſtomac, on peut en reduire la doſe & la qualité ; en un mot on peut prévenir ces legers inconveniens ſans beaucoup de peine.

L'uſage de ce remede n'aſſujettit à aucune précaution génante, ſoit pour l'air,

pour l'exercice, la maniere de ſe vêtir, ou le regime de vivre; on peut également en uſer dans tous les temps de l'année.

La couleur de l'eau de goudron ne doit pas être plus claire, que celle du vin blanc de France, ni plus foncée que celle du vin d'Eſpagne. Si en la buvant on ne s'apperçoit pas ſenſiblement d'un certain fumet, il faut que le goudron fut mauvais ou qu'il eut déja ſervi, ou bien que l'eau ait été faite ou conſervée avec peu de ſoin. Le goudron dont on s'eſt ſervi de la ſorte, n'a plus la même vertu, mais il n'en eſt pas moins propre aux uſages ordinaires.

On peut boire cette eau de goudron avec ſuccès & ſans aucun danger, auſſi long-temps qu'on veut; & cela, non-ſeulement avant, mais durant tout le cours de la maladie. La regle générale à ſuivre, c'eſt d'en avaler demi pinte ſoir & matin à jeun, en variant la doſe ſuivant l'état & l'âge du malade; pourvu qu'on la prenne toujours à jeun, ou deux heures avant ou après le repas. Au reſte, la qualité auſſi bien que la quantité, doit varier, ſelon que l'eſtomac ſe trouve plus ou moins foible. Au ſurplus dans l'uſage de ce remede l'excès ne peut avoir aucun danger.

Par l'infuſion dans l'eau froide on tire du goudron ſes ſels & ſes eſprits les plus actifs, ſans en pouvoir diſſoudre la partie réſineuſe ; de là il paroit combien ſeroit peu fondée la prévention que l'on auroit que cette eau de goudron, en la prenant comme remede, ne fut capable d'enflammer le ſang par ſon ſoufre & ſa réſine, puiſqu'elle n'eſt impreignée que d'un eſprit acide très-ſubtil qui eſt balſamique, rafraichiſſant, diuretique & doué de quantité d'autres vertus, outre qu'il eſt ſi parfaitement cuit, ſi doux, ſi temperé, & avec cela d'un ſpiritueux ſi ſubtil, ſi volatil, qu'il doit aiſément pénétrer dans les plus petits vaiſſeaux, & s'y ajuſter avec la derniere facilité.

On ne peut diſconvenir que les infuſions des plantes ont plus de vertus que les décoctions ; ce qu'il y a de plus volatil, & de plus ſubtil, dans les ſels & dans les eſprits, ſe perdant ou s'alterant par cette derniere voye, au lieu qu'il ſe conſerve par la premiere dans ſon état naturel.

On ſçait par expérience que l'eſprit acide eſt d'autant plus fort qu'il faut pour le faire monter un plus grand degré de chaleur. Aſſurement donc nul acide ne paroit être plus doux, plus temperé que

celui-ci qu'on a par une ſimple infuſion d'eau froide, qui ne ſepare du ſujet que les parties les plus ſubtiles, & les plus legeres, & ne tire, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, que les fleurs de ſes qualités ſpécifiques.

On a obſervé que la térébenthine, quoiqu'en grand crédit pour ſes qualités vulneraires & déterſives, occaſionne par ſa chaleur des tumeurs inflammatoires. Au lieu que l'eſprit acide qui domine dans l'eau de goudron, la rend rafraichiſſante, & d'un uſage plus ſûr. L'huile étherée de la térébenthine, eſt à la vérité un deſſicatif, un conſolidant, un anodin admirable, quand on l'applique exterieurement, aux playes ou aux ulcéres; elle n'eſt pas moins propre à nettoyer les conduits de l'urine, & à guerir ces conduits ulcerés, mais auſſi la proprieté de relâcher extrêmement qu'on lui connoit, fait qu'étant priſe intérieurement, elle eſt quelquefois très-nuiſible. L'eau goudronnée, n'a point ces mauvais effets, qui ſont dûs en grande partie, je crois, à ce que l'huile étherée a été dépouillée dans la diſtillation de ſon acide, dont l'action ſtimulante, qui contracte les parties, en les picotant, ſert de correctif à la qualité aſſoupiſſante & trop relaxative de l'huile.

L'experience prouve que l'esprit fermenté du vin, ou d'autres liqueurs, cause des mouvemens irreguliers, & ensuite des épuisemens dans nos esprits animaux; au lieu que cet esprit lumineux, logé dans la substance du baume, qui découle naturellement des Pins & des Sapins, est d'une nature si douce, si benigne, si proportionnée à la constitution humaine, qu'elle échauffe sans brûler, qu'elle anime sans enyvrer, & produit une joye calme & tranquille. J'ajoûterai, continue le Docteur Berkeley, qu'elle produit tous ces effets, sans avoir jamais d'autre inconvénient, que celui qui lui est commun avec tous les autres remedes, lorsqu'on en prend une dose trop forte pour la délicatesse de l'estomac, auquel cas on fera bien de diminuer cette dose, & d'en prendre une seule fois en vingt-quatre heures, à jeun ou s'allant coucher, selon qu'il incommodera le moins; ou même d'en suspendre pour quelque temps l'usage, jusqu'à ce que la nature semble elle-même le demander, & s'en trouve reconfortée & réjouie.

L'eau de goudron qui sert de vehicule à cet esprit, est tout ensemble diurétique & purgative. Mais son principal effet, est d'assister en qualité d'alteratif & de cor-

dial, & de mettre la nature en état, par un renfort d'eſprits conforme aux ſiens, de faire ce qu'elle n'auroit pû par ſa ſeule force, & de dompter le levain qui étoit la ſource de la maladie.

Le goudron que ſon vil prix & ſon abondance peut avoir rendu mépriſable, eſt un excellent baume, contenant les vertus médicinales, & les plus eſtimables proprietés qu'on donne aux divers baumes du Perou, de Tolu, de Capivi & même du baume de Galaad, dont le ſuc balſamique du Pin & du Sapin, offrent à peu près l'équivalent du ſel d'ambre, par leur vertu détergente, diaphoretique & diuretique.

Les anciens le regardoient comme bon contre les poiſons, les ulceres, la morſure des bêtes venimeuſes; comme auſſi pour les perſonnes étiques, pour celles qui ſont ſujettes aux écrouelles; pour les paralitiques, & les aſtmatiques: mais ils ignoroient la methode d'en faire un remede innocent & ami de l'eſtomac, en l'infuſant dans l'eau froide. On fait aujourd'hui des tiſannes avec les feüilles, & les ſommités du Pin & du Sapin, à qui l'on connoit une vertu antiſcorbutique.

Les modernes tombent univerſellement

d'accord des grandes vertus médicinales de la térébenthine. Or le goudron & ſon infuſion contiennent toutes ces vertus.

Rien de ſi ami de l'eſtomac que l'eau de goudron. Elle eſt pectorale & reſtaurante, elle guerit les indigeſtions, redonne l'apetit; c'eſt un excellent reméde pour l'aſtme, il communique une douce chaleur & une prompte circulation à tous les liquides, ſans échauffer, & par-là il eſt bon, non-ſeulement en qualité de pectoral & de balſamique, mais auſſi comme un puiſſant & ſûr deſobſtruant dans les maux cachectiques, & hyſteriques. Comme il eſt tout à la fois fortifiant & diuretique, c'eſt un remede admirable contre la gravelle. Au rapport du Docteur Berkeley, il eſt d'un grand uſage dans l'hydropiſie. Au moins une perſonne attaquée d'une très-fâcheuſe hydropiſie par tout le corps, dont la ſoif étoit extrême, ceſſa d'en être incommodée peu de temps après qu'elle eut commencé d'en faire uſage.

On ſe ſert, dans les pays du Nord, de l'eau de goudron à froid, comme d'un préſervatif ou d'un préparatif contre la petite verole. Le Docteur Berkeley nous aſſure que le ſuccès a pleinement répondu

à ſon attente, n'y ayant aucun de ceux de ſa connoiſſance, qui ont fait uſage de cette infuſion, ou qui n'ayent échapé à ce mal, ou qui ne s'en ſoient heureuſement tirés. Une famille entr'autres lui a fourni l'exemple remarquable de ſept enfans qui ſe tirerent tous très-bien de la petite vérole, à l'exception du plus jeune, qu'on ne pût venir à bout de faire boire de cette eau comme les autres.

Pluſieurs perſonnes ont été preſervées de ce mal par l'uſage de la même liqueur; d'autres en ont été favorablement traitées.

Le Docteur Berkeley encouragé par le ſuccès d'un remede ſi efficace dans une maladie de cette nature, s'aviſa de l'eſſayer ſur diverſes perſonnnes affectées d'ulceres ou d'autres maladies de la peau, qui furent ſoulagées & bientôt guéries.

L'ayant eſſayé ſur un grand nombre de differentes maladies, dans une ulcération d'entrailles avec de grandes douleurs, dans une toux ſéche, accompagnée d'ulcere au poumon, dans une pleureſie & une peripneumonie ſans ſaignée, ni veſicatoire. Le tout réuſſiſſoit au-delà de mes eſpérances, aſſûre le Docteur Berkeley. J'ai auſſi guéri, ajoûte-t-il, des pleurétiques ſans ſaignée par un veſicatoire appliqué de bonne heure à l'endroit du

point, & en faisant boire copieusement de cette eau jusqu'à quatre ou cinq pintes & plus en vingt-quatre heures. J'ordonnai à une personne, sujette depuis plusieurs années à des fiévres érésipélateuses, dès qu'elle en sentiroit les premiers avant coureurs, de boire de l'eau de goudron, & par là l'érésipéle fut prévenu.

L'eau de goudron n'a jamais mieux montré ses vertus pour corriger l'acreté du sang, que dans la cure d'une grangrene dans le sang, qui s'étoit manifestée au dehors par divers ulceres, & qui menaçoit d'une prompte mort. Ce que j'ai éprouvé, dit M. Berkeley dans un de mes domestiques, à qui j'avois prescrit de boire constamment & en quantité de l'eau de goudron durant quelques semaines.

On convient que la goute a son principe dans une digestion vicieuse, & que ce mal n'est difficile à guerir que parce que les remedes échauffans irritent la cause prochaine du mal, tandis que les rafraichissans augmentent la cause éloignée. Le Docteur Sidenham, dans son traité de la goute, déclare que quiconque trouvera un remede pour aider la digestion, contribuera plus à la cure de ce mal, & d'autres maladies chroniques qu'il ne se l'imagine.

Rien ne fortifie autant l'eſtomac que cette eau de goudron ; d'où il ſuit qu'elle doit être ſalutaire aux gouteux, & ſur ce que le Docteur Berkeley a obſervé en cinq ou ſix occaſions : je ſuis convaincu, dit-il, que c'eſt le meilleur & le plus ſûr remede, ſoit pour prévenir la goute, ſoit pour fortifier la nature contre l'accès, & pour détourner l'humeur de deſſus les parties nobles. Quoique l'eau de goudron ſoit pleine de principes actifs, elle aide à la digeſtion, donne une nouvelle vigueur au ſang, & chaſſe le mal aux extrêmités. Elle n'eſt pas avec cela d'une nature ſi chaude, qu'elle puiſſe nuire durant l'accès même. Mais celui qui a la goute dans l'eſtomac, eſt averti que dans ces eſſais, il doit uſer de diſcrétion, & ſe donner de garde de boire de l'eau de goudron toute froide.

On fait ordinairement conſiſter la fiévre dans une trop grande viteſſe du mouvement du cœur, jointe à une trop grande reſiſtance des vaiſſeaux capillaires. L'eau de goudron en amoliſſant & picotant legerement ces petits vaiſſeaux, aide à pouſſer en avant le liquide qu'ils contiennent, & par là remedie au dernier inconvenient : & pour ce qui eſt du premier, cette acreté irritante qui accelere

le mouvement du cœur, devant être délayée par les remedes humectans, corrigée par les acides, adoucie par les balsamiques, l'eau de goudron qui réunit ces diverses propriétés, remplit peut-être toutes ces vuës.

En effet, par les épreuves qu'en fait le Docteur Berkeley (ceſt lui qui parle) tout ce que j'ai dit ſe trouve confirmé par ma propre expérience dans le temps des maladies qui regnerent en l'année 1741. Vingt-cinq perſonnes dans ma maiſon attaquées de la fiévre furent guéries par cette eau médicinale priſe en quantité. La même méthode fut ſuivie chez pluſieurs pauvres de mon voiſinage avec pareil ſuccès; ſans vomitif, ſaignée ni véſicatoire, ni autre évacuation ou medecine. Quoique ce fut de très-mauvaiſes fiévres, elles ſe gueriſſoient par le ſeul uſage de l'eau de goudron priſe au lit, tiéde & en grande quantité, comme vous diriez un grand verre toutes les heures; & il eſt digne de remarque, que ceux qui gueriſſoient par le ſecours de cet excellent cordial recouvroient tout d'un coup leurs forces.

Par rapport à la doſe, dans les maladies chroniques ordinaires, une pinte de cette eau par jour peut ſuffire priſe à jeun,

jeun ; ou du moins une bonne partie ; le reſtant deux heures après le repas ; ceux qui ont l'eſtomac meilleur en prendront davantage. En général les alteratifs pris en petite doſe & ſouvent, ſe mêlent mieux avec le ſang.

Ceux qui ſont travaillés de maladies conſiderables & inveterées, doivent la prendre en plus forte doſe, au moins une quarte en vingt-quatre heures.

Dans les maladies aigues & inflammatoires comme dans les fiévres de toute eſpéce qui diſpoſent toujours le malade à boire, la doſe doit être juſqu'à une pinte par heure en ſe tenant chaudement dans ſon lit, le Docteur Berkeley nous aſſure avoir vu produire des cures ſurprenantes, parce que cette eau a un effet ſi prompt & ranime ſi bien les malades, qu'ils ſe croyent ſouvent gueris avant que la fiévre les ait tout-à-fait quittés, par l'eſſai qu'il en a fait dans les fiévres & les pleureſies les plus dangereuſes, ſans y joindre la ſaignée, qui ſelon la pratique ordinaire paſſe pour indiſpenſable, lui étant tombé entre les mains des malades qui la refuſoient ; que cela lui a toujours réuſſi par le ſeul uſage de l'eau de goudron. Elle ſe trouve donc être à la fois un alterant qui opére inſenſible-

ment & un prompt febrifuge.

On peut compter le scorbut pour une maladie presque universelle; & comme il n'y a aucun remede infaillible dans quelque accident que ce soit, l'eau de goudron a la vertu, par dessus tous les remedes, de fortifier l'estomac, aussi bien que de purifier, & restaurer le sang. Elle est d'une grande & universelle efficace, dans cette nombreuse variété de maux qui tirent leur origine d'un sang impur, ou rapide, & d'une mauvaise digestion. Parce que sa qualité balsamique, épaissit à certain point, & adoucit la partie du sang qui étoit trop claire & trop acre. Cette même eau, en tant que savon, dissout les concretions grumuleuses de la partie fibreuse; comme baume elle détruit l'acreté ulcereuse des humeurs; & comme désobstruant, elle ouvre & nettoye les vaisseaux, rétablit leur ressort, fortifie la digestion, dont les défauts étoient la principale cause du scorbut. Ce remède si sûr & qui coûte si peu, s'accomode à toutes les circonstances, & à toutes les constitutions, opére doucement, guérit sans embarras, réveille les esprits sans les abattre ensuite.

Je ne quitte pas de vue M. Berkeley, qui nous dit : J'ai vu un flux de sang

invéteré, après qu'on eut essayé en vain divers autres remedes, être gueri par cette eau. Mais celui que je regarde comme le plus efficace, & le plus prompt, c'est un lavement où il entre une once de résine brune commune, qu'on fait dissoudre sur le feu, dans deux onces d'huile, en y ajoûtant une pinte de bouillon. Remede dont il n'y a que peu de temps que j'ai eu l'occasion de faire l'expérience, lorsque ce mal couroit. De tous ceux à qui je l'ai conseillé, je n'en sache aucun qui ne s'en soit bien trouvé. Je fus conduit à cet essai, par l'idée que j'avois de la vertu balsamique du goudron, car la résine n'est que du goudron épaissi.

Après avoir tant dit sur les vertus du goudron, on ajoûte encore, que c'est un excellent préservatif pour conserver les dents, & les gencives quand on les en frotte, & qu'il éclaircit & fortifie la voix.

Cette eau goudronnée seroit très-salutaire aux matelots, & à tous gens de mer qui sont sujets au scorbut, & à des fiévres putrides, sur-tout dans les longues navigations au Sud, où le changement de climat fait perir tant de monde.

Elle ne seroit pas d'un moindre secours aux Dames, dont la plûpart plus de gnes

de pitié que les pauvres de paroisse, ne peuvent faire un seul bon repas, & sont à leur propre table pâles, défaites & semblables à des ames en peine, étant devenues les victimes de l'indigestion & des vapeurs.

Le sort des personnes d'étude, qui pour l'ordinaire renfermées dans un réduit étroit, & toujours courbées sur leurs livres ne respirent qu'un mauvais air, est aussi fort à plaindre. Comme le grand air & l'exercice leur est interdit, on ose leur recommander, pour le meilleur équivalent de l'un & de l'autre, l'usage du reméde en question.

Il y a une seconde sorte d'eau de goudron, pour s'en servir extérieurement en lotion pour la gratelle, la gale, les ulceres, les écrouelles, la lépre & autres maux de cette nature: M. Berkeley en a vu de très-grand succès, & la recommande à l'expérience des autres. Pour les maux invétérés de cet ordre, il faut boire une quarte tous les vingt-quatre heures: après l'avoir fait au moins durant quinze jours, il faut appliquer cette eau chaude extérieurement, en faire des fomentations, des bains à diverses fois dans les vingt-quatre heures, pour guérir & sécher les ulceres, en continuant

toujours la boiſſon. Cette eau pour l'uſage exterieur ſe fait de la maniere ſuivante.

Verſez deux quartes d'eau bouillante ſur une quarte de goudron, remuez & battez bien fort le tout enſemble, avec un bâton ou cuilliere durant un bon quart d'heure; laiſſez-le repoſer pendant ſix heures, & puis verſez-le & le gardez, exactement couvert pour l'uſage. On peut faire cette eau plus foible ou plus forte ſuivant le beſoin.

F I N.

De l'Imprimerie de J. CHARDON.

Approbation du Cenſeur Royal.

J'Ai lu par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit, qui a pour titre : *Traité Phyſique de la culture & de la plantation des arbres à ouvrer, avec la maniere d'exploiter, de débiter & d'échantillonner les bois ſuivant les differens uſages auſquels ils ſont propres*, dans lequel je n'ai rien trouvé qui ne ſoit utile, & j'ai cru que l'impreſſion en ſeroit plaiſir au public. A Paris ce 20 Novembre 1749.

SIMON.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT : Notre bien amé CHARLES-ANTOINE JOMBERT, Libraire à Paris, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public l'Ouvrage qui a pour titre : *Traité Phyſique de la plantation des arbres, par M. Roux.* S'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer ledit Ouvrage, en un ou pluſieurs volumes & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de ſix années conſécutives, à compter du jour de la date deſdites Préſentes. Faiſons défenſes à

tous Libraires, Imprimeurs, & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait ſous quelque prétexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement ou autres, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de trois milles livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris & l'autre tiers audit expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & interêts ; à la charge que ces préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles : Que l'Impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; qu'avant que de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'Impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Daguesſeau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres ; & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Daguesſeau, Chancelier de France ; le tout à peine de nullité des préſentes : Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la Copie des préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage ſoit tenue pour duement ſignifiée ; & qu'aux Copies collationnées par un de nos amez, feaux Conſeillers & Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. Car

tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le dix-neuviéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil ſept cent quarante-neuf, & de notre regne le trente-cinquiéme. Par le Roi en ſon Conſeil,

TESSIER.

Regiſtré ſur le Regiſtre XII. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 376. fol. 255. conformement aux anciens Reglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris le 31 Décembre 1749.

LE GRAS, Syndic.

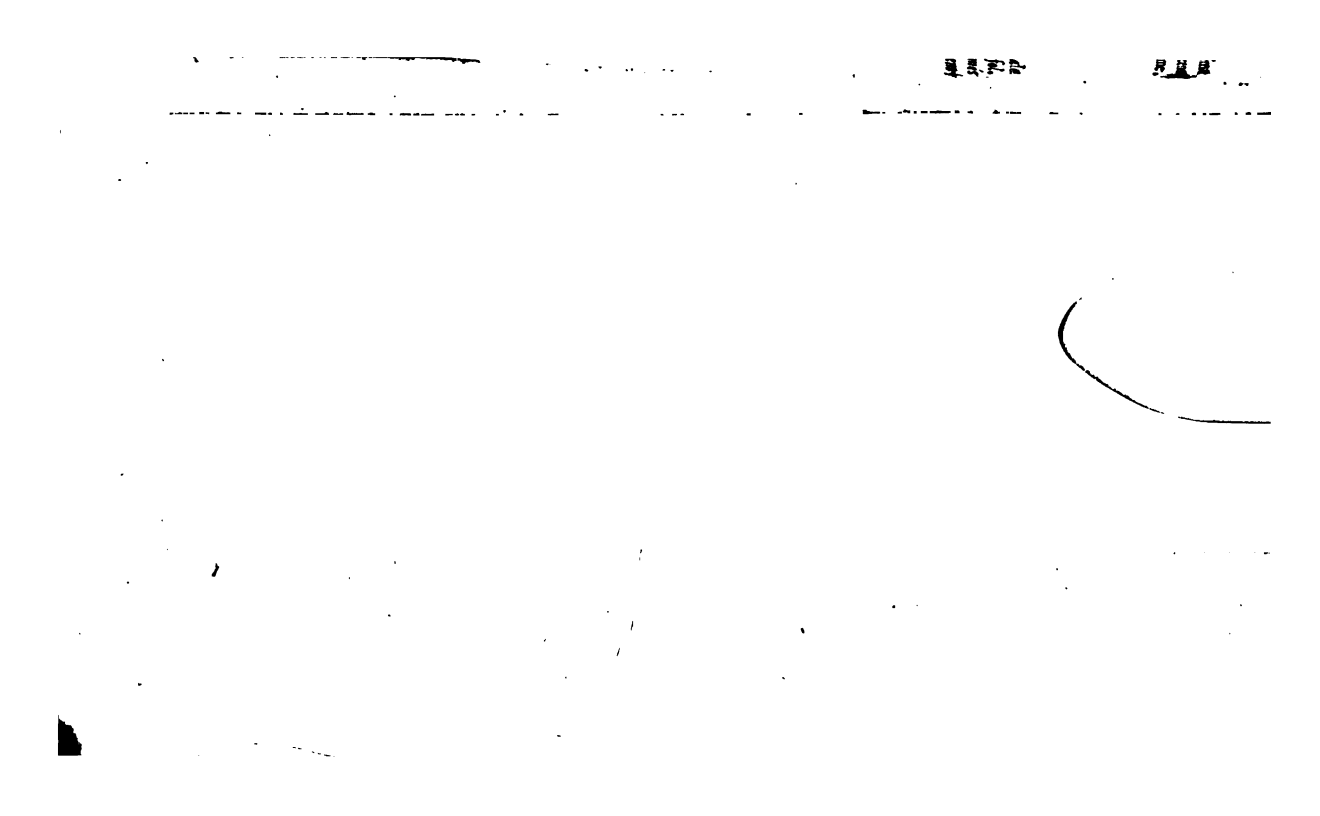

3 2044 102 826